

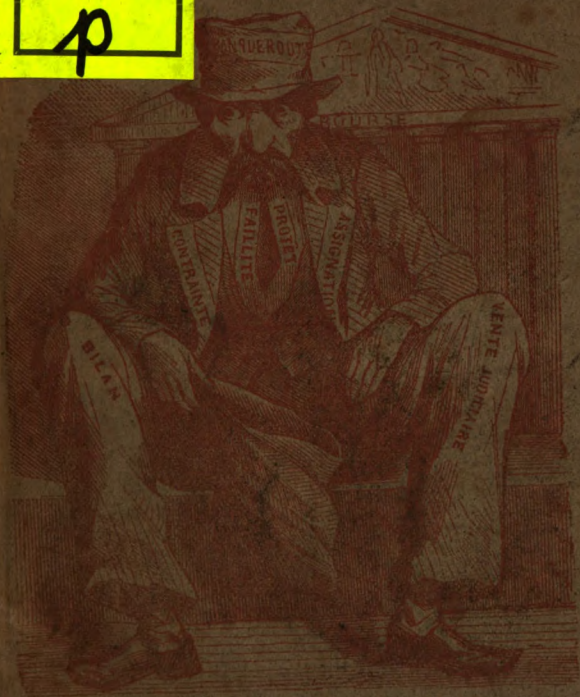
P. o. gall.

546

p

CITOYEN  
FICIT

CONTRIBUABLES, POUR 1851.



PRIX : 10 CENTIMES.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE DE SOUVERAIN, rue Fontaine-Mollere, 16.

P. o. gall. 546 P

Deficit

LE CITOYEN

# DÉFICIT

ALMANACH DES CONTRIBUABLES, POUR 1851.

Bayerische  
Staatsbibliothek  
München



PARIS,

A LA LIBRAIRIE DÉMOCRATIQUE, rue Fontaine-Mollère, 16;

MARTINON,

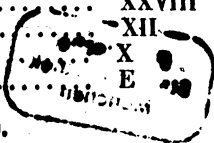
Rue du Coq-Saint-Houore, 4;

|| JOUBERT, ÉDITEUR,

Rue Saint-Audre-des-Arts, 27.

**Comput ecclésiastique.**

Nombre d'or.....	IX
Epacte.....	XXVIII
Cycle solaire.....	XII
Indiction romaine.....	X
Lettre dominicale.....	E

**Quatre-temps.**

- Les 12, 14 et 15 mars
- Les 11, 13 et 14 juin.
- Les 17, 19 et 20 septembre.
- Les 17, 19 et 20 décembre.

**Fêtes mobiles.**

Septuagésime.....	16 février.
Les Cendres.....	5 mars.
Pâques.....	20 avril.
Les Rogations.....	26, 27 et 28 mai.
Ascension.....	29 mai.
Pentecôte.....	8 juin.
Trinité.....	15 juin.
Fête-Dieu.....	19 juin.
1 <sup>er</sup> Dimanche de l'Avant.....	30 novembre.

**Principales ères.**

Année de la période julienne.....	6564
Depuis la 1 <sup>re</sup> olympiade d'Iphitus jusqu'en juill.	2627
De la fondation de Rome, selon Varron.....	2604
De la naissance de Jésus-Christ.....	1851

L'année des Turcs (1267) commence le 6 novembre 1850 et finit le 24 octobre 1851.

La 4<sup>e</sup> année de la République française commence le 24 février 1851.

## JANVIER.

N. L. le 2. P. Q. le 10. P. L.  
le 17. D. Q. le 24.

Les jours croissent de  
1 heure 6 minutes.

## FÉVRIER.

N. L. le 1. P. Q. le 9. P. L.  
le 16. D. Q. le 22.

Les jours croissent de  
1 heure 32 minutes.

1 merc.	CIRCONCISION.
2 jeud.	s. Basile, év.
3 vend.	ste Geneviève.
4 sam.	s. Rigobert.
5 Dim.	s. Siméon.
6 lundi.	L'ÉPIPHANIE.
7 mardi.	s. Théaulon.
8 merc.	s. Lucien
9 jeudi.	s. Fortunat.
10 vend.	s. Paul, erm.
11 sam.	s. Alexandre.
12 Dim.	s. Fréjus.
13 lundi.	Bapt. de N. S.
14 mardi.	s. Hilaire.
15 merc.	s. Maur, ab.
16 jeudi.	s. Guillaume.
17 vend.	s. Antoine.
18 sam.	Ch. S. -P. à R.
19 Dim.	s. Sulpice.
20 lundi.	s. Sébastien.
21 mardi.	ste Agnès.
22 merc.	s. Vincent.
23 jeud.	s. Ildephonse.
24 vend.	s. Babylas.
25 sam.	Conv. de s. Paul.
26 Dim.	st Polycarpe.
27 lundi.	s. Julien.
28 mardi.	s. Charlemagne.
29 merc.	s. François de S.
30 jeudi.	ste Bathilte.
31 vend.	ste Héloïse.

1 sam.	s. Ignace.
2 Dim.	PURIFICATION.
3 lundi.	s. Blaise.
4 mardi.	ste Jeanne.
5 merc.	ste Agathe.
6 jeud.	s. Amand.
7 vend.	s. Romuald.
8 sam.	s. Jean de Mathier.
9 Dim.	ste Apoline.
10 lundi.	ste Scholastique.
11 mardi.	s. Séverin.
12 merc.	ste Eulalie.
13 jeudi.	s. Lézin.
14 vend.	s. Valentin.
15 sam.	s. Faustin.
16 Dim.	<i>Septuagésime.</i>
17 lundi.	s. Théodule
18 mardi.	ste Lucie.
19 merc.	ste Mariane.
20 jeudi.	<i>Quatre Temps.</i>
21 vend.	s. Gabin.
22 sam.	ste Isabelle.
23 Dim.	<i>Sexagésime.</i>
24 lundi.	s. Mathias.
25 mardi.	Cinq plaies.
26 merc.	s. Nestor.
27 jeudi.	ste Honorine.
28 vend.	s. Romain.

Nombre d'or 9. Ep.  
XXVIII. Cycle 8. 12.  
Indic. Rom. 9.

## MARS.

N. L. le 3. P. Q. le 10. P. L. le 17. D. Q. le 24.

Les jours croissent de  
1 heure 52 minutes,

## AVRIL.

N. L. le 1. P. Q. le 9. P. L. le 15. D. Q. le 23.

Les jours croissent de  
1 heure 15 minutes.

1 sam.	s. Aubin.
2 Dim.	<i>Quinquagésime.</i>
3 lundi.	ste Camille.
4 mardi.	<i>Mardi Gras.</i>
5 merc.	LES CENDRES.
6 jeudi.	ste Colette.
7 vend.	ste Perpétue.
8 sam.	s. Théophile.
9 Dim.	<i>Quadragesime.</i>
10 lundi.	s. Jean de D.
11 mardi.	ste Françoise.
12 merc.	QUATRE-TEMPS.
13 jeudi.	s. Blaise.
14 vend.	s. Pol, év.
15 sam.	ste Euphrasie.
16 Dim.	<i>Reminiscère.</i>
17 lundi.	s. Abraham.
18 mardi.	ste Gertrude.
19 merc.	s. Joseph.
20 jeudi.	s. Joachim.
21 vend.	ste Clémence.
22 sam.	s. Camélien.
23 Dim.	<i>Oculi.</i>
24 lundi.	ste Berthe.
25 mardi.	s. Rupert.
26 merc.	s. Gontran.
27 jeudi.	s. Victorien.
28 vend.	s. Compass.
29 sam.	s. Benjamin.
30 Dim.	<i>Létare.</i>
31 lundi.	ste Antonia.

1 mardi.	s. Urbain.
2 merc.	s. Richard.
3 jeudi.	s. Ambroise.
4 vend.	s. Vincent.
5 sam.	s. Hégésippe.
6 Dim.	<i>Passion.</i>
7 lundi.	s. Blaise.
8 mardi.	s. Eustorge.
9 merc.	ste Marie égypt.
10 jeudi.	s. Florentin.
11 vend.	s. Mars.
12 sam.	s. Tiburce.
13 Dim.	<i>Les Rameaux.</i>
14 lundi.	s. Calixte.
15 mardi.	s. Elie.
16 merc.	s. Parfait.
17 jeudi.	ste Hildegonde.
18 vend.	<i>Vendredi-Saint.</i>
19 sam.	s. Léon, pape.
20 Dim.	PAQUES.
21 lundi.	ste Léonide.
22 mardi.	s. Georges.
23 merc.	ste Beuve.
24 jeudi.	s. Marc, év.
25 vend.	s. Clet.
26 sam.	s. Anastase.
27 Dim.	<i>Quasimodo.</i>
28 lundi.	s. Vital.
29 mardi.	s. Cyrille.
30 merc.	s. Eutrope.

## MAI.

N. le 1. P. Q. le 8. P. L. le 15.  
D. Q. le 23. N. L. le 30.

Les jours croissent de 1 heure  
48 minutes.

1 jeudi.	s. Jacq., s. Phil.
2 vend.	s. Athanase.
3 sam.	Invent. ste Croix.
4 Dim.	ste Monique.
5 lund.	Conv. s. Aug.
6 mardi.	s. Jean P.-L.
7 merc.	s. Stanislas.
8 jeudi.	s. Désiré.
9 vend.	s. Nicaise.
10 sam.	s. Grégoire.
11 Dim.	s. Gordien.
12 lund.	s. Mamert.
13 mardi.	s. Léon.
14 merc.	s. Servais.
15 jeudi.	s. Isidore.
16 vend.	s. Honoré.
17 sam.	s. Félix.
18 Dim.	s. Célestin.
19 lund.	s. Yves.
20 mardi.	s. Bernardi.
21 merc.	s. Constant.
22 jeudi.	ste Julie.
23 vend.	s. Pascal.
24 sam.	ste Jeanne.
25 Dim.	s. Urbain.
26 lund.	<i>Rogations.</i>
27 mardi.	s. Eleuther.
28 merc.	s. Germain.
29 jeudi.	ASCENSION.
30 vend.	ste Aline.
31 sam.	ste Pétronille.

## JUIN.

P. Q. le 6. P. L. le 13. D. Q.  
le 21. N. L. le 29.

Les jours croissent de 35 mi-  
nutes.

1 Dim.	s. Thierry.
2 lund.	s. Pothin.
3 mardi.	ste Laure.
4 merc.	s. Marcellin.
5 jeudi.	ste Saturnine.
6 vend.	s. Claude.
7 sam.	Vigile et Jeûne.
8 Dim.	PENTE-COTE.
9 lund.	s. Médard.
10 mardi.	s. Gildard.
11 merc.	QUATRE-TEMPS.
12 jeudi.	s. Barnabé.
13 vend.	s. Olympe.
14 sam.	s. Antoine de P.
15 Dim.	TRINITÉ.
16 lund.	s. Cyr et J.
17 mardi.	s. Hervé.
18 merc.	ste Marine.
19 jeudi.	FÊTE-DIEU.
20 vend.	s. Gerv. s. Prot.
21 sam.	s. Florence.
22 Dim.	ste Octavie.
23 lund.	s. Jacob.
24 mardi.	N. s. J.-B.
25 merc.	s. Prosper.
26 jeudi.	OCT. DE LA F.-DIEU
27 vend.	st. Paulin.
28 sam.	s. Irénée.
29 Dim.	s. Pierre, s. Paul.
30 lund.	Comm. s. Paul.

## JUILLET.

P. Q. le 8. P. L. le 13. D. Q. le 21. N. L. le 28.

Les jours décroissent de  
89 minutes.

- 1 mardi. s. Martial.
- 2 merc. Visit. de la Vierge.
- 3 jeudi. s. Anatole, év.
- 4 vend. Transl. s. Martin.
- 5 sam. ste Zoé, mart.
- 6 Dim. s. Adolphe.
- 7 lundi. ste Auberge.
- 8 mardi. ste Elisabeth.
- 9 merc. ste Victorine.
- 10 jeudi. ste Félicité.
- 11 vend. Transl. s. Ben.
- 12 sam. Transl. s. P.
- 13 Dim. s. Turlaf, év.
- 14 lundi. s. Bonaventure.
- 15 mardi. s. Henri, emp.
- 16 merc. N. D. M. C.
- 17 jeudi. s. Sper. et C.
- 18 vend. s. Thomas d'A.
- 19 sam. s. Vinc. de P.
- 20 Dim. ste Marguerite.
- 21 lundi. s. Victor, m.
- 22 mardi. ste Magdeleine.
- 23 merc. s. Apollinaire.
- 24 jeudi. ste Christine.
- 25 vend. s. Jacq. maj.
- 26 sam. s. Frédéric.
- 27 Dim. s. Georges.
- 28 lundi. ste Anne.
- 29 mardi. ste Marthe.
- 30 merc. s. Loup.
- 31 jeudi. s. Ignace.

## AOUT.

P. Q. le 4. P. L. le 11. D. Q. le 20. N. L. le 26.

Les jours décroissent de  
4 heure 37 minutes.

- 1 vend. ste. Sophie.
- 2 sam. s. Alphonse.
- 3 Dim. inv. s. Etienne.
- 4 lundi. s. Dominique.
- 5 mardi. Sus. ste Croix.
- 6 merc. Transfg. de N. S.
- 7 jeudi. s. Albert.
- 8 vend. s. Cyriaque.
- 9 sam. s. Romain.
- 10 Dim. s. Laurent.
- 11 lundi. Sus. ste Cour.
- 12 mardi. ste Claire.
- 13 merc. s. Hippolyte.
- 14 jeudi. Vigile et Jeûne.
- 15 vend. ASSOMPTION.
- 16 sam. s. Roch.
- 17 Dim. s. Mammès.
- 18 lundi. ste Hélène.
- 19 mardi. s. Louls, év.
- 20 merc. s. Bernard.
- 21 jeudi. ste Emilie.
- 22 vend. s. Symphorien.
- 23 sam. s. Sidoine.
- 24 Dim. s. Barthélemy.
- 25 lundi. s. Louis.
- 26 mardi. s. Zéphirin.
- 27 merc. s. Césaire.
- 28 jeudi. s. Augustin.
- 29 vend. Décol. de s. J.-B.
- 30 sam. s. Fiacre.
- 31 Dim. s. Ovide.



## SEPTEMBRE.

P. Q. le 2. P. L. le 10. D. Q. le 18. N. L. le 25.

Les jours décroissent de 43 m. le mat. et de 62 m. le soir.

1 lundi.	s. Lou, s. Gilles.
2 mardi.	s. Lazare.
3 merc.	s. Grégoire pap e.
4 jeudi.	ste Rosalie.
5 vend.	s. Eudoxe.
6 sam.	s. Onésime, évêque.
7 Dim.	s. Cloud.
8 lundi.	Nat. de N.-D.
9 mardi.	s. Hyacinthe,
10 merc.	s. Nicol. T.
11 jeudi.	ste Iphigénie.
12 vend.	s. Raphaël.
13 sam.	s. Aimé.
14 Dim.	Exalt. ste Croix.
15 lundi.	s. Valérien
16 mardi.	ste Euphémie.
17 merc.	QUATRE-TEMPS.
18 jeudi.	ste Stéphanie.
19 vend.	s. Janvier.
20 sam.	s. Eustache.
21 Dim.	s. Mathieu.
22 lundi.	s. Maurice.
23 mardi.	ste Thècle.
24 merc.	ste Andoche.
25 jeudi.	s. Firmin.
26 vend.	ste Justine.
27 sam.	s. Coëme, s. Damien.
28 Dim.	s. Césaire.
29 lundi.	s. Michel.
30 mardi.	s. Jérôme.

## OCTOBRE.

P. Q. le 3. P. L. le 10. D. Q. le 18. N. L. le 24. P. Q. le 31.

Les jours décroissent de 48 m. le mat. et de 59 m. le soir.

1 merc.	s. Rémi, évêque.
2 jeudi.	ss. Anges g.
3 vend.	s. Cyprien.
4 sam.	s. François.
5 Dim.	ste Aure.
6 lundi.	s. Bruno.
7 mardi.	ste Julie.
8 merc.	ste Pélagie
9 jeudi.	s. Denis, év.
10 vend.	s. Paulin.
11 sam.	s. Nicaise.
12 Dim.	s. Vilfrid.
13 lundi.	s. Edouard.
14 mardi.	ste Céleste.
15 merc.	ste Thérèse.
16 jeudi.	s. Gal, abbé.
17 vend.	ste Estelle.
18 sam.	s. Luc, évang.
19 Dim.	s. Savinien.
20 lundi.	s. Sendou.
21 mardi.	ste Ursule.
22 merc.	ste Melaine.
23 jeudi.	s. Hilarion.
24 vend.	s. Magloire.
25 sam.	s. Crepin, s. Cr.
26 Dim.	s. Evariste.
27 lundi.	s. Frimence.
28 mardi.	s. Simon, s. Jude.
29 merc.	s. Narcisse.
30 jeudi.	s. Lucain.
31 vend.	Vigile et Jeûne.

## NOVEMBRE.

P. L. le 8. D. Q. le 16. N. L. le 23. P. Q. le 30.

Les jours décroissent de 16 m. le mat. et de 35 m. le soir

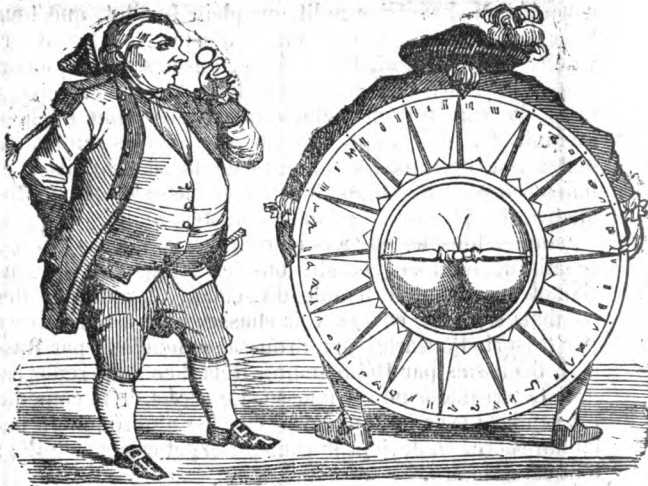
1 sam.	TOUSSAINT.
2 Dim.	<i>Les Morts.</i>
3 lund.	s. Marcel.
4 mar.	s. Charles.
5 merc.	ste Bertille.
6 jeudi.	s. Léonard.
7 vend.	s. Achille.
8 sam.	stes Reliques.
9 Dim.	s. Mathurin.
10 lund.	s. Léon, pape.
11 mar.	s. Martin, év.
12 merc.	s. René.
13 jeudi.	s. Brice.
14 vend.	ste Clémentine,
15 sam.	s. Eugène.
16 Dim.	s. Edme,
17 lund.	s. Agnan.
18 mar.	ste Ande.
19 merc.	ste Elisabeth.
20 jeud.	s. Edmond.
21 vend.	Prés. de la V.
22 sam.	ste Cécile.
23 Dim.	s. Clément.
24 lund.	ste Florc.
25 mar.	ste Catherine.
26 merc.	ste Geneviève.
27 jeud.	s. Maxime.
28 vend.	s. Sosthène.
29 sam.	s. Saturnin.
30 Dim.	L'Avent.

## DÉCEMBRE.

P. L. le 8. D. Q. le 15. N. L. le 22. P. Q. le 30.

Les jours décroissent de 12 m. le mat. et de 4 m. le soir.

1 lund.	s. Eloi.
2 mar.	s. André.
3 merc.	s. Mirocle.
4 jeud.	ste Barbe.
5 vend.	s. Sabas.
6 sam.	s. Nicolas.
7 Dim.	ste Fare 2 <sup>e</sup> de l'Av.
8 lund.	CONCEPTION DE N.D.
9 mar.	ste Léocadie.
10 merc.	ste Valère.
11 jeud.	s. Daniel.
12 vend.	ste Constance.
13 sam.	ste Luce.
14 Dim.	s. Nicaise 3 <sup>e</sup> de l'Av.
15 lund.	ste Suzanne.
16 mar.	ste Adélaïde.
17 merc.	Quatre-Temps.
18 jeud.	ste Olympiade
19 vend.	s. Gatien.
20 sam.	s. Philogon.
21 Dim.	s. Thomas, 4 <sup>e</sup> de l'Av.
22 lund.	ste Angéline.
23 mar.	ste Victoire.
24 merc.	s. Yves. Vigile et J.
25 jeud.	NOEL.
26 vend.	s. Etienne.
27 sam.	s. Jean év.
28 Dim.	ss. Innocents.
29 lund.	ste Eléonore.
30 mar.	ste Colombe.
31 merc.	s. Sylvestre.



Un pèlerin de Wiesbaden consultant la boussole royaliste pour l'année 1851; la boussole est soutenue par un gros Burgrave; on cherche une solution, mais non pas celle du *Constitutionnel*.

## ASTRONOMIE.

Un almanach sans astronomie serait un corps sans âme.

Le citoyen DÉFICIT rougirait de ne pas avoir, lui aussi, un Ruggieri à son service.

D'un autre côté, recourir à la science officielle, c'est bien pâle; n'être qu'une doublure de l'annuaire des longitudes, c'est bien trivial. Les rois s'en vont, a-t-on dit, après les dieux. Hélas! les vieilles sciences suivent les

royautés. M. Leverrier a dit, en plein Institut, que tous les calculs astronomiques étaient à refaire, et les observatoires en ont frémi. Habités, depuis des siècles, à correspondre entre eux par-dessus les têtes du vulgaire, à l'aide de leurs formules algébriques, télégraphe intellectuel inintelligible aux profanes, les astronomes semblaient défier toute critique. Chanoines de la science, ils prenaient en pitié les tribulations des géologues, des économistes, des physiciens et des chimistes, obligés de rebadigeonner tous les dix ans leurs frêles édifices, et de les rebâtir de fond en comble tous les vingt ans. Ils souriaient en voyant le temple d'Esculape ébranlé par des combats sans fin, et d'en voir chasser tour à tour Brown par Rasori, Fousarini par Broussais, Bouillaud par Raspail, Broussais par Hahnemann. Hélas ! ce doux repos est fini. Le cri d'alarme est poussé. Le secret de la comédie est vendu. Leverrier, qui devait être le Cambronne du bataillon sacré, en devient le Dumouriez, et crie sans pitié : tout est à refaire.

Nous sommes donc heureux, dans ces graves circonstances, de trouver sous la main une nouvelle astronomie, toute faite et qui donne une solution inattendue et complètement neuve de tous les phénomènes du ciel. Son auteur est un célèbre malthusien portugais, établi au Brésil pour y étudier les constellations du lac, et aussi recommandable par son savoir que par ses vertus.

Plus d'idées creuses, plus d'abstractions, dit José Victorino dos Santos, l'auteur de la nouvelle théorie astrale, plus de mots vides de sens, comme ceux d'attractions, de forces centripètes et centrifuges invoquées pour expliquer la marche des astres dans le ciel, à travers des espaces supposés vides. Point d'espace vacant dans l'univers, tout est rempli par des gaz plus ou moins légers, et notre système planétaire tout entier est plongé dans ces fluides qui forment l'atmosphère solaire. Or, cette atmosphère n'est

point immobile, mais elle est entraînée par un mouvement de translation rapide d'orient en occident, de la même façon que notre atmosphère elle-même est entraînée autour de notre globe d'une manière constante, et cependant assez lente aux environs de l'équateur pour qu'un léger retardement produise ce que nous appelons les vents alisés et généraux. L'atmosphère solaire subit un retardement analogue; ainsi, pendant que la surface de l'astre fait sa rotation en vingt-cinq jours, les planètes, flottant à différentes hauteurs dans le fluide qui l'entoure, emploient des temps de plus en plus longs; Vénus, 295; la Terre, 365; Jupiter, 12 ans, etc.

Quant à la position des planètes dans l'atmosphère solaire, elle est déterminée par le poids spécifique de chacune d'elles. M. J.-V. dos Santos ne fait qu'étendre aux corps célestes la loi d'Archimède sur les corps plongés dans un fluide. Les planètes elles-mêmes entraînent autour d'elles une atmosphère spéciale, dans laquelle flottent leurs satellites à la hauteur où ils déplacent une quantité de gaz égale à leur pesanteur propre, mais sans avoir une enveloppe atmosphérique spéciale. Cette dernière circonstance donne l'explication d'un fait aussi général qu'inexpliqué jusqu'ici : le mouvement des planètes sur leur axe et l'immobilité des satellites, qui tournent autour d'eux en leur présentant constamment le même hémisphère. Voici comment les choses se passent : la lumière du Soleil, projetée avec une vitesse de 70,000 lieues par seconde, vient choquer, avec cette force immense, le corps d'une planète, comme la Terre, par exemple. Une masse de calorique se développe par ce choc. L'air atmosphérique se dilate et s'élève en proportion. Or, cet échauffement et cette dilatation ne sont point également répartis sur l'équateur. Ils sont plus grands sous les méridiens qui viennent de se trouver au-dessous de l'action solaire, que sous ceux qu'elle atteint successi-

vement. Ainsi, la plus forte chaleur du jour n'est pas de onze heures jusqu'à une, mais bien de une heure jusqu'à trois. Il se forme donc autour de notre globe une onde aérienne, qui suit de quelques degrés la course du Soleil, et cette onde réagit obliquement sur les points de notre globe, après qu'ils ont passé l'heure de midi, en les forçant à tourner rapidement. De là, pour tout mécanicien, l'explication simple et naturelle du mouvement diurne de la Terre, entretenu par une force constante.

Notre atmosphère entière participe à ce mouvement jusqu'à ses limites, à 70 ou 80,000 lieues de la surface du globe. Cette limite elle-même ferait, par son développement, une circonférence de 500,000 lieues à peu près, qui roule appuyée sur la portion de l'atmosphère solaire comprise dans le rayon vecteur de la Terre. La Lune flotte aux confins de notre océan gazeux, en nous présentant sa face la plus pesante et comme une nacelle voguant au-dessus de nos têtes, dont nous ne voyons jamais que la quille. Le retardement causé par la résistance de l'atmosphère solaire ou éther, est tel, que notre limite gazeuse n'achève qu'en 28 jours la rotation que sa base accomplit en 24 heures.

Prenons pour deuxième exemple Jupiter et ses satellites. Cette planète tourne également d'occident en orient, à peu près en 10 heures; son premier satellite, en 1 jour et 18 heures, à une distance de 6 demi-diamètres; le deuxième, en 3 jours 13 heures, à une distance de 10 demi-diamètres; le troisième, en 7 jours et 3 heures, à une distance de 16 demi-diamètres; le quatrième, en 16 jours, à une distance de 24 demi-diamètres. Tous ces satellites étant plus près de leur planète que la Lune ne l'est de nous, accomplissent aussi plus vite leur révolution. On peut remarquer cependant que les jours de Jupiter n'étant que de 10 heures, il y a des proportions faciles à établir à ce sujet. Le premier satellite emploie 4 jours 0.2 jupi-

tériens; le deuxième, 8 jours 0.5; le troisième, 17 jours; le quatrième, 40 jours 0.2. — La sphère jupitérienne tourne donc avec plus de rapidité que celle de la Terre, et cette planète étant 1281 fois plus volumineuse que la Terre, sa vitesse est énorme, et cependant elle emploie 12 ans ou 10,398 de ses jours pour accomplir sa révolution autour du Soleil. Du reste, ces satellites, comme la Lune, ne présentent à leur planète que le même hémisphère ou leur côté le plus pesant.

Le Soleil enfin, centre de notre système, est aux yeux de M. José Victorino dos Santos, un corps doué de la faculté de condenser la lumière diffuse, qui lui arrive de tous les astres semés dans le vaste empire. Cette lumière, condensée à son centre, se gazéifie et s'échappe à son tour par les soupiraux d'innombrables volcans. Si nous supposons que ces soupiraux, par une disposition particulière, sont inclinés d'orient en occident, nous aurons la raison du mouvement rotatoire du Soleil d'occident en orient. Le Soleil se présentera aux yeux du mécanicien, comme une turbine, comme une roue à réaction. Les planètes aussi tournent sur elles-mêmes par un mécanisme analogue : la pression de leur atmosphère dilatée après le passage du Soleil à leur méridien. Elles flottent à la hauteur déterminée par leur poids spécifique combiné avec l'impulsion continue exercée sur elle par le choc des rayons solaires. — Ainsi des solutions purement mécaniques seraient données aux problèmes astronomiques, et les hypothèses chimériques employées jusqu'ici seraient remplacées par des lois mathématiques et physiques facilement appréciables. La théorie de M. José Victorino dos Santos ne nous paraît pas éloignée de celle de M. de Boutigny, dans ses *Recherches sur l'état globulaire des corps*. Vienne un homme de talent pour populariser ces idées, que nous énonçons seulement ici, et l'humanité aura fait un nouveau pas dans l'intelligence de l'œuvre divine.

L'espace nous manque pour suivre notre auteur dans ses théories des comètes et des aérolihes. Les curieux pourront consulter son livre, s'il existe encore à la bibliothèque de l'Institut, où il a été déposé par le baron Cuvier, en 1827.

Pour les renseignements et plus amples détails sur la théorie de José Victorino dos Santos, s'adresser à M. Mure, son disciple, passage Jouffroy, 44, à Paris.

## HISTOIRE DU CITOYEN DÉFICIT.

### ÉPÎTRE DU CITOYEN DÉFICIT AUX CONTRIBUABLES.

Très-chers contribuables, toujours taillables malléables et corvéables :

Au nom de très-noble et éternelle dame *Hypothèque*, de sa digne sœur *l'Exploitation*, et de son impitoyable mère très-puissante et redoutée dame *Usure*, je vous salue.

Depuis longtemps je désirais nouer un tout petit bout d'entretien avec vous. Sous la monarchie j'ai tenté vingt fois de vous faire ma petite confession ; mais les Hébert et les Persil avaient mis un eadenas à ma bouche.

Par Baal et le veau d'or, *Vive la République ! vive la Liberté !* Nous allons donc causer quelques instants ; le bourreau doit bien quelques confidences à ses victimes.

Commençons par le commencement : *Ab Jovo principium.*

Je vais donc, chers contribuables, vous raconter l'histoire de ma vie, et lorsque vous connaîtrez le but, peut-être ne maudirez-vous plus les moyens dont je me suis servi.

Je naquis à Jérusalem le même jour que Judas Iscariote, et j'eus pour frère cadet Isaac Ahasvérus, dit le



*Juif errant.* Mon père était usurier, il prêtait à la petite semaine; ma mère était une fille de joie venue de Sidon, et ce que mon père extorquait aux fils de famille, ma chère maman le dépensait en toilette et festins, ce qui prouve l'antiquité du proverbe : *Ce qui vient par la flûte s'en va par le tambour.*

Élevé à une pareille école, je pratiquai dès ma plus tendre enfance les vertus des dignes auteurs de mes jours. Aussi mon père, qui voyait avec joie mes dispositions à l'usure, grinçait-il des dents lorsqu'il apprenait que j'avais follement dépensé le fruit de mes rapines. Dans un moment d'humeur, il me donna le nom de DÉFICIT, nom que j'ai toujours porté, imitant en cela la constance de mon cadet le *Juif errant*.

J'avais dix-huit ans, je jouissais déjà d'un certain renom parmi les prêteurs à la petite semaine et les débauchés de Jérusalem, lorsque le diable me transporta sur une haute montagne, et, me montrant l'immense globe qu'on appelle le monde, me dit, en me pinçant le bout de l'oreille :

— Barabas DÉFICIT, tu as une mission à remplir.... Tu vois les nations qui peuplent la terre; elles obéissent toutes à des tyrans. A toi DÉFICIT, amour de mon âme, le ciel et l'enfer ont réservé l'honneur de briser les chaînes de l'esclavage : prends cette bourse, elle est pleine d'or; elle te suffira pour ruiner les empereurs, les rois, les princes et principicules....

Satan mon patron disparut dans un éclair, et je me trouvai transporté par enchantement au milieu de Rome la superbe. Quoique un peu dépaysé, je me mis aussitôt à l'œuvre; je ruinai des patriciens, je prêtai de l'argent aux Césars : le luxe, la débauche, les folles dilapidations, firent plus, sous mon influence, que les efforts combinés de tous les peuples du monde. L'empire fut mis à l'encan; Rome fut saccagée par les barbares, et Satan mon patron

mé dit le jour où la grande ville fut brûlée par Genséric :

— Citoyen DÉFICIT, je suis content de toi ; si la fin correspond au début, tu ruineras tous les peuples, mais tu les affranchiras : système de compensation. Car de même *que contentement passe richesse, la liberté vaut infiniment mieux que des chaînes d'or.*

Ces dernières paroles de Satan me firent comprendre l'étendue et la portée de ma mission. Je me remis donc à l'œuvre avec un nouveau courage.

J'oubliais de vous dire que le jour où l'empire romain fut mis à l'encan, j'eus la fantaisie de me porter surenchérisseur ; mais le diable de la ruse, mon fidèle patron, me dit avec colère :

— Déficit ! Déficit ! le trône ne vaut pas un denier ; le métier de César a pu être bon une fois, mais malheur à ceux qui tenteront une seconde fois la destinée ! Reste donc dans ton rôle, DÉFICIT ; il vaut mieux ruiner les rois et les empereurs que régner, surtout si l'on avait le malheur de s'appeler Olibrius ou Augustule :

Le conseil me parut bon, et je compris qu'il y avait avantage à garder mon individualité. Pendant plus de deux siècles je restai dans l'inaction, il n'y avait plus rien à faire pour moi ; le vieux monde croulait pièce à pièce, et le christianisme naissant n'offrait aucune chance à mes projets. Les premiers évêques étaient socialistes (je puis en parler sagement, moi qui les ai vus et entendus) ; les premiers chrétiens observaient et pratiquaient le dogme de l'égalité et de la fraternité, et la génération nouvelle ne m'offrait aucune chance pour l'avenir. Fort heureusement les choses changèrent peu à peu de face, Attila vint ravager l'Europe, et je lui prêtai de l'argent à cinquante pour cent. Mahomet II s'empara de Constantinople, grâce à un emprunt que je fis remplir par les plus riches banquiers de l'Orient.

Je ne vous parlerai pas, chers contribuables, de l'im.

portance de mon rôle à l'époque des croisades. Qu'il vous suffise de savoir que je prêtai des sommes énormes (toujours sur première hypothèque) aux grands seigneurs qui partaient pour la Terre-Sainte; ils ne revinrent pas, et ce premier coup, porté à la féodalité, commença l'émancipation du peuple.

En Italie, je ne faisais que de fort maigres affaires : les principales villes s'étaient constituées en républiques. Les navigateurs de Venise, les négociants de Florence, les banquiers de Gênes, connaissaient mille fois mieux que moi l'organisation du crédit, et vous comprendrez sans peine que Barabas Déficit s'éloigna humilié de ces fières et opulentes républiques.

Je me rendis en Allemagne; je ruinaï trois empereurs, deux mille seigneurs, et, encouragé par ce demi-succès, je me transportai en France, dans l'espoir de remplir le monde entier de la terreur salutaire de mon nom.

Philippe le Bel venait de succéder à Philippe le Hardi (1286). Ce roi, qui mérita plus tard le surnom de *faux monnoyeur*, se livra bientôt à des dépenses excessives, et, pour se procurer de l'argent, il eut recours aux expédients les plus ruineux; les Juifs et les Lombards avaient alors le monopole des finances; je fis alliance avec eux, je leur ouvris un crédit illimité; l'usure eut bientôt absorbé toutes les ressources du pays. Vainement Philippe altera ses monnaies, fit condamner les Templiers pour s'emparer de leurs richesses : Barabas Déficit régnait en souverain, et suzerains et vassaux aliénèrent à bas prix leurs droits et privilèges.

Je conseillai à un ministre de Philippe V d'imposer le sel, qui jusqu'alors avait échappé à la fiscalité, et je vous laisse à penser si ce nouveau tribut engendra des ennemis contre la royauté et la noblesse. Charles V tenta bien de rétablir les finances; mais, à sa mort, le trésor royal fut pillé, et, pendant le règne de Charles VI, les Anglais me vinrent en aide pour ruiner la France.

Mais à quel bon, chers contribuables, vous retenir ainsi dans les ténèbres du vieux temps? Arrivons d'un bond à François I<sup>er</sup>. Ce roi batailleur et grand dépensier laissa la France sans une obole, les campagnes en friche et le commerce ruiné. Ses successeurs Henri II, François II, Charles IX et Henri III, creusèrent encore l'abîme où devait s'engloutir la royauté.

Oh! que je fis de bonnes spéculations sous la branche des Valois!

Henri de Navarre, le roi gascon, le fameux inventeur de la poule au pot, eut le bonheur de rencontrer dans Sully un ministre aussi habile qu'intègre. Le Béarnais, que l'on appelle le querelleur et libertain, comme dit une chanson populaire, avait bonne envie de se ruiner et la France avec lui, en prodiguant l'or aux caprices de ses maîtresses; mais Sully se mettait en travers, de telle sorte que je ne pus jamais obtenir mes grandes entrées au Louvre.

Mais patience! Ravaillac m'a délivré d'Henri IV, et par conséquent du ministre. Voici venir Louis XIII et le cardinal de Richelieu: le premier roi de nom, et le second monarque de fait. L'homme à la robe rouge est dévoré d'ambition; il entreprend la guerre contre les protestants; je lui fais prêter un million pour le siège de La Rochelle, et ce premier emprunt va précipiter la monarchie dans une route sans issue, au bout de laquelle j'entrevois déjà l'arrêt fatal de la royauté.

Respirons un peu, chers contribuables, car nous enjambons l'histoire comme l'Ogre aux bottes de sept lieues. Profitez de ce moment de répit pour réfléchir sur les révélations que je viens de vous faire, et n'ayez plus de haine pour DÉFICIT; il n'a de sinistre que l'aspect et de terrible que le nom. Pour le pauvre peuple DÉFICIT a la même signification que LIBÉRATEUR.

Attention! entendez-vous la grosse caisse de l'histoire, les cimales de la poésie, le canon des batailles, et cet

immense fracas qu'on est convenu d'appeler *gloire, immortalité*. Par Baal et le veau d'or, j'en suis tout étourdi.

Attention, vous dis-je; voici un moutard qui s'appellera bientôt Louis XIV, Anne d'Autriche sa *digne* mère, et monsieur Mazarin, prêtre, cardinal, homme d'affaires, diplomate et par dessus tout *Italien*, en compagnie d'un financier qui a nom Fouquet.

Je me frotte les mains de joie : désormais chacun de mes jours sera marqué par un nouvel exploit. Monsieur Mazarin est gueux comme tout Italien; il est venu en France pour s'enrichir, et tout l'or du fabuleux Pactole suffirait à peine à son avidité. Le surintendant Fouquet lui sert de compère, et dilapide avec lui les ressources de la France. Mazarin meurt cardinal, laissant à ses nièces la fortune la plus scandaleuse dont ait jamais joui un membre de la sainte église. J'avais noué des relations intimes avec le financier Fouquet, agent principal de l'émigration italienne : je n'eus pas de peine à le précipiter dans de folles dépenses, qui devinrent si scandaleuses, qu'un procès s'en suivit, et Fouquet fut condamné à la prison perpétuelle.

Dans mon désir immodéré de ruiner la royauté française, j'avais dépassé le but, et peu s'en fallut que Colbert, successeur de Fouquet, ne rétablît l'ordre dans les finances; mais le roi était jeune, dissipateur, belliqueux; ses fêtes, ses maîtresses et la guerre triomphèrent des bonnes intentions de Colbert, qui mourut à la peine, et la monarchie se trouvait ruinée lorsque Louis XIV alla rejoindre ses ancêtres dans les caveaux de Saint-Denis.

Courage, Déficit! A l'œuvre Déficit! voici venir la Banqueroute, ta sœur bien-aimée! Le Régent, le cardinal Dubois, et l'Écossais Law seront de puissants auxiliaires pour le complément de ton œuvre.

Attention, chers contribuables; venez avec moi à la rue *Quincampoix*; voyez comme tout Paris se précipite

vers les bureaux, où se vendent ces fameuses actions du Mississippi! C'est une rage, une fureur, que je ne puis comparer qu'à la fièvre des chemins de fer en 1846 et au délire californien de la présente année. Gloire au Veau d'or! honneur à Déficit! victoire à la Banqueroute! Law, mon ami intime, Law, dont j'ai été le fidèle conseiller, quitte la France chargé de malédictions. Sa Magesté Louis XV, la Pompadour, la Dubarry, achèvent de creuser l'abîme; c'en est fait de la royauté; elle a perdu son prestige; qui l'a perdue? qui l'a déconsidéré? c'est moi, Déficit! Peuple, qui seras bientôt libre, crie donc *vive Déficit!*

Louis XVI monte sur le trône; il voudrait bien combler l'abîme ouvert sous ses pieds; mais Déficit est là qui veille comme un tigre guettant sa proie. Des mesures financières, plus désastreuses les unes que les autres, mettent une dernière entrave à la royauté: Louis XVI convoque les notables; le successeur de soixante rois a besoin d'argent; mais Déficit conseille à la noblesse et au clergé de ne pas se dessaisir d'une obole; il suggère à Louis XVI l'idée de convoquer les Etats généraux: nous sommes en 1789.

Vous savez tous, chers contribuables, ce qui advint: toutes les digues qui retenaient le torrent populaire furent rompues, toutes les barrières brisées. Louis XVI paya de sa tête les fautes, les prodigalités de ses prédécesseurs, et Barabas Déficit put se vanter, cette fois, d'avoir frappé un grand coup.

Bientôt le clergé, auparavant si riche, si gras, devient pauvre et maigre comme le dernier des prolétaires; ah! si vous aviez vu la métamorphose.



Les émigrés conspiraient sur les bords du Rhin; les traîtres intriguaient au dedans, et le célèbre abbé **Maury** soufflait la discorde et la guerre au sein de l'Assemblée. Mais que pouvaient les efforts d'un prêtre contre le même **Déficit** qui venait de renverser toutes les grandeurs de la terre!



**Pour venir en aide aux finances de la Révolution, j'é-**  
**mis le premier l'idée des assignats, en d'autres termes**  
**du papier-monnaie. La noblesse et le clergé crièrent au**  
**scandale! à la perte! Le clergé surtout combattit l'é-**  
**mission des assignats; et, lorsque cette grande mesure**  
**fut votée par l'Assemblée, il fit une si drôle de figure,**  
**qu'un dessinateur de l'époque le caractérisa sous les**  
**raits et apparences du personnage que voici :**





L'argent a toujours été et sera toujours le grand mobile de la politique ; je m'en aperçus bien avant les élections de la Législative, lorsque fut portée à la tribune la question du *marc d'argent* (c'est-à-dire que, pour être électeur, il fallait payer des impositions équivalentes à un marc d'argent) ; la motion royaliste passa, après bien des difficultés, et il ne resta plus aux prolétaires d'autre consolation que celle de ridiculiser les privilégiés, en caricaturant, en donnant aux futurs législateurs la forme du poids dont se servaient ses changeurs pour peser le marc d'argent.



Chers contribuables, sautons à pieds joints par dessus l'histoire de la grande Révolution. Votre ami Déficit ne jouit pas longtemps de son triomphe ; le 9 thermidor et les folies du Directoire ont déjà ramené la réaction ; le général Bonaparte est nommé consul à vie, empereur, et l'Europe s'agenouille devant le nouveau César. Sous son règne, je n'opère que sur une petite échelle ; mais les frais immenses de la guerre européenne et la trahison aidant, je renverse l'empire et l'empereur que les rois

enchaînent comme un autre Prométhée sur le rocher de Saint-Hélène.

Les Cosaques abrégent leurs coursiers sauvages aux eaux de la Seine, et Louis XVIII monte pour la seconde fois sur le trône. J'ai profité de l'invasion pour faire des opérations colossales à la Bourse. J'ai joué à la hausse, parce que les barbares étaient aux Champs-Élysées, et j'ai gagné des sommes énormes, parce que la rente monte toutes les fois que l'étranger, d'accord avec les financiers, menace nos frontières.

Vive le bon roi Louis XVIII! il accorde à ses bons amis les alliés, des sommes énormes pour le service qu'ils lui ont rendu en le remplaçant sur le trône : près de quatre milliards passent entre leurs mains, et la France doit encore s'estimer bien heureuse d'en être quitte à si bon marché.

Attention, chers contribuables! me voici de nouveau à l'œuvre. L'incorrigible royauté va se ruiner comme par le passé : les contributions de guerre ont épuisé la France, et voilà que je mets en avant le milliard d'indemnité qu'on accorde aux émigrés. Le pays crie, mais il paie; il donne ses derniers sous et Déficit triomphe, parce qu'il entrevoit, dans un avenir très-prochain, la chute des Bourbons.

En effet, le souffle de 1830 emporte à tout jamais la royauté du droit divin; Philippe d'Orléans installe la monarchie bourgeoise. Bravo! bravissimo! Déficit, prends tes ciseaux; car, pendant dix-huit ans, tu vas tailler en plein drap.

En avant, maltôtiers, barons de la finance, courtiers marrons, agioteurs, juifs et Lombards du dix-neuvième siècle; en avant, vous tous, mes puissants auxiliaires.

Spéculons, jouons, tripotons sur les chemins de fer, les canaux, les mines fabuleuses! En avant, vous dis-je, Déficit marche à votre tête; Déficit a ruiné, déconsidéré

les Bourbons aînés, il lui sera mille fois plus facile de ruiner et de déconsidérer les Bourbons cadets; la lisière a, de tout temps, moins valu que le drap.

La Bourse est une seconde édition de la *rue Quineampoix*; sous Louis XV on jouait au Mississipi, sous Louis-Philippe on joue aux chemins de fer. Or, les mêmes moyens donnés, nous arriverons au même but.

Criez tous : VIVE DÉFICIT! HOURRA POUR DÉFICIT! chers contribuables. Nous savez ce que j'ai fait pour vous dans ces derniers temps. La royauté est devenue marchandise; le trône s'est changé en coffre-fort; l'usure, cette horrible plaie, beaucoup plus redoutable que les sept plaies qui désolèrent l'Égypte, dévore la France; l'homme qui travaille, l'agriculteur, le négociant se débattent vainement sous les griffes du monstre aux cent mille têtes qu'on appelle capital. L'impôt royal s'élève à la somme énorme de plus de 1 milliard 400 millions. La France est saignée aux quatre veines.

Déficit! Déficit! entends-tu la tempête qui gronde! Déficit! Déficit! ton œuvre d'émancipation commence! La monarchie tient si peu au sol que la bourrasque de Février la jette, comme une épave, sur les côtes d'Angleterre.

Vive la République!

O liberté, sainte fille du citoyen Déficit, ton vieux père te salue pour la seconde fois!!!

Ici, chers contribuables, je termine forcément mon récit : vous connaissez aussi bien que moi ce qui s'est passé depuis Février; vous connaissez l'origine de l'impôt des 45 centimes tant exploité par les royalistes; mais non, vous n'en connaissez pas le promoteur.

Eh bien! l'instigateur de cet impôt anti-populaire, c'est moi, Déficit; moi, votre ami; moi, Déficit, votre libérateur.

Plus tard, je vous dirai pourquoi : j'ai de trop bonnes raisons pour me taire encore, et ces raisons vous saurez les apprécier.

Je suis plus vieux que le Juif-Errant, chers contribuables, et je jouis pourtant de toute la vigueur de ma jeunesse. S'il faut en croire certains prophètes économistes, je mourrai bientôt. A quand ma mort? je l'ignore; mais lorsque la Démocratie sera consolidée en France, lorsque la justice pèsera dans sa balance le travail et le salaire, lorsque l'association et la solidarité fraternelles auront régénéré la société..., à ces signes précurseurs de la félicité humaine, Déficit verra que son dernier jour approche : il descendra dans la tombe avec résignation, avec joie; parce qu'il y entrainera avec lui la banqueroute, l'usure, l'expropriation, la misère, l'exploitation de l'homme par l'homme, et toutes les calamités du vieux monde.

Mais comme il n'est pas probable que toutes ces grandes choses s'accomplissent en 1851, je ne vous dis pas un éternel adieu... Au revoir, donc... A l'an prochain.

Je pars demain pour le Havre; où je m'embarquerai pour aller organiser une société d'exploitation en Californie.

Vous aurez bientôt des nouvelles de votre ami,

*Le citoyen DÉFICIT.*

## LES FINANCIERS DE LA RÉPUBLIQUE.

Il n'est point de question politique qui n'ait un côté financier. Jamais ce fait n'a été plus évident qu'à la Révolution de Février et pendant les temps qui l'ont immédiatement suivie. C'est là ce qui donne un intérêt exceptionnel à l'étude des finances de la République.

Le 24 Février 1848, la France était depuis trois mois

en pleine crise commerciale. Tout le monde avait voulu spéculer sur les chemins de fer; les aventuriers qui, en tout temps abondent à la Bourse, avaient acheté les actions pour jouer sur les différences. Lorsqu'il avait fallu en verser le montant, les fonds leur avaient manqué, et les compagnies envers lesquelles ils ne tenaient pas leurs engagements avaient manqué à ceux qu'elles avaient contractés avec leurs fournisseurs; ceux-ci manquaient à leur tour. De là un état de gêne général dans les transactions et dans toutes les branches du commerce.

Le cours de la crise fut accéléré par la Révolution de Février; la rancune politique des vaincus, la peur de l'avenir, achevèrent de tout paralyser. Dès le 26 Février, la plupart des banquiers de Paris avaient pris la résolution de liquider leurs opérations: ils écrivaient à leurs correspondants des départements « qu'ils eussent à balancer leurs comptes, parce que eux, banquiers de Paris, avaient résolu de ne plus recevoir de remises et de ne se charger d'aucun recouvrement, jusqu'à nouvel ordre. »

Ce fait, le plus important de ceux qui ont eu lieu à cette époque, n'a été mentionné dans aucune histoire. Il avait cependant pour résultat de suspendre d'une manière absolue, jusqu'à nouvel ordre, toutes les opérations commerciales et industrielles, et de jeter dans la rue, sans emploi, tous les hommes qui n'ont d'autre moyen d'existence que leur travail.

Faut-il accuser les banquiers de Paris de cette résolution, si féconde en conséquences désastreuses et si imprudente? Pouvaient-ils l'éviter en présence des demandes de remboursement, actuelles ou faciles à prévoir des capitalistes? Non, sans doute. Pour prévenir le désastre, l'intervention du gouvernement était nécessaire. Il lui suffisait d'employer le pouvoir dictatorial dont il était investi, à surveiller les mouvements des capitaux surpris en état de plein emploi par la Révolution, et de réprimer la panique par la crainte de la pulcité.

Justement à cette époque le ministère des finances était occupé par un banquier, M. Goudchaux : ce banquier devait connaître personnellement les faits, en comprendre la gravité, et trouver le moyen si facile qui se présentait d'y porter remède. Il ne s'en occupa pas. Son passage aux affaires à cette époque fut marqué par une mesure importante : le paiement du semestre de la rente 5 pour cent, montant à 83 millions, fut anticipé de seize jours. Cette opération onéreuse au trésor ne fournissait aucune ressource aux affaires, puisque la rente ne se capitalise presque jamais. Cette anticipation de paiements pouvait servir seulement à rassurer et à satisfaire les banquiers, agents d'affaires ou capitalistes, qui avaient pu avancer le semestre sur dépôt de titres.

L'anticipation du semestre décrétée, M. Goudchaux se retira, menaçant de se suicider, s'il n'était remplacé dans les vingt-quatre heures. M. Garnier-Pagès lui succéda le 7 mars. Le 9, il publiait un tableau fort triste de l'état des finances de la République. Il résultait de ce rapport que la dette flottante s'élevait à 827 millions, dont 330 millions environ de bons du trésor, à des échéances réparties sur les années 1848 et 1849, 355 millions déposés aux caisses d'épargnes, sur lesquels on devait prévoir de fortes demandes de remboursement. Il fallait pourvoir en même temps à d'immenses travaux en cours d'exécution, à l'accroissement du budget de la guerre et aux dépenses révolutionnaires. Tels étaient les besoins auxquels il convenait d'ajouter les demandes prochaines et désespérées que toutes les places de commerce, réduites à la dernière extrémité par la résolution des banquiers de Paris, allaient adresser au gouvernement.

Les ressources, au contraire, étaient momentanément détruites : le gouvernement de la monarchie avait consommé, par anticipation, 42 millions sur l'emprunt sou-

missionné en novembre par M. de Rotschild; l'anticipation du paiement du semestre avait épuisé les caisses, et la suspension des affaires faisait prévoir un déficit énorme dans le produit des impôts indirects.

Le ministre aborda cette situation terrible avec courage et résolution : heureux si les mesures qu'il allait prendre avaient témoigné de ses lumières autant que de sa probité ! Un décret du 9 mars accordait un maximum de 100 francs à chaque livret des déposants aux caisses d'épargne; le reste des dépôts était réglé en bons du trésor et en rentes au pair. Le 16 mars, les bons du trésor échus étaient convertis en rentes au pair ou ajournés à six mois, au choix des porteurs; enfin un impôt de 45 centimes additionnels était ajouté aux rôles des quatre contributions directes, grossis de centimes additionnels généraux, départementaux et communaux.

La suspension du paiement des bons du trésor était tardive, et celle de dépôts aux caisses d'épargnes prématurée peut-être. Quant à l'impôt des 45 centimes, c'était une mesure extrême, sans nécessité actuelle, et qui devait être fatale à la République.

Une fois que le ministère Goudchaux avait pris le parti d'abandonner le commerce et l'industrie, de les laisser sombrer, sans secours ni conseils, dans la tempête, le produit des impôts indirects était compromis, et dès-lors la République se trouvait poussée aux mesures extrêmes. Les hommes d'affaires s'attendaient à un emprunt forcé : ils sourirent de la naïveté avec laquelle M. Garnier-Pagès leur offrait, sans coercition, un emprunt national au pair, auquel ils se gardèrent de concourir. Ils se réjouirent de l'impôt des 45 centimes. Cet impôt était inégal, non-seulement à cause des vices de la répartition primitive, mais aussi parce qu'il imposait plus fortement ceux qui étaient le plus chargés de centimes additionnels. Enfin il frappait les deux classes dont les intérêts étaient le plus



indissolublement liés à ceux de la République, les agriculteurs et les commerçants, sur lesquels avait porté tout le poids du dernier régime. Le ministre ne comprit pas toute la portée du décret qu'il proposait; mais on le comprit autour de lui, et on prévint ce long malentendu qui a longtemps rendu les campagnes hostiles à la République. Parmi les diverses mesures révolutionnaires proposées à cette époque, il n'en était aucune de plus injuste et surtout de plus fatale à la Révolution. Par les 45 centimes, les hommes qui avaient exploité la monarchie furent épargnés et eurent un facile moyen de faire de la popularité aux dépens de la République. Les financiers des bureaux qui conseillèrent M. Garnier-Pagès ne l'ignoraient pas.

Lorsque le ministre établissait cet impôt fâcheux, il engageait sa responsabilité très-gratuitement, puisque la perception ne devait s'effectuer que bien longtemps après l'expiration des pouvoirs du gouvernement provisoire : il fallait assurer le présent avant de songer à l'avenir!

Un autre décret déplorable signala le passage de M. Garnier-Pagès aux affaires : ce fut celui qui réunit toutes les banques de département à la Banque de France. Pourquoi fortifier un monopole déjà exorbitant, et, au lieu de banques de circulation, créer des comptoirs d'escompte? Pourquoi ne pas demander à la Banque de France, couverte depuis quarante-cinq ans des bienfaits du gouvernement, et qui obtenait le cours forcé de ses billets, les premières ressources pour affronter la crise?

Toutes les mesures d'urgence étaient prises lorsque, le 11 mai, M. Duclerc succéda à M. Garnier-Pagès, dont il avait partagé les travaux. Il s'agissait alors de pourvoir à l'avenir et de changer la vieille routine financière. M. Duclerc le tenta, malgré les difficultés politiques de cette époque, signalée par le 15 mai et les journées

de juin. En même temps qu'il faisait étudier les moyens de changer les bases de l'impôt et de le rendre plus équitable, il pourvoyait au présent, en contractant à la Banque de France un emprunt de 150 millions, au pair, à 4 pour cent. Cette innovation d'une immense portée mit la désolation dans le camp de l'agiotage : deux membres du conseil de la Banque, MM. Hottinguer et Delessert, s'étaient retirés. L'opposition réactionnaire ne connut plus de bornes, lorsque le ministre, qui avait défendu avec vigueur les droits de l'Etat, présenta un projet de rachat des chemins de fer, auquel les compagnies, impuissantes à remplir leurs engagements envers l'Etat, avaient dû consentir.

Ce projet mettait aux mains de l'Etat les chemins de fer et assurait aux travaux publics de promptes et importantes ressources financières : il détruisait en même temps les moyens d'agiotage. Il ne faut pas s'étonner de l'opposition ouverte ou déguisée qu'il rencontra au comité des finances et jusque dans le conseil des ministres.

Lorsque, à la suite des journées de juin, M. Goudchaux revint au ministère, les services publics se trouvaient assurés pour longtemps par l'emprunt de 150 millions et par les ressources que fournissait le rachat des chemins de fer. Un impôt temporaire sur les créances hypothécaires était décrété, et le remaniement de l'impôt des mutations à titre gratuit devait introduire le principe de la progression dans la répartition des charges publiques. Mais le ministre, lié depuis quelque temps déjà au parti agioteur établi dans le comité des finances, abandonna tout à coup les errements de son prédécesseur, pour rentrer dans les vieilles traditions de la monarchie. Au lieu de laisser le crédit public se rasseoir, et d'attendre que le cours de la rente fût rétabli, il se jeta dans une série d'opérations profitables aux particuliers, surtout aux

banquiers et aux capitalistes, mais désastreuses pour le trésor public.

Il y a ceci de remarquable dans les mesures prises par M. Goudchaux à cette époque qu'elles furent toutes spontanées et qu'elles n'eurent jamais pour motif l'exécution pressante des engagements de l'Etat ; grâce aux efforts de ses prédécesseurs, ce ministre se trouvait entièrement libre ; il bénéficiait de leur impopularité habilement augmentée dans le comité des finances. Il se donna le rôle facile et agréable de réparateur. Les engagements résultant pour l'Etat des décrets du gouvernement provisoire sur les caisses d'épargne et les bons du Trésor n'étaient pas échus ; M. Goudchaux se hâta cependant d'accorder à ces deux catégories de débiteurs de l'Etat, en même temps qu'aux rares souscripteurs de l'emprunt national au pair, des avantages qui, dans l'état des choses, étaient de véritables libéralités. Malgré les dispositions contraires contenues dans les décrets, ces libéralités devaient profiter surtout à ceux qui avaient acquis à vil prix, durant la panique, des livrets de caisse d'épargne ou de petits bons du Trésor. Ces diverses mesures présentaient en outre un grave inconvénient : elles encombraient le marché, déjà surchargé, de nouveaux titres de rente 5 p. 0/0 et ouvraient une large carrière à l'agiotage.

En même temps que les projets de loi relatifs aux assurances et aux chemins de fer étaient retirés, la compagnie de Lyon, seule, qui ne pouvait même feindre de tenir ses engagements, était rachetée à des conditions qui procuraient à l'Etat une ressource de 54 millions.

Dans cette situation, le Trésor pouvait attendre l'avenir sans aucune espèce de danger ; le produit des 45 centimes, l'emprunt de 150 millions et la conversion des actions de Lyon fournissaient à l'Etat 354 millions de ressources extraordinaires. Le ministre avait en outre, en portefeuille, 50 millions d'engagements échus de la

compagnie du chemin du Nord, et M. de Rotschild devait verser, mois par mois, dans le courant de l'année, soixante millions sur l'emprunt de 250 soumissionné par lui le 10 novembre 1847.

C'est en présence de toutes ces ressources que M. Goudchaux consentit à l'opération la plus désastreuse qui eut été faite depuis 1814. Sans mettre M. de Rotschild en demeure de tenir ses engagements envers l'Etat, le ministre consentit à l'en tenir quitte : il le releva de toute déchéance et lui rendit à titre *gratuit* le cautionnement de 25 millions, acquis à l'Etat, aux termes du contrat d'emprunt, si le soumissionnaire ne remplissait pas les conditions de son contrat. Lorsque je dis à titre gratuit, je me trompe : on pria M. de Rothschild de vouloir bien accepter en 5 p. 0/0 l'emprunt soumissionné par lui en 3 0/0 et recevoir une rente plus élevée de deux cinquièmes, laquelle, en ce moment-là même, malgré les imprudentes créations qui venaient d'être décrétées, se vendait à la Bourse, le jour même de l'emprunt, à 12 francs plus cher que le prix consenti par M. de Rothschild.

Les libéralités ainsi consenties par M. Goudchaux, sur les fonds de l'Etat, au profit de M. de Rothschild, ne s'élevaient guère à moins de 80 millions !

Les motifs qui ont porté M. Goudchaux à imposer à l'Etat un tel sacrifice ne sont pas encore connus. On ne peut, en effet, considérer comme sérieux ceux qu'il présenta à la tribune de l'Assemblée constituante. Il n'établit point que M. de Rothschild fut dans l'impossibilité de tenir ses engagements ; il ne chercha point à prouver que l'emprunt était nécessaire, ni qu'il fut indispensable de céder des rentes, payables sur un espace de deux ans, à 12 francs au-dessous du cours. Il ne fallait pas moins que la confiance aveugle de l'Assemblée constituante pour le gouvernement de cette époque, pour faire accepter, sans discussion sérieuse, les conditions monstrueuses de l'emprunt du 24 juillet 1848.

Les termes même du décret semblaient une insulte au bon sens et à la morale commerciale. « Article 1<sup>er</sup>. *Les engagements contractés par les souscripteurs du dernier emprunt n'ayant pas été exécutés pour les derniers termes échus, cet emprunt est déclaré nul*, en ce qui concerne les versements non effectués. » Ainsi il suffit que M. de Rothschild n'exécute pas ses engagements pour qu'aussitôt, sans discussion ni mise en demeure, M. Goudchaux se hâte d'y renoncer. Est-ce donc ainsi que se traitent les affaires? De quel droit se montrait-on si sévère envers tant de pauvres laborieux commerçants précipités à cette époque dans la ruine et dans le déshonneur! Et c'était un homme d'affaires, un négociant, un *banquier* qui rédigeait le traité du 24 juillet.

On a évalué à 78 millions la perte imposée à l'Etat par l'emprunt du 24 juillet. Cette évaluation est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, parce que les derniers termes du nouvel emprunt n'étaient payables qu'en juin et juillet 1849, et qu'à cette époque les cours de la Bourse s'étaient relevés. Chacun comprit d'ailleurs, à l'instant, que cet emprunt était fait dans des conditions tout-à-fait inouïes : le rapporteur du comité des finances, M. Gouin, se hâta de dire, tout en approuvant le projet : « Nous ne voulons pas déplacer la responsabilité qui doit appartenir entièrement au ministre des finances. » Jusqu'à un certain point, M. Gouin avait raison, puisque l'emprunt était présenté en quelque sorte *sur la parole* du gouvernement et surtout du ministre des finances.

La meilleure preuve, d'ailleurs, que cet emprunt n'était pas exigé par les besoins de l'Etat, résulte de ce fait que, depuis cette époque, aucun emprunt n'a été contracté; celui de 150 millions n'a été employé que jusqu'à concurrence de 50 millions, et cependant des dégrèvements ont été effectués, les projets de nouveaux impôts présentés par M. Goudchaux ont été retirés, et des dépen-

sés nouvelles et impérieuses, celles de l'expédition de Rome, par exemple, ont été effectuées. Il est donc probable que les motifs qui ont déterminé M. Goudchaux à consentir l'emprunt du 24 juillet 1848, resteront inconnus jusqu'à ce qu'il les expose lui-même.

En même temps, ce ministre accordait, de son autorité privée, un sursis de trois ans à la compagnie du Nord pour les 50 millions qu'elle devait à l'Etat.

M. Goudchaux s'est vanté de n'avoir pas touché ses appointements de ministre. Jamais le mot si juste de M. de Talleyrand « *Rien! c'est bien cher!* » ne reçut une plus cruelle application.

M. Trouvé-Chauvel, qui succéda à M. Goudchaux, continua le même système. Il accorda aux porteurs de livrets et de bons du Trésor des avantages nouveaux et auxquels personne ne songeait plus. Cet empressement des deux ministres à courir au devant des réclamations particulières et à leur ouvrir les caisses du Trésor est un fait sans exemple jusqu'à cette époque.

Depuis le dix décembre 1848, deux ministres ont dirigé successivement les finances de l'Etat. M. Passy a porté dans l'administration des projets honnêtes : il a proposé l'établissement d'un impôt du revenu et un système d'emprunt direct, sans intermédiaire entre l'Etat et le capitaliste, à capital remboursable. Ces deux projets ont succombé devant les efforts des agioteurs, fortement représentés à l'Assemblée nationale.

M. Fould se distingue par l'assurance imperturbable avec laquelle il a épuisé les réserves et augmenté sans mesure la dette flottante. Le chiffre de cette dette ne tardera pas à égaler celui devant lequel succomba le crédit de l'Etat en 1848. M. Fould est un financier hardi ; l'histoire a enregistré le nom d'un financier encore plus hardi, Calonne.

Lorsque nous jetons les yeux sur l'ensemble des faits

financiers accomplis en France depuis le 24 février, nous trouvons trois ministres qui, à un degré différent, et avec des aptitudes diverses, ont essayé d'améliorer notre régime financier. Ce sont MM. Garnier-Pagès, Duclerc et Passy. Deux ministres n'ont rien réformé et ont sacrifié très-facilement les intérêts du trésor aux intérêts particuliers, ce sont MM. Goudchaux et Trouvé-Chauvel. Enfin M. Fould semble s'être donné pour tâche moins de ménager les dépenses du trésor et de préparer un brillant avenir financier, que d'exécuter des tours de force, de faire des choses extraordinaires à tout risque et en exposant les finances de l'Etat à de terribles éventualités. Malheureusement M. Garnier-Pagès ne se montra pas assez judicieux dans le choix des moyens qui conjurèrent la crise de 1848 ; M. Duclerc ne sut pas marcher avec assez d'habileté vers l'accomplissement de ses desseins : il irrita et effraya le parti de l'agiotage, sans satisfaire les désirs, si ardents à cette époque, des républicains. M. Passy manqua peut-être de fermeté et de résolution. Ces trois ministres ont échoué. Pour ceux, au contraire, qui favorisèrent les intérêts particuliers, tout fut facile : ni M. Goudchaux, ni M. Trouvé-Chauvel ne rencontrèrent d'obstacles, et l'emprunt contracté par le premier, le 24 juillet a permis aux financiers de la réaction d'administrer facilement des ressources devenues égales aux besoins.

Mais le problème reste encore entier : il n'y a rien de réformé, aucune amélioration durable n'a été accomplie depuis la révolution de février. Ceux qui en ont tenté n'ont recueilli que la haine glorieuse des agioteurs ; ils ont succombé à la tâche. Tout est donc à faire encore aujourd'hui : réforme de l'assiette de l'impôt, compression de l'agiotage, défense des intérêts du trésor contre l'invasion des intérêts privés. Qui entreprendra cette tâche ? Qui portera dans l'administration des finances les principes féconds et sévères de la démocratie? 3

## L'IMPÔT MONARCHIQUE.

### PHÉNOMÈNE DE LA TRANSFUSION DU SANG.

L'impôt donne lieu aux appréciations les plus diverses, les plus contradictoires. Cela dépend du point de vue où l'on se place pour disserter sur ce grave sujet.

Tel qui vit de l'impôt, par exemple, a là-dessus d'autres idées que celui qui acquitte de pesants tributs et que tourmentent les contraintes, les *gabeloux* (\*). Autre situation, autres pensées; autre rôle, autres sentiments. De là deux écoles, si l'on peut dire, deux systèmes fort difficiles à concilier. L'intérêt, en divisant les hommes, domine les consciences, et détermine trop souvent, hélas! les convictions. *Dis moi qui te paie, je te dirai ce que tu es?* — L'arbre ne craint rien tant que la cognée. Essayez donc un peu de les mettre d'accord!

*L'impôt est le meilleur des placements*, répond du ton le plus convaincu un grand ministre de la Restauration qui reçoit, bon an mal an, du Trésor, 100,000 francs de rentes. Ceux qui payaient ce beau denier étaient assurément d'un autre avis, Quoi qu'il en soit, le mot a fait fortune, chez le pensionnaire de l'État s'entend. — Qu'y a-t-il, en effet, de mieux placé pour l'homme de la Rente, de la grande Fonction, que ce qui profite? Ces gens voient la chose du bon côté.

Le peuple des rentiers et des fonctionnaires, les Grands-

(\*) C'est là une vieille appellation dont le bon sens des campagnes dans le Midi a continué de faire usage en voyant les Droits-Réunis ressusciter *l'ayde* et *la gabelle* sous un autre nom. — L'on ne ferait difficilement une idée de l'impopularité attachée dans nos départements du Centre et de l'Ouest à un genre de perception qui traîne après lui l'exercice, c'est-à-dire, l'espionnage et le délation. L'Empire y périt il y a 35 ans: c'est le *gabelou* qui envoie en 1815 Napoléon mourir à Sainte-Hélène, (P. C.)



Officiers, Justiciers, Policiers, Financiers, Flibustiers de la couronne ont depuis répété en chœur la parole du maître. L'on n'entendit bientôt d'autres discours, à l'endroit des taxes que ces mots passés à l'état de théorème : — L'IMPÔT EST LE MEILLEUR DES PLACEMENTS.

Les économistes de cette école, au nombre aujourd'hui de 500,000, appert le budget de l'État, donnent dans le système anglais, suivant lequel il est reconnu, par exemple, que le service de la Dette ne fait que « transférer une somme de la bourse d'une portion de la nation dans la bourse de l'autre. » (Sir HENRI PARNELL.)

Si cela n'est juste et moral, c'est franc.

Avant l'éminent auteur de la *Réforme financière*, Montesquieu avait tracé, largement esquissé, au sujet précisément des dettes publiques, un tableau qui n'a pas servi à grand chose.

Pour servir les intérêts de la Dette, remarque l'auteur de l'*Esprit des Lois* : « L'on ôte les revenus de l'État à ceux qui ont de l'activité, de l'industrie, pour les TRANSPORTER aux gens oisifs. »

Cet ingénieux appareil a plus d'un rapport avec celui à l'aide duquel la science moderne s'est quelquefois flattée d'opérer la *transfusion du sang*. — Le sang, n'est-ce pas, en effet ici, le fruit du labeur, la plus pure substance d'un peuple de producteurs qui, dans le sol et dans la fabrique ne peuvent rien enfanter, rien amener à la surface, rien faire naître que le fisc ne frappe d'une sorte de main-mise tout ce qui est à sa portée pour transférer à d'autres la meilleure part?...

La meilleure part, c'est le mot.

Quel jour, en effet, a-t-il gelé sur la Rente ainsi qu'il arrive sur la vigne en fleur? où sont les grêles, les inondations, les sécheresses, les cruels insectes avec lesquels se trouvent de nos jours en prise les dotations, traitements et pensions?... Où est pour le fonctionnaire et le rentier,

ces heureux fermiers de la Terre, de l'Air et de l'Eau, le danger de la faillite, l'embarras, le trouble qui naissent de la concurrence; où sont les longs mois de la morte saison, du chômage, les brusques variations dans le prix des denrées et de la main d'œuvre; où est le dur travail qui ne peut se suffire et qu'on voit osciller sans cesse entre le dénûment et le déshonneur?...

Ah! *la meilleure part* des richesses produites, voilà ce que le fisc *transporte*, à l'aide de l'impôt, de celui-ci à celui-là; de cette *bourse* qui ne peut rien garder, dans cette autre qui s'enfle, s'arrondit sans peine — « Déficit, mon ami, ton œil désespéré plonge au fonds *d'un sac vide qui ne peut tenir debout*, comme dit le bonhomme Richard. » Oh! cela n'a rien d'étonnant; on sait où va l'impôt après avoir lentement parcouru son pénible trajet. — Impôt sur la terre, impôt sur l'air, impôt sur l'eau, impôt sur la pierre et sur la tuile, impôt sur les meubles et les marchandises, impôt sur le vin, la laine, le bétail, le poisson, le sel et les épices, à quoi viennent s'ajouter charges de corvée, de milice sur mer et sur terre, taxes levées sur l'art et le génie de l'invention, tout ce qui se meut, en un mot, tout ce qui travaille de manière à porter à 1 milliard 500 millions la dotation invariable de quelques familles bien loties.

« Ils étaient *vingt* remarque Sully au sujet des Montmorency, des Gondy, des duc d'Épernon, comtesse de Soissons, etc., nantis par voie *d'aliénation* d'une portion du revenu public, — ils étaient vingt soit de la cour, de Paris ou du Conseil même *intéressés* dans le parti du Sel depuis 50,000 livres jusqu'à 150,000 écus. Le total s'élevait à 9,738,000 livres. » — Oh! merveille de la transfusion du sang!...

L'honnête ministre calcule que dans ce système le peuple acquittait 170 millions d'impôts, dont 30 à peine rentraient au Trésor. — Que devenait le reste?... C'est ce

dont un duc de Bouillon, un Soubise eussent pu donner des nouvelles.

Les tributs participent alors de la conquête, la propriété féodale dominant l'ordre politique. Aussi, le noble d'Épernon, menacé dans son droit *de taille*, met fièrement la main sur la garde de son épée; il s'apprête à frapper le ministre assez téméraire pour vouloir mettre un peu de justice dans l'impôt (\*).

L'on s'explique difficilement par fois l'empressement que mit à s'anoblir la roture de l'antique monarchie. La vanité joue en cette occasion le second rôle, et le bourgeois affriandé, par l'exemption des tailles, recherchait beaucoup moins ici l'honneur que le profit. La fraude se donnant de plus en plus carrière, de nombreux édits travaillaient à la réprimer :

« Les recherches concernant *l'usurpation* des titres de noblesse pour *s'exempter de la taille*, dit l'auteur de *la vie de Colbert*, n'éprouvèrent pas, il est vrai, les mêmes obstacles que la vérification des Dettes; Mais elles n'en causèrent pas moins, parmi ceux qu'elles atteignirent, la plus vive agitation (\*). »

Ce régime oppressif avait inutilement fixé l'attention de Sully soixante ans auparavant :

« D'autant plus, porte un édit de 1598, les charges et impositions ont été augmentées, d'autant plus *les riches et personnes aisées* contribuables à des tailles se sont efforcés de s'en exempter; les uns, moyennant quelques légères sommes de deniers ont acheté le privilège de no-

(\*) Le Roi informé de cette grave querelle écrit à Sully :

« J'approuve votre conduite et je vous servirai de second contre d'Épernon. Je lui parlerai de façon à lui ôter l'envie de vous faire à l'avenir de pareilles incartades. » (Mémoires de Sully.) Le prince et le grand vassal de la couronne sont ici aux prises touchant l'impôt.

(\*) Clément, Histoire de la vie et de l'administration de Colbert, 1846. (P. C.)

blesse; d'autres, pour avoir porté l'épée durant les troubles l'ont indûment usurpé, et s'y conservent par force et violence. De là, *fouille, oppression et totale ruine des sujets qui payaient la Taille.* »

Cela dura jusqu'en 89, que tous les biens, nobles ou non nobles, les personnes de tout rang et de tout étage furent mis sur le pied sinon, d'une stricte équité, du moins de l'égalité conventionnelle pour ce qui regarde l'impôt. Les taxes cessèrent, ce jour-là, d'être féodales, c'est-à-dire, qu'on cessa de livrer, sans charge aucune, à l'homme de la conquête, le produit le plus net du travail d'autrui. Mais la royauté de nos jours tout en mettant dans la répartition des charges plus de justice qu'auparavant, ménage en réalité à la fortune les moyens de s'accroître aux dépens de la masse. Le noble, détenteur du sol, franc et quitte de taille *réelle* (impôt foncier), de capitation ou taille personnelle (impôt mobilier), ne profita plus, sans bourse délier, des bienfaits de l'ordre politique; mais en confondant le *nécessaire* et le *superflu*, en ne faisant nulle différence entre la misère des campagnes, la gêne de l'ouvrier des villes, le mince possesseur de quelques ares de terrain et l'homme qui compte ses possessions par centaines d'hectares ou sa fortune industrielle par millions; en faisant que la loi du sacrifice soit **LA MÊME pour le pauvre comme pour le riche, pour le faible comme pour le fort**, de manière à augmenter la détresse de cette famille pendant qu'un autre se ressent à peine de l'action du fise, l'impôt, on le voit trop, fait en réalité passer *de la bourse de ceux-ci dans la poche de ceux-là* les fruits du travail, de la richesse générale. Il reproduit d'une façon moins choquante, sans doute, le triste phénomène de la transfusion du sang, mais il opère au même point de vue. C'est ainsi que le pauvre reste pauvre, que le prolétariat s'éternise, qu'il élargit ses rangs, qu'il se recrute des ruines vivantes de la Classe moyenne!...

Telle est l'action mécanique de l'impôt moderne ; telle est la propriété des taxes qui demandent et prennent au travail ce qui va se traduire pour d'autres en accroissement de puissance. Les tributs qui ne se répartissent pas suivant les lois de la justice pèsent finalement sur ceux-ci et profitent à d'autres. — C'est comme un moyen de confiscation continue qui, avec l'élévation du prix des capitaux, maintient le niveau de la pauvreté.

Ce que l'on prend d'un côté profite, en effet, à quelqu'un, rien n'étant perdu dans l'ordre économique. Où l'un est chargé outre mesure, l'autre s'enrichit, les choses passant invariablement d'une poche dans l'autre. — Qu'est-ce, par exemple, que cette énorme dette foncière qui fait de nos jours le désespoir du détenteur du sol, véritable possesseur fictif?... L'intérêt de l'argent à 10 et 15 pour %, quand la terre donne à peine 3, l'aménagement fatal des taxes ont créé tous ces embarras, ces difficultés en apparence insolubles. Le Sol reçoit le contre-coup des immunités dont jouissent la Rente qui n'est pas imposée et les titres incorporels de l'industrie.

L'inégalité des fortunes et des conditions devant l'impôt viole, on ne saurait trop le répéter, le droit de propriété et tout ce qui s'y rattache, c'est-à-dire, l'intérêt des consommateurs et des producteurs tout ensemble. Voilà ce que doivent comprendre les diverses classes de contribuables également intéressées à mettre fin au régime de l'impôt monarchique. Leur intérêt se trouve ici doublement lésé : par la vicieuse répartition de l'impôt, qui traite de même le nécessaire et le superflu, l'aisance et la richesse, et par la destination qu'on lui donne, de manière à faire journellement la fortune d'une classe de citoyens défrayés en grand par le budget. Sur 1,500 millions distribués à 500,000 fonctionnaires et aux rentiers, cela fait près de 1,000 francs par tête, alors que la richesse générale donne à peine 200 francs de revenu à chacun en

moyenne, dans un pays de 35 millions d'âmes. Comment n'y aurait-il pas après cela des familles de plus en plus en possession de la fortune, pendant que tout le reste vit péniblement? Aussi remarque-t-on le plus affligeant contraste. C'est ainsi que s'opère, en vertu de la constitution actuelle de l'impôt et de l'exploitation du crédit monopolisé, ce qui constitue, dans l'ordre économique le phénomène *de la transfusion du sang*.

L'impôt monarchique opère un déplacement de forces, de richesse individuelle; il transporte à ceux-ci le produit le plus net des enfantements d'une nation. — C'est ainsi que le nombre des prolétaires se maintient s'il ne s'accroît. La fortune, l'aisance ne peuvent se fixer dans ces régions du travail auquel on enlève, par des surtaxes habilement combinées, toutes ses ressources disponibles à mesure qu'elles se reproduisent.

Paul Coq.

---

## EXPLICATION TECHNIQUE

### DES OPÉRATIONS USUELLES DE LA BOURSE.

On l'a dit avec raison, c'est la Bourse qui gouverne aujourd'hui le monde. Qu'on applaudisse à cette influence souveraine de l'argent ou qu'on la maudisse, il n'en est pas moins vrai qu'elle existe et qu'elle survit à toutes les révolutions. C'est une puissance avec laquelle il faut compter, bon gré malgré.

Chacun sait que c'est à la Bourse que se négocient les titres des emprunts faits par les divers gouvernements et souscrits par les sommités financières, que l'on y achète et vend chaque jour les rentes sur l'Etat, les actions de la banque de France et de ses comptoirs, celles des chemins de fer, des mines etc., et généralement toutes les valeurs

pour lesquelles le ministre des finances a donné l'autorisation.

Chacun sait encore que le plus ou moins de facilités avec laquelle se font ces transactions, les prix auxquels ces diverses valeurs sont négociées, c'est-à-dire achetées et vendues, établissent les cours authentiques des fonds publics et servent presque toujours d'indices certains de la situation financière et politique de l'Europe en général et de chaque Etat en particulier, suivant le plus ou moins de faveur avec laquelle ses fonds sont recherchés.

Mais ce qu'un grand nombre de personnes ignorent; c'est en quoi consistent les spéculations diverses dont les rentes et les actions industrielles peuvent être l'objet. Elles ont beau lire le bulletin raisonné de la Bourse à la quatrième page des journaux, elles ne peuvent le comprendre; car elles ne connaissent pas même la signification des termes usités dans ces comptes-rendus.

Nous allons brièvement et d'une manière tout à fait élémentaire initier nos lecteurs à ces combinaisons financières et leur en expliquer le langage technique.

**DES AGENTS DE CHANGE.** — Ce sont des officiers ministériels nommés par le ministre des finances et assujettis à un cautionnement, qui sont les intermédiaires obligés entre les vendeurs et les acheteurs de toutes les valeurs qui se négocient à la Bourse. — Ils remplissent les fonctions de notaire certificateur, constatant l'individualité des parties contractantes et le cours auquel la vente ou l'achat a eu lieu; ils opèrent le transport des titres au nom de l'acquéreur. Ils certifient aussi les comptes de retour des billets ou lettres de change protestés. Ils prélèvent sur chaque opération un droit variable, mais qui pour les rentes françaises, est ordinairement de 1/8 p. 0/0 sur celles achetées ou vendues au comptant.

Il leur est expressément défendu de faire aucune opération pour leur propre compte, défense qui a été éludée maintes fois.

Si ces officiers ministériels se renfermaient toujours strictement dans leurs attributions, il n'y aurait jamais d'exemples de faillites parmi eux; et cependant dans ces dernières années, plusieurs déconfitures d'agents de change ont eu lieu.

Les agents de change sont au nombre de 60 à Paris. Leurs charges sont cotées d'un million à 1,200,000 fr. et rapportent de 80 à 100,000 fr. par an. Il arrive presque toujours que les titulaires de ces charges, dont le prix est exorbitant, ont plusieurs commanditaires.

L'organisation actuelle des agents de change a soulevé dans ces derniers temps plusieurs critiques dont quelques-unes sont fondées. On s'est plaint avec raison de ce qu'ils étaient trop peu nombreux, ce qui les investissait d'une sorte de monopole, de ce qu'ils faisaient clandestinement des opérations pour leur propre compte, et enfin de ce qu'ils percevaient illégalement des droits onéreux sur certaines valeurs industrielles, telles que les actions de chemins de fer, etc. Toutes ces réclamations indiquent assez que l'institution a besoin d'une réforme.

Les agents de change nomment entre eux, chaque année, une chambre syndicale composée d'un syndic et de six membres adjoints.

On donne le nom de *coulissiers* et de *courtiers marrons* à des intermédiaires pour la négociation des effets publics et des valeurs industrielles, et qui exercent ces attributions sans avoir le caractère officiel des agents de change.

*Ventes au comptant.* — La loi ne reconnaît que les ventes et achats *au comptant*, c'est-à-dire qu'un agent de change ne devrait jamais prêter son ministère que lorsqu'une personne veut réellement acquérir ou vendre



une inscription de rentes au moyen d'un capital disponible ou possède réellement un coupon de rentes.

Si vous vous voulez acquérir une inscription de rentes sur l'État, vous remettez à un agent de change la somme nécessaire pour cette acquisition au taux que vous lui fixez, plus le droit de courtage; ou vous lui dites d'acheter au cours moyen de la Bourse suivante.

Voici comment le marché s'établit :

A une heure, un coup de cloche retentit dans la grande salle dont les portes ont été ouvertes au public à peu près dix minutes auparavant. Les agents de change viennent se placer sur un plancher un peu élevé dans une enceinte séparée du public par des balustrades et qu'on nomme *parquet*. Ils se groupent vis-à-vis les uns des autres autour d'une rampe circulaire qu'on appelle la *corbeille*, et commencent à crier à haute voix leurs offres pour l'achat ou la vente des inscriptions de rentes, des actions industrielles et notent sur leur carnet les marchés qu'ils concluent.

Un crieur proclame le taux de chaque opération traitée au comptant. Quant aux opérations faites à terme, elles sont communiquées par les nombreux commis des agents de change. Comme les fluctuations des cours influent immédiatement sur les résolutions des spéculateurs qui se pressent contre les balustrades, des émissaires en livrée portent incessamment des messages, des bulletins; ce sont des ordres, des contr'ordres, etc.

Celui qui ne fréquente pas habituellement la Bourse ne peut se faire une idée du bruit, des clameurs étranges, de l'agitation qui, pendant deux heures, font de ce marché un spectacle extraordinaire, incompréhensible même, car une oreille peu exercée ne distinguant aucune parole s'imaginerait volontiers avoir sous les yeux une réunion de fous qui s'injurient, se menacent et se montrent le poing.

A trois heures, un coup de cloche annonce la fermeture du marché. Les agents de change se retirent dans leurs cabinets et rédigent les cours authentiques de cette bourse; il est aussitôt imprimé. Si des achats et des ventes se traitent encore, c'est ce qu'on appelle des opérations de la coulisse.

Comme l'agent de change ne doit acheter qu'après avoir reçu les capitaux nécessaires; qu'il lui est interdit de traiter des affaires pour son propre compte; il est évident que tant qu'il se conforme aux prescriptions de la loi, il ne court aucun risque, n'est exposé à aucune perte, et par conséquent ne peut faire faillite.

Mais les droits ou commission sur les transactions au comptant, ne constitueraient jamais ces bénéfices énormes qui ont élevés les prix d'une charge d'agent de change, jusqu'à un million et plus.

Ils prétent donc leur ministère à des spéculations à terme, qui ne sont qu'un jeu. Or, comme dans ces opérations, si le perdant est de mauvaise foi, il peut se retrancher derrière le bénéfice de la loi, qui ne reconnaît pas les dettes de jeu; des agents de change ont éprouvé de grandes pertes, et ont dû disparaître ou subir des liquidations désastreuses. Pour éviter ce danger, lorsqu'ils font des affaires avec des personnes dont la solvabilité ou la bonne foi est suspecte, il se font donner ce qu'on appelle des *couvertures*. Ces couvertures sont faites en argent, et la somme demandée est proportionnée aux chiffres d'achat ou de vente, et aux mouvements plus ou moins forts de la rente pendant le mois de l'opération; jamais l'agent de change ne donne de reçu de ces sommes, car ce reçu expliquerait l'emploi de l'argent déposé, et il y a des exemples que les Cours d'appel ont ordonné que ces sommes fussent rendues.

Il n'y a pas d'exemple qu'un agent de change se soit retranché derrière le bénéfice de la loi; seulement, quel-

ques-uns, dans les circonstances où la rente subissait de fortes variations, n'ont pas payé intégralement ce qu'ils devaient. Ils ont toujours été obligés de vendre leur charge, et le partage se faisait au marc le franc.

A la suite de plusieurs catastrophes d'agents de change, la chambre syndicale a pris une détermination très-rassurante pour ceux qui font des affaires avec le *parquet*. Lorsqu'on s'aperçoit qu'un agent de change est vendeur ou acheteur d'une trop grande masse de rentes, elle fait une descente dans ses bureaux, et si ses livres ne prouvent pas qu'il opère pour le compte de gens d'une solvabilité et d'une moralité incontestable, on lui donne vingt-quatre heures pour exiger de ses clients des couvertures suffisantes, et à défaut de l'accomplissement de cette formalité, on le suspend le troisième jour et on l'*exécute*, c'est-à-dire qu'on vend pour son compte ce qu'il a acheté ou qu'on achète ce qu'il a vendu, et il supporte la perte qui en résulte. Ces opérations se font ordinairement au prix moyen de la bourse, le jour de l'exécution.

Le prix moyen d'une bourse est le juste-milieu entre le plus haut cours et le plus bas.

On appelle *faits de change* l'infidélité commise envers un client qui a confié à un agent de change soit un titre pour être vendu, soit de l'argent destiné à acheter l'une des valeurs pour la négociation desquels on est obligé d'avoir recours à son ministère. Des *faits de change* ont été commis dans ces dernières années, mais la chambre syndicale a désintéressé les victimes des infidélités.

*Des opérations à terme ou fin de mois.* — Ces opérations sont aléatoires et contraires aux lois, mais elles n'en occupent pas moins les agents de change, beaucoup plus que celles *au comptant*.

L'usage consacrait de ne faire des ventes ou achats fin courant sur le 3 p. %, que pour des sommes de 1,500, 3,000, 6,000, fr.; et sur le 5 p. ‰, que pour des sommes

de 2,500, 5,000, 10,000 fr., afin de simplifier les calculs des différences produites par les variations du cours.

Les opérations *fin de mois*, s'appellent *opérations fermes*. Elles se liquident au plus tard du 1<sup>er</sup> au 4 du mois suivant, et le plus souvent en payant la différence entre le capital de la rente au cours du jour de la rente, et celui produit par la rente au cours de la fin du mois. Exemple : — Je vends 5,000 fr. de rente fin courant 5 pour % au cours de 91, représentant un capital de 91,000 fr.

A la fin du mois, la rente étant à 92, le capital est alors	92,000
Je prends donc la différence de	1,000 fr.

plus le droit de 50 fr. pour achat et vente que je paie à mon agent de change.

On voit donc que dans les spéculations à terme, on vend une rente qu'on ne possède pas, ou l'on achète une rente dont on ne recevra pas le titre, et que la grande majorité des joueurs serait dans l'impossibilité de payer. On se borne, comme nous l'avons dit, à payer la différence entre les capitaux vendus et achetés, selon les cours de vente et d'achat.

Dans une opération fin de mois, le joueur peut se liquider dans le cours du mois, quand bon lui semble. Ainsi, supposons que les fluctuations ont eu lieu dans le sens qu'il avait prévu, il peut le lendemain défaire ce qu'il a fait la veille; mais ce qu'il gagne ne lui est payé que le 4 du mois suivant; et de même s'il a perdu, il n'est tenu de payer que le 3 du mois suivant. Exemple : — J'achète 3,000 fr. de rentes au cours actuel de 57; trois jours après la rente est tombée à 56, je perds 1,000 fr.; je veux borner ma perte à cette somme, et liquider mon opération; je vends la même quantité de rente fin de mois au cours du jour, 56.

*De la hausse et de la baisse.* — Chacun sait que les

événements politiques de quelque importance, influent immédiatement sur le cours des effets publics. Une révolution, la mort d'un souverain, un changement de ministère, une mésintelligence entre deux grandes puissances, tout est exploité par les joueurs, même les faits dont la portée est insignifiante.

Dans les circonstances ordinaires, il dépend à peu près de la *haute banque* d'opérer la *hausse* ou la *baisse* à volonté.

Le montant de la dette publique en France est de

170 millions de rentes de 5 p. 0/0.

75 millions de rentes de 4 p. 0/0.

60 millions de rentes de 3 p. 0/0.

Nous ne nous occuperons pas des rentes 4 p. 0/0, sur lesquels la spéculation ne s'exerce pas.

Les 5 p. 0/0 ont une valeur à peu près classée, c'est-à-dire qu'il est entre les mains de gens qui le gardent comme placement de leurs capitaux.

Il en est de même pour 30 millions de 3 p. 0/0. C'est au moyen de 30 autres millions, qu'on appelle *dette flottante*, que la haute banque peut faire la loi à la Bourse.

Supposons qu'elle veuille faire la baisse après avoir vendu : la fin du mois venue, vous qui êtes acheteur, vous comptez liquider vos opérations par le paiement des différences, comme il est d'usage. Votre agent de change vient vous dire : *On me livre la rente.*

Supposons que vous soyez acheteur de 12,000 fr. de rentes à 56; comme vous n'avez pas 672,000 fr. pour payer ce qu'on vous livre, vous devez tout naturellement dire à votre agent de change : *Vendez ma rente et procurez-vous de l'argent. Je paie la différence.* Mais comme vous n'êtes pas le seul dans cette situation, il en résulte immédiatement que des ventes sont faites simultanément. Il arrive alors ce qui a lieu sur tous les marchés, la marchandise se présentant avec affluence, il y a baisse dans le prix.

Lorsque les banquiers veulent opérer la hausse, ils font la contre-partie de cette manœuvre de bourse : A la fin du mois, ils apportent des écus, et l'on vous dit que la rente dont vous êtes vendeur est *levée*. Alors il faut de toute nécessité que vous vous en procuriez. Tous ceux qui sont dans le même cas donnent ordre d'acheter. Les demandes d'achat sont nombreuses, la marchandise hausse.

**DU COUPON.** — Le gouvernement paie aux époques suivantes : le 3 p. 0/0 aux 22 décembre et 22 juin ; le 5 p. 0/0 aux 22 mars et 22 septembre. On conçoit qu'indépendamment de toute autre cause, le cours de la rente doit graduellement s'élever à mesure qu'on approche de l'époque du paiement de l'intérêt.

Pour chaque semestre, le 3 p. 0/0 reçoit 1 fr. 50 c.; le 5 p. 0/0, 2 fr. 50 c.

Ces augmentations, produites seulement par l'intérêt du capital entre les époques de paiement, est ce qu'on appelle *coupon*.

On *détache le coupon* le 7 de chacun des mois de paiement, c'est à dire que si le 6 octobre, par exemple, le 3 0/0 a fermé à 37 fr., le 7, s'il n'y a pas eu cause de variation dans le cours, la Bourse s'ouvrira à 53 fr. 50 c.; on aura *détaché le coupon*.

Si le 6 novembre le 5 p. 0/0 était à 94, le 7 il sera coté 91 fr. 50 c.

**DU REPORT.** — On appelle *report* la différence qui existe entre le prix de la rente au comptant, et celui de la rente fin courant ou fin prochain.

Le report d'un mois à l'autre est ordinairement de 20, 25 ou 30 c. pour le 5 ou 3 p. 0/0. Cependant quand l'argent est commun, le report baisse. Si l'argent est rare, le report s'élève; on dit alors qu'il est *tendu*.

Il arrive souvent qu'un joueur qui est à la hausse ou à la baisse veut prolonger son opération dans le même sens jusqu'à la fin du mois suivant.

S'il liquidait son opération fin courant pour la recommencer, il aurait payé deux droits pour les opérations du mois, et en paierait deux autres pour celles fin de mois suivant.

Ensuite, s'il ne faisait pas simultanément les deux opérations d'achat et de vente, il s'exposerait, pendant le court espace de temps qui s'écoulerait, à ne pas profiter des fluctuations qui pourraient survenir, car, alors il serait *hors la rente*.

Pour éviter ces inconvénients, il se fait *reporter*. S'il est acheteur, il vend, et dans le même moment il rachète fin prochain la même quantité de rente. Suivant l'usage, il ne paie qu'un droit pour ces deux opérations faites dans la même bourse et dans le même moment.

Exemple : le 5 du mois, j'ai acheté 3,000 fr. de rentes fin courant à 57, soit 5,000 fr. (je joue donc à la hausse). Le 25 du mois, la rente est à 56, soit 56,000 fr., je perds 1,000 fr. Croyant toujours à une hausse inévitable, je veux rester dans la même position ; *je me ferai reporter*. Si le report prochain est de 20 c., je vends à 56 et rachète à 56 fr. 20, soit 56,200 fr. fin prochain. Si la rente monte à 58, soit 58,000 fr., je regagne 1,800 fr., c'est à dire que sur mes trois opérations, il me reste 800 fr. moins les droits.

On appelle *placer son argent en report*, l'opération suivante : On achète de la rente au comptant, et on vend au même moment cette même rente fin de mois. Ainsi le 3 p. 0/0 étant au comptant à 57 fr., et le report de 25 c., j'achète 3,000 fr. de rente au comptant

à 57 fr.,	57,000 fr.
Je vends fin courant à 57 fr. 25,	57,250
	<hr/>
Différence,	250 fr.
A déduire droit de l'agent de change,	50
	<hr/>
Bénéfice,	200 fr.

C'est justement l'intérêt de 57,000 fr. employés à cette opération au taux de 3 p. 0/0, sans courir aucun risque.

*Marchés à primes.* — Il y a des joueurs à la hausse qui, en cas d'une baisse non prévue, veulent limiter leurs pertes: ils achètent, mais stipulent que, quelle que puisse être la baisse, ils ne perdront jamais plus de 50 c. ou 1 fr. pour chaque capital donnant 5 fr. ou 3 fr. de rente. C'est ce qu'on appelle *acheter à prime*.

Ainsi acheter 5,000 fr. de rentes 5 p. 0/0 à 93 fr. fin courant, dont 1 fr., c'est-à-dire que si le cours de la rente tombe au-dessous de 92, on annulera le marché en abandonnant 1,000 fr. Si la prime convenue eût été de 50 c., on n'aurait eu que 500 fr. à abandonner.

Telles sont les opérations de Bourse les plus usuelles qu'il importe au public de connaître.

QUENTIN.

---

## ARMANASE.

### OU LE RÈGNE DE LA CAPACITÉ.

Mon Dieu, la terre est encore assez grande. Les moyens d'action de l'homme se multiplient et se perfectionnent chaque jour. Malthus a menti. La force de production ne manque pas dans la société; cette force est au contraire trop grande. Ce n'est pas l'homme qui manque au travail, partout le travail manque à l'homme. Le capitaliste pourvu de machines n'a plus besoin de ses semblables. Avec de la houille, du fer et des matières premières, il se fait fort de fournir du drap et du calicot à tous les marchés du globe. Il préfère la vapeur à la machine humaine; et ses chevaux de feu, comme ceux de Diomède, mangent et broient sous leurs dents des muscles et des os humains.



La science mécanique, en déposédant le travailleur du travail, n'est donc point un symptôme de faiblesse, mais de force. Elle n'amène point l'épuisement, mais la pléthore du corps social. Il y a donc de l'espoir de guérir la maladie, par une meilleure distribution du fluide vital; car nous ne pouvons périr par l'exès de la production et de la richesse. Les progrès des sciences et des arts ne peuvent point tuer la civilisation. Si nous souffrons, c'est par un malentendu. Il y a lieu à chercher une solution. Tout riche demande à conserver, tout pauvre à s'enrichir; personne ne veut périr de faim au milieu de l'abondance universelle. Ces vœux sont bien légitimes, et nous serions bien malheureux si nous ne pouvions, nous qui avons découvert l'imprimerie, la vapeur, l'électricité et l'Amérique, arriver à concilier des tendances aussi naturelles et aussi sacrées.

Le mal, avons-nous dit, vient, en ce moment, d'un excès.

Heureusement l'*Armanase* résout parfaitement les trois conditions de production. Le premier acte d'une société normale devrait donc être la solution du problème que nous venons de poser. Elle trouve les bases du droit absolu, qui rend inutiles toutes les jurisprudences et tous les droits relatifs; elle formule la LOI positive qui doit remplacer les digestes, les codes et le *Bulletin des lois*. Elle rend à jamais les révolutions impossibles; en intéressant tout le monde à la conservation de l'ordre.

La surface la plus simple est un triangle. Les géomètres ramènent à des triangles toutes les surfaces pour les mesurer.

De même tout raisonnement doit avoir trois termes. Tout argument doit être triangulaire (1). Toute réalité a nécessairement trois bases. Toute science doit chercher trois points d'appui sous peine de chuter.

(1) *Lebailly-Grainville*, TRINITÉ-PRINCIPE. Compendium 1828-8 35.

Les trois états de la société sont : la propriété, la liberté, la famille. Toutes trois peuvent et doivent être absolues, inattaquables, illimitées. De leur jeu et de leur mutuel équilibre se compose la vie de l'humanité.

Définissons-les :

1° La liberté est le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ;

2° La propriété est le droit de s'approprier et de conserver tout ce qui n'appartient à personne ;

3° La famille est le lien naturel qui lie chacun de nous à une personne du sexe différent du nôtre, et l'accomplissement des devoirs résultant de ce lien.

Voyons-les en exercice.

La propriété s'approprie tout ce qui peut être possédé ; mais pour arriver à l'âge où nous pouvons délimiter et saisir le monde extérieur, il faut avoir vécu. Nous avons donc une dette à remplir envers les générations qui nous ont précédé, comme, à notre tour, nous serons les créanciers de la société, lorsqu'après des services rendus à nos contemporains, la caducité nous aura rendus incapables de produire.

La propriété, en *Armanase*, ne sera donc pas plus exempte d'impôts qu'elle n'est aujourd'hui. Seulement, nous allons voir combien l'emploi de ces impôts sera plus rationnel et plus fructueux que maintenant.

L'impôt imposé à la propriété sera l'impôt de un pour cent, le plus rationnel, le plus juste de tous, et celui dont l'excellence a le mieux été démontrée par la pratique, dans la république la plus florissante de l'Italie.

Cet impôt sera peu onéreux sur des capitaux bien employés, et représente à peu près la dime des produits. Il forcera la richesse sociale à une activité croissante, et ne laissera oisif aucun instrument de travail.

Les paresseux et les indifférents seuls peuvent le trouver lourd.

En faisant abstraction du revenu, il emploierait un siècle avant d'avoir absorbé la dernière part du capital imposé. Or il est prouvé que, pour la terre, les taxes actuelles et les droits de mutations font passer au fisc la valeur d'un immeuble dans un moindre espace de temps. Ajoutons à cela que les impôts indirects de toute nature étant abolis, formeraient un dégrèvement considérable, et que la consommation croissant rapidement, par suite de ce dégrèvement, fournirait d'immenses débouchés à tous les produits, et accroîtrait, en peu d'années, le revenu des capitalistes de sommes bien plus fortes que l'impôt lui-même.

Maintenant que fera-t-on du produit de cet impôt?

Ce produit sera distribué à la totalité des citoyens du pays, par portions égales et par tête.

Cette distribution formera, pendant les premières années, une subvention qui préservera déjà du désespoir et d'un dénuement absolu tous les membres de la grande famille, et plus tard, quand la richesse nationale aura pris son extension normale, il donnera des moyens suffisants d'existence à tous ceux que des besoins réels forceront d'employer à leur usage leur part du budget national.

Passant à la liberté, nous voyons qu'elle ne peut exister réellement qu'en *Armanase*. Qu'est-ce, en effet, que la liberté moderne? Elle n'existe pas pour l'ouvrier, qui ne peut lutter à armes égales contre le capital, et voit journellement décroître les salaires. Elle n'existe pas pour la fille du Peuple, qui veut rester sage, et que le dénuement pousse à la prostitution.

Une puissance fatale semble avoir pétri le monde moderne à l'image d'une divinité infernale, et inventé une oppression cent fois plus cruelle et plus systématique que l'esclavage des républiques païennes. Le code formulé par le génie draconien de ce Lycurgue satanique ne ren-

ferme qu'une peine, — la mort. Elle est le refrain de tous ses articles.

Vous ne voulez pas vous soumettre aux conditions du travail offertes par le maître? Allez, retirez-vous. Pour vous et vos enfants, — la mort!

A toi, jeune fille qui ne sais pas travailler et ne veux pas t'avilir, — la mort!

A toi, négociant imprudent ou malheureux qui ne sais pas labourer ou servir, — la mort!

Il y a, nous l'avouons, bien des gens paresseux, inutiles, vicieux même dans le monde; mais, en vérité, la punition est-elle en proportion avec leur faute? N'y a-t-il pas d'alternative entre tant de supplices et l'existence de la société?

Et voyez comme cette peine, portée par une inquisition anonyme, par un tribunal véhémique nouveau, s'exécute et se multiplie sous nos yeux.

Le suicide se charge, chaque année, d'exécuter des milliers de ces condamnations sans appel. La faim, la misère, le chagrin, le désespoir se chargent d'un nombre cent fois plus grand, dont le théâtre est à l'Hôtel-Dieu, à Bicêtre, à Charenton.

Quand une goutte, épanchée du superflu de la richesse nationale, commencera à couler sur tant de misères, tous les fronts se relèveront vers la providence sociale, tous les cœurs s'ouvriront à l'espérance et les âmes à l'idée de Dieu.

Quant à la *famille*, elle aura également pour sanction le bien-être universel, qui ne laissera aux femmes ni prétexte, ni cause d'avilissement; la solidarité universelle de tous les sexes, qui emploiera les ressources de son budget à tarir les sources du vice et à faciliter le retour à la vertu.

Enfin dans une société ennoblie, dont tous les membres auront le droit de vivre, et où manquera le troupeau in-

fect des courtisanes, la science et la religion détermineront les conditions des unions vraiment légitimes et heureuses, et, comme la Providence, dans sa sagesse a fait naître les sexes en nombre égal, il faudra bien que chacun s'arrange dans sa famille et pour toute sa vie, ce bonheur que tant d'hommes cherchent aujourd'hui dans la dissipation du plaisir ou dans les égarements de la débauche. La séduction ne sera plus regardée comme un jeu, lorsqu'elle frappera d'un seul coup la jeune fille que l'on raille aujourd'hui et le fiancé mystérieux qui devait un jour fonder son bonheur sur son amour. Les *lovelaces* seront alors des ennemis de la paix publique, et leurs tours, qui font rire encore, bientôt les feront justement maudire.

Maintenant passons à l'ensemble de l'institution armanasienne.

Plus de révolutions, avons-nous dit.

Voyez les déposants aux caisses d'épargne, les actionnaires de la banque, les ouvriers-sociétaires de Saint-Gobain, les propriétaires garantis par les sociétés d'assurances, les rentiers du grand livre; tous ces gens-là, loin d'attaquer les institutions en qui ils ont placé leur confiance, suivent avec une inquiète sollicitude leur marche et leur développement. Ils s'en font partout les défenseurs bénévoles et les soutiennent de tout leur pouvoir.

L'occident de Paris est conservateur, et le faubourg Saint-Antoine est révolutionnaire; mais agrandissez la Bourse, placez-là au centre de Paris, et donnez des rentes à tout le monde, vous verrez que tout Paris voudra l'ordre et la paix. Les socialistes de la veille seront les conservateurs du lendemain, quand la société aura annulé, en les dépassant, les utopies chimériques à l'aide desquelles ils trompent des douleurs trop réelles.

Plus de vices, plus d'émeutes, plus de misère; par conséquent plus d'armée, plus de gendarmes, plus de police! Plus de désordre, partant plus de gouvernement.

L'universalité des citoyens, en qui la souveraineté réside et qui percevra, pour l'employer utilement, le budget dévoré aujourd'hui par une administration superflue, saura bien pourvoir à son repos et à son bien-être par des sociétés d'assurance contre le vol, la rapine, la maladie, la séduction, etc., etc. Chacun pour son argent saura se faire rendre en réalité tous les services dont il paie l'ombre si cher aujourd'hui.

Ces sociétés spontanées, dévouées avec zèle au service du public, qui les paiera, stimulées par une heureuse concurrence, seront aussi ingénieuses à prévenir ses désirs, que nos administrations semblent habiles à l'entourer de tracasseries et de vexations. La poste transportera à bas prix nos correspondances, nos journaux et notre argent, sans se croire obligée à ramollir le cachet de nos lettres. La police nouvelle veillera sur nos maisons, sans s'informer de nos opinions, et nous indemniera des vols qu'elle aura eu la maladresse de ne pas prévenir.

Quant aux coupables, s'il y en a encore, des jurys improvisés constateront leurs fautes et les remettront à des prêtres ou à des médecins, pour les régénérer ou pour les guérir. Le vice est une maladie morale, qui, dans un temps donné, doit disparaître du monde.

La justice civile sera plus simple encore. Elle n'existera pas.

La propriété, cette mère nourricière de la nation, mérite un sort meilleur. Elle ne doit plus servir de pâture à cette nuée de vautours en robe, qui la dévorent. Elle doit conserver toutes ses forces vives pour la production de la richesse. Pour cela le remède est très-facile. Il suffit de l'élever toute entière à la condition privilégiée des rentes sur l'Etat, qui sont insaisissables et ne donnent jamais lieu à aucune contestation judiciaire. Alors prendra fin le vieux proverbe : *qui terre a guerre a*. Des centaines de millions, que la chicane dévore aujourd'hui, resteront

dans la poche des propriétaires, et toutes les haines suscitées par les procès s'apaisant peu à peu, répandront dans le corps social un sentiment de bien-être et de rénovation.

Rien n'empêchera, du reste, un propriétaire de trouver des fonds à emprunter et d'offrir des garanties à ses créanciers. Il pourra faire inscrire au dépôt du cadastre le nom qui lui plaira à la place du sien, et le conservateur transmettra sa propriété à son créancier si, à une époque donnée, il ne l'a pas remboursé ; mais cette opération se fera sans bruit, sans querelles et sans frais. Pour cinq ou six francs on aura transmis une propriété d'un ou deux millions.

Maintenant, disons que la propriété s'appliquera à tout ce qui peut être approprié, dans le domaine physique comme dans le domaine moral. Chaque propriété nouvelle augmentant les ressources du budget, sera accueillie avec transport par toute la nation. Les inventions nouvelles constitueront autant de propriétés perpétuelles et insaisissables. Aujourd'hui, imbus de faux principes, nous regardons les brevets comme un monopole injuste, tandis qu'ils sont la sanction du plus irrécusable des droits. Plus tard, d'après ce principe : ce qui est à tout le monde n'est à personne, on regardera comme un désastre qu'un brevet tombe dans le domaine public et dans le tohu-bohu de la concurrence anarchique.

Où en serait la production agricole, si la propriété n'avait érigé sagement en monopole perpétuel chaque maison et chaque parcelle de terrain ? Nous en serions à la civilisation des Cosaques et des Bédouins.

Quand nous élèverons-nous à une société plus parfaite ? C'est lorsque nous ferons pour les arts, les sciences, les lettres, l'industrie et le commerce, ce que nous avons fait pour la terre. Quand nous aurons créé la propriété intellectuelle et taillé, dans ce nouveau monde, des majorat

et des domaines pour toutes les capacités pauvres et tous les génies déshérités. Faites des propriétaires, et vous aurez des conservateurs, a dit M. Jobard, l'ingénieur auteur du *Monautopole*. Divisez, disons-nous, le champ de la production industrielle, et toutes les branches des manufactures qui ne donnent que des produits incertains, seront condensées en capitaux visibles, qui élèveront à trois et quatre cents milliards le capital national, et par suite à trois et quatre milliards le budget commun.

Parlons d'une institution nouvelle qui va assurer le jeu de notre machine sociale. Arrivons au droit de préemption. On a vu que nous émancipons l'individu de la tutelle antique. Nous ne nous arrêtons pas, comme Proudhon, à l'anarchie, nous passons au-delà pour reconstituer la souveraineté dans l'individu. Nous ne nous contentons pas d'abolir les impôts, nous voulons que le budget soit payé au nouveau souverain, et que chaque citoyen ait une liste civile. Il est un nouveau droit, un nouveau privilège souverain, que nous voulons transférer à l'individu; c'est celui de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Tous les progrès de l'avenir, toutes les entreprises grandioses ne sont possibles qu'à cette condition. Par elle notre peuple de puissants propriétaires et d'hommes vraiment libres, pourra réaliser toutes ces œuvres unitaires, qui semblent le privilège des Etats despotiques, et qu'un socialisme inintelligent nous promettait au nom d'une hiérarchie abrutissante. La science ne devait pas donner à l'homme moins que ne lui avaient promis les utopistes et les sectaires.

La préemption est le droit commun de tous les citoyens d'exproprier un propriétaire en lui remboursant son capital d'après sa déclaration et dix pour cent en sus. Ce droit mettra fin à toutes les querelles interminables de servitudes et de murs mitoyens. Il permettra l'expansion de toutes les idées. Il sera un frein à la mauvaise foi, qui



voudrait se soustraire à l'impôt en réduisant un capital. Entre les mains de la compagnie générale des finances, il sera le levier puissant qui forcera chaque année l'évaluation du capital national et le poussera jusqu'aux limites où la production deviendrait stationnaire.

Ainsi avec la richesse, plus de misère ni de gouvernement, avec la liberté, plus de désordre, avec la famille, plus de vice ; solution intégrale de tous les problèmes agités par l'économisme et le socialisme ; plus de guerre au dedans ni au dehors ; fusion rapide des peuples et des races, telles sont les principales données de l'*Armanase*. Grâce à elles, le règne de la capacité, promis par toutes les écoles et tous les partis, devient enfin possible ; mais, bien différente du saint-simonisme, avec lequel il faut bien se garder de la confondre, elle résout par la liberté, la propriété, la famille et la dignité humaine, les problèmes que celui-ci tranchait par le despotisme, la confiscation, la main-morte, l'abrutissement et le régime des castes.

*Armanase* vient de deux mots sanscrits : *arg*, puissance, pouvoir, qui est le même que le mot *arké* des grecs, et *manas*, esprit, d'où sont dérivés *ménis* en grec, et *man* dans les langues teutones. Il signifie par conséquent le règne de la capacité ou l'empire de l'intelligence.

Pour les renseignements sur l'*Armanase* et sur les écrits de Lebailly-Grainville, auteur de la *Philosophie trinitaire*, s'adresser à M. Parédès, passage Jouffroy, 44.

---

## LE ROYALISME.

Nous voudrions bien savoir le principe qu'il représente. C'est en vain que nous le cherchons ; mais nous nous trompons : le Royalisme représente dans nos an-

nales les abus, l'inégalité, l'usurpation, la violence; plus, la démence, la fainéantise et la trahison. Nous allons le prouver en quelques mots et sans réplique possible.

La première race des rois de France commence par Clovis, qui égorge tous les siens et règne sur leurs dépouilles, elle s'éteint dans la personne de Chilpéric III, surnommé l'imbécile, et qui, traité comme tel, par le pape Zacharie lui-même, est tonsuré, c'est-à-dire dégradé à la façon du temps et relégué dans un cloître.

La seconde race commence par un usurpateur, Pépin-le-Bref, qui se fait de la religion un instrument de règne, *instrumentum regni*, et aboutit à un roi fainéant, après avoir été interrompu dans sa succession directe par la domination collatérale de quatre intrigants, savoir : Charles-le-Gros, Eudes-Robert, Robert, frère de Eudes, et Raoul, gendre de Robert.

La troisième race débute par un jésuite du nom de Hugues-Capet, surnommé l'usurpateur, créature du sacerdoce féodal, et termine par un pillard des deniers publics, Charles IV, dit le beau... , beau, apparemment de sordidité, car, dit le monarchien Auquetil lui-même : « les rapines de ce prince marquent plus de cupidité dans l'administration que de zèle pour la justice, puisqu'il ne revint rien à l'Etat de toutes ses voleries, » absolument comme l'harpagon Louis-Philippe.

Mais ce n'est pas tout : deux branches prolongent jusqu'à nos jours la race usurpatrice des capétiens, savoir : les Valois et les Bourbons ; l'une s'éteint dans la personne de l'idiot Charles X, et l'autre dans celle du matérialiste Louis-Philippe.

Voilà la tradition royaliste. Il n'y a pas à ergoter là-dessus ; c'est de l'histoire : voilà la tradition que messieurs les blancs opposent à la Révolution, au Progrès, au Socialisme.

Voilà ce *principe d'autorité* que ces messieurs opposent à l'anarchie révolutionnaire prétendue ; voilà avec quoi ils prétendent reconstituer le passé.

Mais les plus fins ne s'y trompent pas : ils savent bien que la monarchie n'est qu'un tissu de pilleries, d'intrigues et de violences gouvernementales, et, pour échapper à leur condamnation, savez-vous à quoi ils s'en réfèrent ? A la France de Charlemagne, de saint Louis et de Louis IV, c'est-à-dire à l'ignorance, à la superstition et à l'insolence.

En effet, aux yeux de Messieurs du Royalisme, il n'est sorti de la bouche d'aucun des douze Césars, une parole aussi capable d'étonner le monde, de les frapper d'admiration pour l'autorité du génie, que ces trois mots de Louis XIV : « *L'État, c'est moi !* » Nous le croyons bien : c'est la dernière formule du despotisme. Et ce fougueux Louis XIV, à la cour duquel fleurit pendant cinquante ans le libertinage, qu'a-t-il fait de la France, en fin de compte ? — Une jésuitière !

Voilà les illustrations de la monarchie. Heureusement qu'il y a par de là tous ces mensonges les générations qui se renouvellent sans cesse, qui, par conséquent, jamais ne déménagent, et dès-lors assistent à l'enterrement de tous ces beaux-fils de la royauté. C'est pourquoi le royalisme n'est, au fond, qu'une audacieuse fanterie ayant sa base dans l'ignorance des masses.

GUSTAVE BIARD.



# LES NOUVEAUX CHRÉTIENS.

## LA PRIÈRE DES TRAVAILLEURS.

### I.

O Christ ! Toi qui fus Dieu, qui vécus prolétaire  
   Préchant la liberté ;  
 Qui personnifia sur le haut du calvaire  
   La sainte égalité ,  
 Les méchants ont brisé les droits de ta justice,  
   Ils nous ont fait déni ;  
 Que tu sois contre nous ou que tu sois propice ;  
   Ton nom sera béni

### II.

O Christ ! toi qui n'eus pas pour te servir l'ange,  
   Le dernier des tapis ,  
 Que tes bons serviteurs étendaient sur la fange  
   Craignant pour leur surplus ;  
 Nous sommes comme toi, dépouillés sur la terre,  
   Et ne murmurons pas ,  
 Parce que nous voyons dans le ciel notre père,  
   Vers nous tendre ses bras.

### III.

O Christ ! Toi qui vivais dans ta pauvre chaumière ,  
   Sevré de tout plaisir,  
 Qui partageais ton jour en travail et prière ,  
   Préparant l'avenir :  
 Lorsque ton heure vint , aux petits , aux esclaves ,  
   Tu montras le chemin  
 Qui conduit au repos... et brisas leurs entraves  
   Au nom du droit divin.

## IV.

O Christ, mort pour nous tous, si le peuple à cette heure,  
 Aux peuples, aux rois,  
 Demandait hautement pourquoi tout soufre et pleure  
 Sous l'enblème des croix ;  
 Il serait répondu, d'une voix sèche et rude :  
*Silence au travailleur.*  
*Il n'a pas racheté la vile multitude,*  
*Jésus le Rédempteur !....*

## V.

O Christ, juge entre nous ? Noël la belle fête  
 Te verra revenir !....  
 Tyrans, courbez le front, loin de vous il rejette  
 Les fers de l'avenir !...  
 Tyrans, courbez le front, déjà vient la clémence  
 De la fraternité.  
 L'égalité la suit... et le peuple en silence  
 Marche à la liberté !

J. LACROIX.

## UN HOROSCOPE.

En 1788 il y avait à Paris, dans une des petites ruelles qui sillonnent comme des lézardes la montagne Sainte-Geniève, une vieille maison dont la porte vermoulue ne s'ouvrait que tous les samedis. Ce jour-là on en voyait sortir un petit vieillard portant une houpelande rapiécée de morceaux d'étoffes de diverses couleurs, et la tête couverte d'un bonnet dont la forme bizarre n'avait de nom dans aucune langue.

A l'aspect du petit vieillard, les bonnes femmes du quartier faisaient le signe de la croix et rentraient dans leurs maisons, saisies d'une terreur superstitieuse; l'homme à la houpelande bariolée était juif et passait pour sorcier. On lui avait donné le nom de Pilate.

Le bruit courait pourtant dans le voisinage que Pilate recevait pendant la nuit la visite de plusieurs seigneurs et grandes dames, qui venaient le consulter sur leurs projets d'ambition, ou sur l'issue de leurs coupables amours. On avait entendu souvent la porte vermoulue rouler sur ses gonds; mais comme on croyait encore aux sorciers et à leurs maléfices, personne n'osait se risquer à mettre la tête à la fenêtre pour voir qui venait consulter Pilate; la peur l'emportait sur la curiosité.

Or, par une sombre nuit du mois de décembre 1788, le petit marteau de la porte du juif frappa à coups précipités les planches disjointes, et un voisin entrevit Pilate lorsqu'il vint ouvrir; une grande dame masquée entra immédiatement et se glissa comme une ombre dans l'étroit corridor.

Quelques instants après, sur un geste du juif elle s'assit sur un petit tabouret, pendant que le sorcier mettait en ordre ses ustensiles cabalistiques. Debout derrière une petite table couverte de vases de diverses formes, Pilate regarda d'un œil sinistre et perçant la grande dame immobile et comme pétrifiée sur son tabouret, la petite chambre recevait le jour par une fenêtre à ogives : un cadran, sur lequel figuraient tous les signes du zodiaque, les mois, les jours et les heures, était suspendu à la muraille, une lampe brûlait derrière ce cadran et laissait échapper la lumière par des petits trous percés circulairement ; ces petits rayons ainsi disséminés en rond figuraient en quelque sorte le disque du soleil et répandaient sur tous les objets une demi-teinte verdâtre.

— Madame, dit enfin le vieux Pilate, que voulez-vous de moi ?

— Juif, je te demande mon horoscope.

— Votre nom ?

— Tu dois le connaître, puisque tu es sorcier, mais voici ce qui coupera court à tes questions, ajouta-t-elle en jetant une poignée de louis d'or sur la table.

Pilate ramassa les pièces une à une et avant de cacher la dernière dans une petite bourse en cuir, la tourna et retourna plusieurs fois entre ses doigts.

— *Louis XVI, roi de France et de Navarre* gromma-t-il entre ses dents... Belle tête ! par le Dieu de Moïse, madame, avez-vous vu le roi.

La grande dame baissa ses yeux et ne répondit pas.

— Je vous connais, s'écria le juif et si vous le désirez je vous dirai vos noms, prénoms et qualités.

La grande dame resta muette.

— Arrivons à votre horoscope, continua Pilate ; un sorcier doit être discret avec les grandes dames.

— Hâte-toi, je suis pressée.

— Le peuple souffre, madame.

— Puis-je porter remède à ses souffrances ?

— Vous pouvez tout, madame. Le peuple souffre vous dis-je, depuis plus de mille ans il est tombé sous le double joug des nobles et des prêtres, mais le jour de la régénération sociale approche. Les gentilshommes et les grandes dames dansent à Versailles, on prodigue l'or aux courtisans et les habitants des campagnes meurent de faim.

— Je ne suis pas venu pour entendre tes jérémiades tirées des ouvrages impies des philosophes et des athées comme toi... mais pour te demander mon horoscope.

— Madame, vous connaîtrez trop tôt la triste et déplorable fin qui vous est réservée, Je vous le dis en vérité, la tempête gronde à l'horizon, l'ouragan populaire renversera le trône et l'autel, les superbes seront broyés comme le grain sous la meule et les petits seront exaltés. Le Tiers-État aujourd'hui esclave sera roi dans peu de temps.

— Roi ! s'écria la grande dame, dont la bouche se crispa de colère et de dédain.

— Oui, roi, répéta le juif.

— Juif, tu mens.

— Ne vous irritez pas, noble dame, la colère est pour les enfants, la menace pour les faibles. Les courtisans ne vous ont jamais parlé de l'affreuse misère du peuple.

— Jamais.

— Pilate alluma une petite lanterne et conduisit la grande dame dans une petite salle basse.

— Regardez bien, lui dit-il.

La grande dame aperçut un petit point lumineux sur la muraille et distingua bientôt plusieurs formes bizarres qui passaient et repassaient à mesure que le juif pressait un gros bouton en cuivre.

— Regardez bien, noble dame, s'écria-t-il, car vous verrez passer sous vos yeux des choses étranges.

Et la noble dame avait le frisson.



— Attention; voyez-vous ces trois individus qui dansent ensemble ?



— Oui, fit la dame qui éprouvait des horripilations.

— Dans ce trio dansant reconnaissez le futur hyménée de la noblesse, du clergé et du tiers-état. Le peuple va briser ses chaînes; la liberté, l'égalité et la fraternité vont remplacer le privilège :

Le juif regarda quelques instants la grande dame, il ricanait dans sa barbe.

Il pressa de nouveau le bouton de cuivre et une jeune

et jolie marchande de poissons se dessina sur la mu-  
raile.



— Voyez, madame, cette jeune femme et son bizarre  
costume : un pied chaussé d'un gros sabot, l'autre d'un  
petit soulier de satin, une main gantée et l'autre cal-  
leuse, . . . savez-vous ce que cela signifie ? Mais vous ne

pouvez le deviner : cette jeune femme vous représente l'égalité des toilettes.

La grande dame sourit tristement , son soufre dédaigneux n'échappa pas aux regards de Pilate ; il pressa de nouveau le bouton :

Et trois figures bizarres parurent sur la muraille.

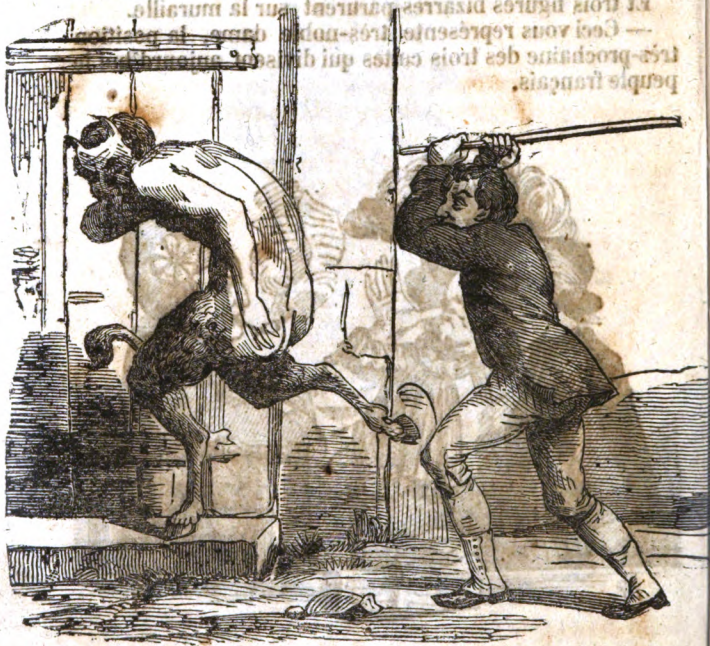
— Ceci vous représente très-noble dame, la position très-prochaine des trois cultes qui divisent aujourd'hui le peuple français.



La noblesse se mord les doigts ;  
 Le clergé tient un stylet à la bouche ;  
 L'homme du tiers-état fume tranquillement sa pipe.  
 ¶ Disparaissez, mes trois fumeurs, et, allez attendre le grand jour de la résurrection populaire.

Pour la quatrième fois Pilate pressa le bouton de cuivre.

Un diable poursuivi par un paysan passa aussitôt et repassa plusieurs fois sur la muraille, laissant après lui une clarté bleuâtre.



— Le démon cornu et aux pieds fourchus, dit le juif en dirigeant sa main droite vers l'apparition fantasmagorique, vous représente les privilèges de la noblesse, du clergé, les droits du seigneur, la dime ecclésiastique et autres

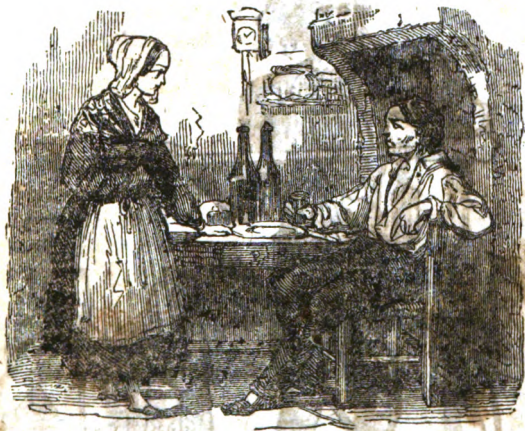
charges qui pèsent sur le petit peuple ; aussi voyez avec quelle ardeur ce paysan poursuit le satan de l'aristocratie.

La grande dame tremblait de tout ses membres et se repentait amèrement d'avoir cédé à la curiosité qui l'avait entraînée dans l'antré du magicien.

— Après la tristesse la gaité, s'écria Pilate ; après les larmes le sourire.

Et il pressa encore le bouton de cuivre.

— Ceci vous représente la joie du pauvre peuple quand



il aura secoué le joug de ses oppresseurs. Voyez bien l'artisan, il boit à l'égalité, à la fraternité. Dans moins de deux ans le peuple se gouvernera lui-même, il nommera ses représentants. L'habitude est comme le péché originel des chrétiens et les Français émancipés suivront encore les errements du passé.

Le bouton de cuivre cédait à la pression du vieillard et cette fois des formes bizarres sillonnèrent la muraille.

— Voyez ce grand démon, fit le juif en indiquant du doigt l'apparition bleuâtre. Il pèse les futurs représentants. La noblesse et le clergé engraisés par la jouissance de leurs innombrables privilèges, enlèvent l'homme du peuple maigre comme un squelette. Ceci s'appelle la *Romaine aristocratique*.



— Maudit juif, s'écria la grande dame impatientée, je te demande mon horoscope : cesse donc de m'effrayer par tes fantasmagories.

Pilate ouvrit un vieux livre dont les feuillets étaient en parchemin presque vermoulu : Les signes du zodiaque et autres constellations s'y trouvaient mêlés à des caractères hébraïques : il tourna et retourna plusieurs fois les feuillets.

— Madame, s'écria-t-il enfin, partout je vois du sang, du sang et encore du sang. . . Que votre époux tremble lorsque apparaît le signe du verseau, car ce signe est pour lui un présage de mort.

Quand et comment mourra-t-il ?

— Il sera décapité.

— Misérable !

— Et vous aussi, car vous êtes la reine, ajouta le juif d'une voix sinistre et menaçante. . . . .

Marie-Antoinette, c'était-elle en effet, tomba évanouie. Le juif lui fit respirer des sels. La reine de France n'eut pas plus tôt recouvré l'usage de ses sens qu'elle repoussa avec dégoût la main du magicien, et lui ordonna de l'éclairer jusqu'à la porte : Elle sortit sans le regarder, sans lui adresser une parole, et la voiture roula rapidement du côté de la Seine.

Le lendemain des *gens de justice* envahirent la maison de Pilate : mais on ne trouva pas le juif, dont on n'entendit plus parler jusqu'en 1789. Quoique vieux, il prit part à la lutte du peuple : Devenu libre et citoyen français, il fréquenta les clubs et se fit remarquer par son zèle patriotique.

En 1793, le 21 janvier au soir, il passait près de la Tour du Temple : il entrevit la reine derrière les barreaux, il cria de toute la force de ses poumons :

— Marie-Antoinette, je suis le juif Pilate. . L'horoscope s'accomplit.

## LA FAMILLE DE CORNACHARD.

Le Code civil a été fait et conservé par la nouvelle aristocratie du tiers-état, composée, comme l'on sait, de capitalistes et de gros propriétaires, — cette aristocratie qui, seule depuis 89, a la prétention de représenter le peuple, dont elle regarde passer les besoins et se croisant les bras, voyant qu'il fallait faire quelques concessions à ce qu'elle appelait les exigences révolutionnaires de l'époque, a daigné renoncer aux privilèges... honorifiques dont jouissaient autrefois les aïeux des marquis de Carabas; et la loi écrite n'a plus exigé que le paria social, le vilain, le prolétaire, courbât encore sa tête et son honneur devant les droits de jouissance, de l'hommage-lige, et se vit obligé de tenir l'étrier et de battre la mare, etc....., tandis qu'elle a parfaitement maintenu l'inégalité des créances devant les ressources du débiteur, au profit du capital et de la propriété.

L'injustice a donc été légalisée ainsi, et le peuple a sué et produit sans bénéfice, toujours gros Jean comme comme devant.

A propos de cela, nous nous sommes rappelés une simple histoire que nous croyons utile de raconter ici et à laquelle nous conservons l'étrange titre qui nous la fait connaître :

*Chasse-craie  
du meuble et de l'immeuble  
devant monsieur Privilège et sa dame Hypothèque  
sur l'air des gueux  
joué par un huissier!*

Dans une petite ville des environs de Paris, habite M. Jérôme Cornachard, propriétaire, officier de la garde



nationale, bon père, triste époux, mauvais voisin, shavillé au morgue et solidement enfourché sur les droits que lui confère l'article 2102 du Code civil.

Son épouse Amanda, unique rejeton d'un premier valet de chambre de madame de Brsintaille, porte, dans ses relations de famille et de société, toute l'insolence de l'antichambre, qu'elle impose à son mari et aux pauvres diables du quartier comme genre aristocratique et de haut ton.

La municipalité et le notaire Retornl, ont, depuis vingt ans, accouplés leurs intérêts et leurs personnes, et de ce, il a été commis, un héritier direct de leurs qualités et vertus, qui a nom Arthur de Cornachard, jeune homme intéressant, intéressé, et à la fois pilier de l'ordre et de l'estaminet.

Nous sommes en juillet 1848 ; triste époque pour les mères, les femmes et les enfants du prolétaire, sans pain, sans travail et mal conseillé.

Il est onze heures du matin. Chez les Cornachard le premier repas du jour s'achève, et l'on parle politique pour venir en aide à la digestion : c'est-à-dire que le cœur est ici dans le ventre.

Si nous écoutons cette conversation oiseuse comme leur esprit, nous entendrons raconter le triomphe de l'ordre, de la propriété et de la religion, trois mots écrits avec du sang sur le front soucieux de toute société qui tombe; et nous verrons exprimer, avec forces soupirs, le regret de n'avoir pu rétablir aussitôt le cens, le trône et l'autel. Et cela nous paraîtra insipide dans la bouche de ces vainqueurs du lendemain, qui se cachaient peut-être la veille, et qui ne savent pas que ceux qui crachent sur les vaincus, même coupables, sont de lâches valets de bourreaux.

Aussi leur tirons-nous notre révérence; et, historien infidèle, nous supprimerons, de par notre bon plaisir, la

fin de ce commérage, alors à l'ordre du jour et surtout de rigueur chez tous les gens dits du monde bien pensant et bien pensé. . . . .

. . . . C'était le jour du terme : le bon propriétaire passa dans son cabinet pour se préparer à recevoir ses féaux et amés locataires, et pour savourer loin de l'acariâtre Amanda sa trimestrielle jouissance.

C'était le jour du terme : gai pour les uns, redouté des autres; jour qui voit trembler le pauvre dans son humiliation impuissante en face de l'insolence ou de l'inhumanité du riche.

Jour de gêne, de saisie, de désespoir pour les enfants du travail, que le chômage ou la maladie ont livrés à la sarcastique et pouilleuse misère

Jour, enfin, où les maudits de la chance sociale passent leur première nuit couchés dans la rue entre un passé qui fut stérile et un avenir qui appartient tout entier au suicide ou à l'infamie.

La fille de service annonce M. Félix, et M. Félix est introduit; c'est un homme grand, pâle et brun, nature énergique et fatiguée, parfaitement convenable dans sa tenue, dans son air, se présentant bien, et auquel cependant on n'offre pas une chaise.

C'est un ouvrier... locataire.

Après les compliments d'usage, qui sont prononcés par le nouveau venu avec hésitation et embarras, le front du propriétaire se rembrunit; l'attitude de M. Félix lui révèle un retard de paiement.

— Monsieur, dit aussitôt Cornachard en se levant vivement, vous venez sans doute payer le terme échu aujourd'hui et celui d'avril pour lequel j'avais consenti à attendre.

— Le terme d'avril, monsieur? Mais, il me semble, réplique l'ouvrier, en retenant un railleur et triste sourire, mais il me semble, si mes souvenirs sont vrais, que

vous avez eu la bonté de nous en faire remise à moi et aux pauvres gens du quatrième, sans que nous vous l'eussions demandé, et cela au nom de votre amour pour les enfants du peuple, que la suspension des affaires et du travail ruinait, au nom de la fraternité, dont vous plaidez si chaleureusement la cause dans le club de l'Égalité... au nom...

— Assez, Félix, assez ; ne me parlez plus de cette malheureuse époque, s'écrie le propriétaire en l'interrompant ; dans votre intérêt même, n'évoquez plus ces violences révolutionnaires auxquelles nous, hommes d'ordre et de fortune, nous avons cédé en frémissant, pour ramener la sécurité et désarmer les mauvaises passions de ceux qui convoitent le bien d'autrui ; vous n'êtes plus en position d'influence.

— Monsieur!... et l'œil de l'ouvrier s'assombrit dans la colère et le mépris, j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que je ne vous avais pas demandé cette remise.

— Parce que vous êtes un honnête homme, vous, monsieur Félix, un ouvrier laborieux, et que vous savez que ce qu'on doit on le paie ; aussi je pense que vous me donnerez entièrement raison lorsque je vous aurai dit que votre croyance à mon désintéressement trimestriel ne provenait que d'un malentendu entre nous deux ; car, en matière de remise, c'était une question de temps et non d'argent que j'avais entendu faire. Me comprenez-vous, maintenant ?

— Parfaitement, monsieur, murmure Félix, plus pâle et plus fier. Lorsque je n'ai pas de reçu, je reconnais devoir. Je vous dois donc ce terme d'avril, sur lequel je ne comptais pas comme charge, et je vous le paierai...

— Eh ! je n'en ai jamais douté !... Et le visage de Cornachard s'enlaidit d'un sourire de satisfaction.

— Et je vous le paierai, continue Félix, avec celui de juillet, aujourd'hui échu, pour l'acquit duquel je vous

prie d'attendre un moment plus favorable à la reprise des affaires et à la vente de mes productions.

Le propriétaire prit aussitôt un air sec.

— Félix, vous me devez, tout compte fait, la somme de 600 francs pour six mois de loyer d'une belle boutique que j'aurais pu louer 20 pour cent au-dessus de votre prix. C'est une somme énorme pour vous, qui, sans doute, devez encore à votre fournisseur, à votre fabricant, la plus grande partie de votre fonds. Je ne vois pas ce que pourra faire la reprise des transactions pour amener la réalisation de cette somme et de celles que vous devez commercialement avant la fin du mois.

— Aussi, Monsieur, j'espère que vous ne voudrez pas provoquer ma ruine et celle de ma famille...

Et l'ouvrier, ému et tremblant, s'arrête un moment dans la contemplation de l'affreuse misère qui peut l'atteindre, si cet homme qui est là devant lui, heureux et satisfait sans peine, lui refuse ce qu'il va lui demander.

— J'espère que vous m'accorderez du temps et que vous accepterez le paiement de ce que je vous dois par fractions ?

Cernachard ne répond pas immédiatement, et, durant ce moment de silence, il est cruel de voir ce prolétaire, ce travailleur énergique et vigoureux, dont le visage est à la fois si noble et si intelligent dans son expression, il est cruel de voir, dis-je, ce Lazare moderne, anéanti, courbé devant ce mauvais riche, devant ce crétin bouffi de vanité ridicule, qui ne porte dans la société humaine et raisonnable que l'impuissance et le désespoir.

— Monsieur Félix, dit tout à coup le propriétaire, après la pause de réflexion qu'il vient de faire, je ne suis pas un méchant homme, quoi qu'on en dise, aussi je prétends vous le prouver en vous donnant quinze jours pour vous faciliter les moyens de me faire l'entier paiement, et c'est là tout ce que je puis.

Ensuite d'un geste superbe et autocratique, il le congédie, sans daigner répondre au salut profond que lui fait son désespéré interlocuteur.

Félix est sorti le cœur bien gros, pensant à sa pauvre femme, à sa fille, qui, toutes deux, espèrent une meilleure réponse, et qui pensent pouvoir racheter la dette par la veillée et la privation durant un laps de temps moins restreint; et, le soir venu, il essuie avec elles les dernières larmes de cette douleur domestique qui ne quitte presque jamais le foyer du prolétaire, et qui, toujours poignante et silencieuse, se voile au sein de la famille pour éviter l'hypocrite regard de la pitié publique, pendant que l'honnête Jérôme écrit à son huissier de se tenir prêt à opérer sous peu contre le prolétaire malheureux. Quelques jours plus tard, plusieurs lettres de change, souscrites par Félix à ses fournisseurs, lui étaient présentées. Après le refus de paiement qui s'ensuivit, le protêt vint souffleter, au nom de la loi, l'honneur du petit commerçant; et le propriétaire Cornachard s'empressa aussitôt de mettre les autres créanciers, qui n'avaient pas de privilèges, dans la nécessité ou de le payer des termes échus ou à échecir, ou d'entrer dans les formalités dispendieuses d'une faillite.

La loi dépouilla ainsi Félix, et dans cette *satisfaction du privilège*, ceux qui avaient aidé l'ouvrier en lui prêtant les instruments de travail perdirent leurs valeurs loyalement prêtées tandis que celui qui n'avait fait que promettre la jouissance d'une boutique, aujourd'hui déserte fut payé à l'avance, non-seulement de ce qu'on lui devait, mais encore de ce qu'on ne lui devait pas.

Les conséquences de l'exécution faite par le propriétaire, furent ce quelles sont toujours, aussi tristes que déplorables. Devant les exigences de M. Cornachard, le pauvre ouvrier ne put s'arranger avec ses créanciers fournisseurs, qui l'eussent aidé avec plaisir et par intérêt. Il dut se sou-

mettre devant la force légale qui le jetait à la rue sans ressources et qui lui refusait en même temps le droit de demander son pain au bon cœur du passant. *Il dut s'en aller*; Malthus l'avait condamné. Au banquet de la vie, il n'avait plus de place; et il s'en alla par un soir de misère et de froidure, en laissant sans protection aucune, ses deux amours d'homme et de père : sa femme et sa jolie petite fille que M. Arthur, le fils de son meurtrier, cherchera peut-être à prostituer quelque jour, pour se distraire et passer son temps. . . . .

Au moment où nous jetons un drap mortuaire sur l'épisode douloureux que nous venons de raconter, M. Jérôme Cornachard s'apprête à rembourser à un riche capitaliste de ses amis la somme assez ronde de 30,000 fr., prix de la moitié de la maison qu'il n'avait totalement payée il y a de cela sept ans, qu'avec l'aide de cet emprunt et qui était hypothéquée pour cette somme. Ses affaires ont prospéré, il a pu réaliser peu à peu, par les économies, qu'il a fait valoir en prêtant sur gage, la dette capitale et le notaire Retord, celui-là même qui l'a marié et qui est un homme bien entendu, a été chargé depuis près d'un an de les lui placer avantageusement jusqu'au moment de l'échéance. Le jour approche, il y a six mois que la malheureuse victime de Cornachard est morte, trois mois que sa fille est déshonorée. — Le capitaliste écrit au propriétaire de penser à lui, d'avoir la somme prête, afin de ne pas lui faire défaut à cause d'une opération de banque qu'il doit entreprendre sous peu, — et ce dernier, tranquille et souriant, s'achemine aussitôt vers la demeure de son homme d'affaires, — de Retord, le vieux tabellion, qui est dit-on, la probité même.

Hélas l'opinion publique s'était trompée sur cette pro-

bité de notaire, comme elle se trompe sur bien d'autres choses. Retord, l'honnête Retord, venait de couronner une longue vie de soixante années de vertu dans ses fonctions publiques par une déconfiture frauduleuse. La petite ville que de Cornachard et lui habitaient, l'apprenait à l'instant même avec stupeur et s'entretenait de la cause probable de ce scandale imprévu, en la recherchant dans une habitude vicieuse jusqu'alors soigneusement cachée.

Dépeindre le désespoir du père Jérôme, serait chose impossible à entreprendre, plus encore que Félix, qui était son remord aujourd'hui, il se laissa torturer par l'infortune qui le frappait à son tour. — Cependant il n'avait pas, lui, des êtres aimés pour le sort desquels il eût à trembler, M. Cornachard ne pensait qu'à sa personne, et il se préoccupait peu de son fils Arthur et de sa femme Amanda qui le lui rendaient bien au reste. Chez lui, l'égoïsme dominait — il ne voyait, dans la ruine qui s'avancait pour l'étreindre, il ne voyait, disons-nous, que la perte de cette vie désœuvrée et épicurienne qui l'avait si longtemps bercé dans le plaisir de consommer sans rien produire. — Le travail lui faisait horreur, le travail, qui lui apparaissait désormais sévère et triste, tenant un morceau de pain sec et dur à la main et se présentant à lui comme seul moyen d'existence. — Oh alors, il regrettait de n'avoir pas fait de son enfant un homme utile à ce monde et d'avoir laissé sa femme se complaire dans l'oubli du devoir — et des larmes de rage venaient goutte à goutte, amères et brûlantes, creuser ses joues qui devaient pâlir dans l'infortune... Mais cela pouvait-il le relever de l'abîme, alors qu'il était condamné sans retour. Les larmes et les prières, à quoi lui servaient-elles? Ne savait-il pas trop par lui-même qu'elles ne tiennent pas lieu de monnaie courante devant le cœur d'un créancier. — Il succomba providentiellement, et sa maison hypothéquée

dans la moitié de sa valeur sur laquelle on ne voulut rien lui prêter, vendue en temps inopportun avec des frais énormes, ne lui laissa que peu de chose qu'Amanda lui réclama encore, au nom de sa dot perdue dans le naufrage. L'hypothèque publiait ainsi le privilège — et l'immeuble orgueilleux se voyait à son tour comme le meuble crié et jeté publiquement ainsi qu'un haillon à la tête du dernier enchérisseur.

Avant-hier, je passais dans une des rues du vieux Paris, sans songer à tout ce que je viens de raconter ci-dessus, lorsque le son aigre et péçant d'une marchande de noix vertes me fit machinalement tourner la tête. Dans cette femme, sale comme la boue du mois d'octobre, je reconnus, mais s'en m'en étonner, Mme de Cornachard, que j'avais quelquefois rencontrée dans le monde où l'écu et la bêtise titrés sont toujours admis de préférence au talent et à la vertu pauvres.

Je détournai ma tête avec dégoût, parce que je savais que cette femme n'avait pas même cherché à se relever dans son malheur. Abandonnant son fils à ses mauvais instincts et son mari dans sa folie (car Cornachard était devenu fou), Amanda, l'insolente bourgeoise déclassée, avait consenti à manger les restes de sa fortune, avec une de ces dames qui font commerce de chair humaine pour la débouche publique, sous la surveillance de la police; et puis, de chute en chute; elle était descendue jusqu'au rôle immonde de raccoleuse de nuit au profit de ces affreux refuges où tous ceux qui se cachent dans l'opprobre viennent reposer un moment leurs fatigues criminelles.

J'allais l'éviter, lorsque me reconnaissant aussi, elle s'écria: — Eh! Monsieur, vous passez aujourd'hui bien fier devant vos relations d'autrefois. — Madame!... — Allons, allons, monsieur, ne vous effrayez pas tant de l'incident, je vous prie, je n'ai pas la prétention de



vous forcer à acheter mes noix vertes et je ne veux pas utiliser ainsi à mon profit la rencontre qui nous met en présence . . . mais . . . — Quoi, madame? m'écriai-je impatienté. — Je désire, continua-t-elle, vous prier de me prêter cent sous, qui me serviront à faire dire une messe pour le repos de mon homme, mort depuis trois jours à Bicêtre, et à payer un petit-verre à mon fiston avant qu'il ne quitte la conciergerie pour aller à Poissy. — A Poissy? m'écriai-je étonné, Arthur? — Hélas oui, à Poissy, n'a-t-il pas eu la bêtise de se faire nationaliser grec à la correctionnelle, il y a de cela huit jours.

Je donnais aussitôt les cent sous, et me sauvant bien vite, je l'entendis murmurer au milieu du rire sarcastique dont elle accompagnait ma fuite: — Eh! eh! je les boirai les messes, imbécile, au nom de ma misère et de mon déficit...



## LA TÉLÉGRAPHIE ESCARGOTIQUE.

La *Presse* a rendu compte, dans deux feuillets fort étendus, d'une des plus étranges découvertes qui aient été signalées dans ce siècle si fertile en prodiges de tous genres. Il s'agit d'un nouveau mode de transmission de la pensée à distance, sans aucun intermédiaire

matériel et au moyen d'un système basé sur la faculté extraordinaire, observée chez les escargots, de rester sous l'influence sympathique l'un de l'autre, lorsqu'ils ont été une fois mis en rapport; influence qui, malgré l'espace et la distance, se traduit par des commotions qui mettent en mouvement un appareil des plus simples, imaginé par les auteurs de cette merveilleuse découverte.

Les détails publiés par la *Presse*, à ce sujet, sont extrêmement minutieux, mais ils sont formulés dans des termes assez peu intelligibles pour la grande majorité des lecteurs. Le mémoire de M. Alix, en effet, est tellement hérissé de néologismes et de mots scientifiques et techniques, que c'est avec la plus grande peine qu'on parvient à le suivre dans ses savants développements. Aussi, pour donner une idée du système de MM. Benoit et Biat, croyons-nous devoir nous borner à reproduire le résumé suivant. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'en reproduisant ces renseignements, nous ne nous portons nullement garants de l'efficacité de ce système nouveau :

« Jusqu'à ce jour, on avait cru que la télégraphie électrique avait dit son dernier mot, mais il paraît que le fil conducteur qui sert à la transmission de la pensée entre deux individus séparés par une distance quelconque n'est qu'une superfluité. Les gouvernements français et anglais se sont trop pressés d'établir leur télégraphe sous-marin entre Calais et Douvres; ils ont jeté en pure perte des millions dans la Manche; deux savants, MM. Benoit (de l'Hérault) et Biat, Américain, viennent de découvrir un moyen de communication universelle et instantanée de la pensée, d'une simplicité tellement élémentaire, que, d'ici à peu de temps, le premier venu d'entre nous pourra converser avec un Chinois, un Lapon, un Indien, et échanger, dans l'es-

pace d'une minute, ses civilités avec les cinq parties du monde.

« M. Jules Alix, qui s'est fait le vulgarisateur de cette importante découverte, vient de publier un mémoire qui a mis tout Paris en émoi. Nous nous sommes rendus aussitôt, en notre qualité de curieux, à l'endroit où avait été faite une première expérience; mais il nous a été répondu qu'une expérience nouvelle, à laquelle seraient convoqués tous les représentants de la presse, n'aurait lieu que dans quelques jours. Nous ne pouvons donc rien affirmer pour le moment, et nous nous contenterons de raconter brièvement ce qui nous a été dit au sujet de la boussole pasilalinique sympathique.

« Le point de départ de la découverte, c'est l'escargot. Sans escargot, la boussole n'existe plus. Les deux savants avaient remarqué que certains escargots possèdent la propriété de rester continuellement sous l'influence sympathique l'un de l'autre, lorsqu'après avoir été mis en rapport, par une opération particulière, on les place dans les conditions nécessaires à l'entretien de cette sympathie, et, pour tous ces résultats, ils n'ont besoin que de l'appareil portatif de leur invention, à l'aide duquel ils obtiennent instantanément, et à quelque distance que soient placés l'un de l'autre les escargots sympathiques, une commotion très-sensible qu'ils ont appelée commotion escargotique.

« Si, en effet, la commotion escargotique a lieu, comme l'affirment les deux savants et les personnes qui ont assisté à la première expérience, le reste va de soi-même. En fixant dans l'appareil, appelé boussole pasilalinique sympathique, des lettres de l'alphabet, la communication de la pensée doit se faire instantanément, à toutes les distances, par l'effet de la commotion des deux escargots sympathiques. Voilà le testacé bien vengé de toutes les injures qui lui ont été prodiguées.

jusqu'à ce jour, et Jean de Lafontaine, qui en savait plus long sur l'esprit des bêtes que tous les naturalistes, avait peut-être pressenti la découverte de MM. Benoît et Biat, lorsque, dans la lutte entre le lièvre et la tortue, il adjugeait à cette dernière le prix de la course.

« On comprendra difficilement, *a priori*, l'infaillibilité et même la vertu du fluide escargotique; cependant, en y réfléchissant un peu, après les phénomènes connus de l'extase et du magnétisme, on peut bien concevoir la substitution d'un fluide invisible à un fil de fer, comme moyen de transmission instantanée de la pensée. Nous ne pouvons rien affirmer, puisque nous n'avons pas encore vu fonctionner l'appareil; mais en admettant pour un instant la réalisation de toutes les merveilles annoncées depuis quelque temps, quelles révolutions ne verrions-nous pas s'opérer dans les mœurs, les habitudes et les idées de l'homme!

« Au moyen de l'escargot sympathique, la poste est supprimée. Voilà le budget des recettes allégé d'une centaine de millions. Le même individu peut jouer, le même jour, à la même minute, à la hausse à Paris et à la baisse à Ispahan. Votre escargot vous dira, chaque matin, ce qui se passe dans le monde, et vous entrez matériellement en correspondance avec les peuplades les plus inconspues. Si vous avez un associé en Californie, vous saurez, seconde par seconde, ce qu'il trouve de pépites, de lingots et de poudre d'or. L'escargot aura aussi une influence politique immense. Nous avons une armée au pied des Alpes, le ministre fait savoir au général en chef qu'il doit pénétrer à l'instant en Italie, et l'armée française s'ébranle et gagne une bataille de la force de deux escargots sympathiques.

« En vérité, on est tenté de rire quand on songe que les gouvernements se préoccupent de l'influence

bonne ou mauvaise de tel système politique, et qu'ils laissent agir ouvertement ces intrépides révolutionnaires, regardés encore, pour le quart d'heure, comme les fous de la science, et qui en seront peut-être un jour les demi-dieux. Il s'agit bien de monarchie, de république et de socialisme à l'heure qu'il est ! Ne voyez-vous pas que voici deux escargots auxquels vous n'aviez pas songé et qui menacent de changer la face des choses, et de bouleverser la société de fond en comble ? Que deviennent, je vous le demande, ces lignes télégraphiques, ces bras gigantesques du ministre de l'intérieur qui aboutissent à tous les départements ? Deux escargots les renversent. Avec les deux escargots, il n'y a plus de secrets dans la politique, chacun peut être informé chaque matin, non-seulement de ce qui se passe à Vienne, à Berlin et à Pétersbourg, mais de ce qui arrive par toute la terre. On a longtemps cherché le problème de la fraternité des peuples ; aujourd'hui, il est résolu, — deux escargots. »

---

## CE QUE C'EST QUE LE CRÉDIT.

En idéologie naturelle, le crédit, c'est de prêter à celui qui n'a pas. Ceci est net et sans phrases. Or, qui n'a pas ? c'est le travailleur. Lors donc qu'on nous parle de *fonder le crédit*, et qu'à côté de ce dernier mot on accole celui de *foncier*, puis enfin que de l'amélioration du crédit foncier on fait une panacée démocratique, on tombe dans l'illusion, on bat la campagne, on logomache ; on témoigne en phrases creuses qu'on ne sait rien de la vraie nature du crédit ; ou plutôt on se paye des mêmes balivernes qui courent les clubs et les académies de la contre-révolution. En effet, par ces

mots, *credit foncier*, que faut-il entendre, sinon l'action de prêter à celui qui a un *fonds* pour répondre du crédit qu'on lui accorde. Donc, celui qui n'a pas de fonds pour répondre ne peut, en aucune façon, bénéficier des prétendus avantages qui doivent découler de la fondation du *crédit foncier* : donc celui-ci équivaut à néant pour les travailleurs en masse.

Il est fâcheux qu'un assez grand nombre de démocrates, parmi lesquels il est même des représentants, prêtent l'appui de leur foi à cette niaiserie, et dépensent leur intelligence à la commenter, à la justifier ; il faut au peuple de plus substantiels enseignements. Or, voici ce que nous lui dirons pour notre part. Tous les crédits fonciers reviennent à ceci : Je suis propriétaire, j'ai pignon sur rue, terre au soleil ou fruits pendants, mais je suis gêné d'argent ; toi, capital, prends tes garanties sur mon pignon, mon sol ou mes fruits, et prête-moi de la monnaie dont tu fais marchandise. A quoi le capital répond : Ça va ; mais, toi, propriété gênée, je te conseille de renoncer aux allures démocratiques que le besoin te pousse à prendre : ainsi je ne veux pas que tu parles de réduire l'intérêt de l'argent ; sinon je renonce à capitaliser, ou je retire mes capitaux de la circulation, je cesse de faire commerce de l'argent ; je m'empare de tout autre monopole, car si le commerce appelé *banque* n'est plus le plus lucratif, je ne vois pas pourquoi j'y persisterais. Mais, répond la propriété gênée, je voudrais pourtant, s'il était possible, emprunter au plus bas prix possible, et si je pouvais intéresser l'Etat à mon désir, ou plutôt à mon besoin ; si je pouvais le pousser à disposer les choses de telle sorte à réfréner les prétentions, à toi, capital, cela m'irait fort. C'est là le côté démocratique apparent de la fameuse question du crédit foncier ; c'est là ce qui fait illusion à bon nombre de démocrates à courte vue ; mais aussi

c'est là ce qui fera que cette question de crédit foncier n'aboutira pas, par là raison toute simple que capital et propriété ont l'un et l'autre un pied enchaîné au boulet de la même origine : le monopole; bien qu'ils semblent se bouder quelquefois, ils ne se fâcheront jamais au fond.

J'ai démontré, je crois, sans phrases, que le crédit foncier n'est qu'une balotologie de journalisme. Le travailleur m'aura dû comprendre, puisqu'au bout du compte, pour lui qui n'a ni pignon sur rue, ni sel sur son Job, ni fruits pendans, il n'y a lieu à organiser aucun crédit foncier. Il me reste à dire ce que c'est que le crédit tout court, c'est-à-dire le crédit comme le peuple peut seulement le comprendre et l'accepter. Forcé que je suis par l'éditeur de ce livre de me resserrer dans le plus petit nombre de lignes possibles, je me servirai d'un exemple; aussi bien est-ce le moyen d'en dire moins long et d'être plus compréhensible.

Moi, travailleur, j'ai des facultés, je m'appelle Jacquard, Fulton, Parmentier, ou d'un tout autre nom qui révèle une aptitude transcendante quant à ses résultats possibles; mais je suis pauvre, pauvre comme un vagabond. Ce que je cherche, c'est l'emploi de mes facultés, c'est le crédit, c'est-à-dire l'avance des instruments à l'aide desquels tout se résout; qu'on analyse mes procédés, mes inventions, mes moyens; qu'on les essaie ou qu'on me mette à même de les produire; si je réussis, qu'on me paye ce que vaut intégralement mon invention; si j'échoue par ignorance, qu'on passe à d'autres; voilà le crédit, et le crédit gratuit, car le crédit ne doit et ne peut être que cela.

Maintenant qu'on généralise ce mode de crédit en l'appliquant à tous, créditant chacun au gré de ses apports facultatifs. A cet effet, qu'on en fasse une institution sociale; qu'à cette institution on donne un corps



qui s'appelle *banque sociale*, ou toute autre dénomination, le nom ne faisant rien à la chose, que cette banque serve d'intermédiaire de crédit entre le producteur et le consommateur, de façon à supprimer les intermédiaires, qui ne sont tous que des charançons qui attaquent le blé de tous; que le plus humble travailleur ait un compte ouvert à cette banque; tout comme aujourd'hui les gros financiers seuls en ont un à la Banque de France; qu'un homme qui a du génie, un travailleur qui a de l'activité, un esprit inventif, ne crève pas de misère en enterrant avec lui le fruit de travaux, souvent plus pénibles que ceux auxquels sont condamnés les assassins dans nos bagnes; voilà le crédit comme le peuple l'entend, le désire; et comme il ne l'aura pas de longtemps encore; moins parce que les réactionnaires ne veulent rien changer à ce qui est, que parce que bon nombre de démocrates n'ont encore hélas! sur cette question colossale du crédit, que des idées nébuleuses.

GUSTAVE BIARD.

# LA POLITIQUE DES PAYSANS.

LE PÈRE MATHURIN. — LE PÈRE SIMON. — LA  
MÈRE SIMONNE.

## SCÈNE I<sup>re</sup>.

LE PÈRE MATHURIN, *entrant dans l'auberge du père Simon. chante à pleins poumons :*

« Allons, chasseurs, vite en campagne.

LE PÈRE SIMON. Vous êtes bien joyeux, ce matin, père Mathurin. Avez-vous reçu des nouvelles de vos amis les Rouges ?

LE PÈRE MATHURIN, *avec colère.* Apprenez, père Simon, qu'il n'y a plus aujourd'hui en France ni rouges, ni blancs, ni bleus. Tous ces sobriquets doivent disparaître pour faire place à la glorieuse, à l'immortelle devise de la République, *une et indivisible.*

LA MÈRE SIMONNE. Ah ! ben oui, *indivisible* ; c'est quelque chose de propre que votre République. Tenez, voilà ce que j'en fais. *(Elle fait semblant de cracher.)*

LE PÈRE MATHURIN. Mère Simonne, vous êtes une vieille felle ; les blancs et le curé vous ont tourné la tête d'avant en arrière.

LE PÈRE SIMON. N'insultez pas ma femme, père Mathurin.

LE PÈRE MATHURIN. Ne vous fâchez pas, je respecte la citoyenne.

LA MÈRE SIMONNE. Qu'est-ce que vous dites?... Ci-

toyenne... moi... ah ! ben oui, j'almerais mieux être gardesuse de dindons.

LE PÈRE MATHURIN. Je ne vous appellerai plus citoyenne, mère Simonne, c'est convenu. Tapez là et faisons la paix.

LA MÈRE SIMONNE. Moi, toucher la main à un rouge !

LE PÈRE MATHURIN. En effet, vous pouvez vous en dispenser, mère Simonne ; quant à vous, père Simon, asseyez-vous, et buvons ensemble une bouteille de vin blanc. C'est moi qui régale.

LE PÈRE SIMON. Comment se fait-il, père Mathurin, que vous, qui êtes la perle des hommes, le brave des braves, et le plus adroit comme le plus vieux chasseur du pays, vous vous trouviez enrôlé dans la bande des Rouges ?

LE PÈRE MATHURIN. Je te prie de parler avec plus de circonspection des républicains ; tu sais que la détente du meilleur fusil part quelquefois du repos sans qu'on la touche.

LE PÈRE SIMON. Je ne veux pas vous fâcher, père Mathurin ; mais, franchement, j'ai du regret quand je pense qu'un aussi brave homme que vous est rouge.

LE PÈRE MATHURIN. Causons un peu politique, mon cher Simon. Ta femme est sortie ; quand les chats dorment, les rats font la noce.

LE PÈRE SIMON. Causons politique. Dites-moi d'abord pourquoi vous êtes rouge.

LE PÈRE MATHURIN. Tu sais que j'aurai soixante-quinze ans le mois de décembre prochain ; j'ai donc vu la première révolution. Alors les *rouges* s'appelaient *jacobins* : c'est pour te prouver que de tout temps les royalistes ont donné des sobriquets aux républicains. Je ne suis pas plus rouge que toi.

LE PÈRE SIMON. Est-il possible ?

LE PÈRE MATHURIN. Sais-tu ce que je veux, ce que je désire ?

LE PÈRE SIMON. Voyons.

LE PÈRE MATHURIN. Je veux d'abord la *liberté* pour tous.

LE PÈRE SIMON. Et moi aussi.

LE PÈRE MATHURIN. Je veux la *fraternité*, c'est-à-dire que tous les hommes s'aiment comme des frères, s'entraident dans la mauvaise comme dans la bonne fortune.

LE PÈRE SIMON. Et moi aussi.

LE PÈRE MATHURIN. Je veux l'*égalité*, c'est-à-dire qu'il n'existe plus de privilèges devant la loi; que chacun, dans la limite de sa position, de ses devoirs, de son travail et des services qu'il rend à la société, jouisse sans obstacle, sans contestation, des droits que son mérite personnel lui confère.

LE PÈRE SIMON. Et moi aussi, je veux tout cela.

LE PÈRE MATHURIN. *Liberté, égalité fraternité*, voilà ma devise.

LE PÈRE SIMON. C'est aussi la mienne.

LE PÈRE MATHURIN. Ah bah !

LE PÈRE SIMON. Attendez ! Mais si les rouges dressaient la guillotine, comme à la grande révolution...

LE PÈRE MATHURIN. Allons donc, bêta... La révolution de Février n'a-t-elle pas aboli la peine de mort ?

LE PÈRE SIMON. C'est vrai, ma finte... Mais dites-moi, père Mathurin, pourquoi on a tué tant de nobles et de prêtres à la première révolution ?

LE PÈRE MATHURIN. Parce qu'ils conspiraient contre leur pays, parce qu'ils appelaient l'étranger.

LE PÈRE SIMON. Les coquins ! ils appelaient les cosaques !...

LE PÈRE MATHURIN. Oui, oui, mon brave Simon. Aussi, les aristocrates ont-ils dansé un menuet qui a effrayé toute l'Europe. Tiens, regarde cette petite image.

LE PÈRE SIMON. C'est un chien savant.



LE PÈRE MATHURIN. Non, c'est un aristocrate. Vois-tu le maître à danser, comme il se démène, en criant au ci-devant : *Saute, marquis!*

LE PÈRE SIMON, *riant*. C'est cocasse, en vérité.

LE PÈRE MATHURIN. Et les prêtres qui avaient prélevé la dime sur le pauvre... on leur en fit voir de cruelles. Tiens voici une autre petite image.



**LE PÈRE SIMON.** Quelle binette !

**LE PÈRE MATHURIN.** Ceci te représente un homme du tiers-état, c'est à dire du peuple, annonçant à un homme d'église sa fatale destinée.

**LE PÈRE SIMON.** Quelle grimace !... Cette physionomie me rappelle celle que fit notre curé, lorsqu'il annonça en chaire la proclamation de la République... En fin finale, père Mathurin, les jacobins de la première révolution ne mangeaient pas les enfants tout crus.

**LE PÈRE MATHURIN.** Pas plus que toi ni moi.

LE PÈRE SIMON. C'est drôle, je l'ai toujours pensé...

LA MÈRE SIMONNE *entre en pleurant*. Ces coquins de gabelous... ils nous ont mis à l'amende de 100 francs.

LE PÈRE SIMON. Cent francs !

LA MÈRE SIMONNE. Oui, 100 francs ! Ils disent que nous sommes en contravention.

LE PÈRE SIMON. Parlez-moi le cœur sur la main, père Mathurin ; les Rouges veulent-ils l'abolition de l'impôt des boissons ?

LE PÈRE MATHURIN. Tu le sais bien. L'an dernier, je t'ai lu le journal, et tu as pu voir que les Montagnards ont seuls voté cette abolition.

LE PÈRE SIMON, *réfléchissant*. C'est vrai.

LE PÈRE MATHURIN. Et la diminution du sel, à qui la devons-nous ? Aux Rouges !

LE PÈRE SIMON. C'est vrai !

LE PÈRE MATHURIN. Et le suffrage universel, c'est-à-dire notre droit de souverain, qui nous l'avait donné ? Les Rouges !

LE PÈRE SIMON. C'est vrai !

LE PÈRE MATHURIN. Qui voulait l'instruction gratuite, la réforme du crédit, les banques agricoles, en un mot, le soulagement du petit peuple et le bonheur de tous ? Les Rouges !

LE PÈRE SIMON. C'est vrai ! mais on dit que les mêmes Rouges demandent la communauté des biens, l'abolition de la famille ?

LE PÈRE MATHURIN. Mensonges, mensonges, mon pauvre Simon : je tiens autant à ma maisonnette et à mon fusil que tu peux tenir à ton auberge : J'adore mes enfants et petits fils.

LE PÈRE SIMON. C'est encore vrai ; sous ce rapport, vous êtes un modèle.

LE PÈRE MATHURIN. Et je ne suis pas plus disposé que toi à vivre en communauté à l'instar des lapins.

LE PÈRE SIMON. Ainsi, on ne m'enlèverait pas mon auberge ?

LE PÈRE MATHURIN. Non, certes : mais on te fournirait les moyens de la faire prospérer. Vois-tu ? la République est pour les travailleurs ; la Monarchie pour les fainéants, pour les mange-tout, les usuriers et autres gens du même acabit.

LE PÈRE SIMON. ( Avec enthousiasme ) *Vive la République !*



LA MÈRE SIMONNE, *rentrant*. Qui ose pousser ici des cris séditieux ?

LE PÈRE SIMON. *Vive la République !*

LA MÈRE SIMONNE. Tu es donc fou ?

LE PÈRE SIMON. Non, j'ai tout mon sens. *Vive la République !*

LA MÈRE SIMONNE, *faisant mine de se jeter sur son respectable époux*. Je te dénoncerai à M. le commissaire. Tu compromets l'établissement.

LE PÈRE SIMON. Apprenez, mère Simonne, que je suis, à dater de ce jour, républicain à perpétuité. En conséquence, j'entends et je prétends que mon épouse soit sans-culottes.



## SCÈNE DEUXIÈME.

LA MÈRE SIMONNE, *se retirant*. Insolent ! Je te prouverai si je sais les porter les culottes...

LE PÈRE MATHURIN. Je vous plains, père Simon, votre épouse est en colère.

LE PÈRE SIMON. M. le curé lui monte et lui démonte la cervelle.

LE PÈRE MATHURIN. Ah ! si lorsque ma vieille vivait, une robe noire se fut avisée de la mécaniser, il lui en aurait cuit de s'être mêlé de nos affaires de ménage.

LE PÈRE SIMON. J'y mettrai bon ordre.

LE PÈRE MATHURIN. Et le plus tôt ne sera que le mieux.

LE PÈRE SIMON. N'entendez-vous pas du bruit ?

LE PÈRE MATHURIN. J'entends nos amis qui chantent la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*.

« Allons enfants de la patrie, etc.

« La trompette, en chantant nous ouvre la barrière, etc.

« Mme Veto, avait promis, etc.

Tenez, mon brave Simon, lorsque j'entends ces magiques refrains, je me sens rajeuni de cinquante ans. Mais voici les amis qui arrivent. Bonjour les amis.

LES PAYSANS, *d'une seule et même voix*: *Vive la République!*

LE PÈRE MATHURIN. *Une et indivisible*, comme dit la Constitution.

JACQUINET. Bonjour père Mathurin, ma finte je suis bien aise de vous trouver ici. Nous allons vous consulter, vous, l'oracle des républicains, mais des bons.

LE PÈRE MATHURIN. C'est entendu, car de même qu'il y a fagot et fagot dans la forêt des Ardennes, il y a républicain et républicain dans notre chère France.

JACQUINET. Père Mathurin, je venons vous prier de nous donner un tout petit brin de conseil.

LE PÈRE MATHURIN. Tu es l'oracle de la troupe. Jacquinet... Le jour et le moment sont mal choisis, car tu as

donné de rudes accolades à la bouteille, tu chancèles comme Mirabeau tonneau, lorsqu'il sortait de s'enivrer de chez Mme de Villeroy, sa maîtresse.



**JACQUINET.** J'avais bu une petite goutte.

**COLINARD.** Tais-toi, Jacquinet : je vais parler pour toi. Apprenez donc, père Mathurin, que je sommes venus pour nommer des conseillers municipaux.

**LE PÈRE MATHURIN.** Ah ! ah ! l'ancien conseil a été dissous à cause de sa nuance cramoisie.

JACQUINET. Voilà le fait, père Mathurin.

COLINARD. Silence ! Jacquinet, j'ai la parole. N'embrouillons pas l'écheveau de nos idées. Faut que vous sachiez d'abord, père Mathurin, que M. le curé veut que nous nommions quatre citoyens dont les frimousses sont aussi désagréables que le caractère mal léché.



LE PÈRE MATHURIN. Je les connais. Ne leur donnez pas vos voix, car ils sont les ennemis du peuple.

COLINARD. C'est votre avis ?

LE PÈRE MATHURIN. Oui, mon avis motivé.

COLINARD. C'est le nôtre aussi.

LE PÈRE MATHURIN. Vous avez douze conseillers à élire ?

COLINARD. Oui, douze ; jamais treize, ce nombre porterait malheur à la commune.

LE PÈRE MATHURIN. Eh bien ! nommez les douze qui viennent d'être révoqués ; ils sont bons républicains.

COLINARD. C'est dit, père Mathurin ; nous les nommons ; n'est-ce pas, Messieurs ?

TOUS LES PAYSANS. Oui, oui : *vive le père Mathurin !*

LE PÈRE MATHURIN. *Vive la République !*

COLINARD. M. le curé se fâchera... mais grand bien lui fasse. Figurez-vous, père Mathurin, que lundi matin j'ai causé avec lui, à cœur ouvert, pensant que je le convertirais à la République : — M. le curé, lui ai-je dit, il vaudrait mieux plier que rompre ; la République est une bonne fille ; il en est temps encore, faites la paix avec elle.



**LE PÈRE MATHURIN.** Nigaud, tu as perdu ton temps et ta peine. Mais j'entends le tambour ; allez voter, mes enfants. Autrefois, nous faisons triompher la révolution en courant à la frontière, en repoussant les armées des tyrans. Le clergé lui-même avait arboré la nouvelle bannière. Autre temps, autres mœurs : Le bulle-



tin a remp'acé la cartouche, l'urne le champ de bataille. Votre victoire n'en sera ni moins belle, ni moins glorieuse. Allez, mes enfants, et votez pour les plus dignes, aux cris de *Vive la République !*

**LES PAYSANTS.** *Vive le père Mathurin !*

**LE PÈRE MATHURIN.** Tenez, père Simon, dans ce moment, j'ai le cœur tendre comme une côtelette d'a-

gneau. Je crois, le diable m'emporte, que je pleure comme une petite fille. Allons donc, papa Mathurin, essuyez vos yeux, qui ne sourcillaient pas devant les Prussiens, lorsque nous servions à l'armée de Sambre-et-Meuse.

LE PÈRE SIMON. Et moi aussi, je suis tout ému.

LA MÈRE SIMONNE. Ivrogres, vous godailliez là depuis plus d'une heure. Savez-vous, père Mathurin, que midi va bientôt sonner ; il fait chaud, et votre chien ne pourra plus suivre la piste du gibier.

LE PÈRE MATHURIN. Cela veut dire, en termes plus clairs, qu'il vous tarde de me voir défilier la parade.

LE PÈRE SIMON. Comment, mon vieil ami... vous céderiez aux boutades d'une femme ? Je vous prie de rester avec moi. Quant à vous, mère Simonne, assurez-vous si vos marmites sont bien récurées, et ne vous mêlez plus à notre conversation. Quand les coqs chantent, les poules doivent se taire.

LE PÈRE MATHURIN. Tiens, tiens, voilà que vous êtes un homme.

LE PÈRE SIMON. Ah ! oui, et un fameux encore. A votre santé, père Mathurin.

LE PÈRE MATHURIN. A la vôtre, père Simon, et à celle de tous les bons citoyens qui appellent de leurs vœux la liberté, l'égalité, la fraternité.

LA MÈRE SIMONNE, débarrassant les tables. C'est pas malheureux de les voir enfin partir, ces Rougeots. Je ne sais comment expliquer cela, mais un républicain fait plus de bruit que dix royalistes.

LE PÈRE MATHURIN. Parbleu, cela se comprend : les Blancs et les Bleus tiennent du jésuite, du capucin et du chartreux.

LE PÈRE SIMON. Ah ça ! mère Simonne, sâvez-vous que vous me mécanisez le tempérament. Apprenez donc que je suis redevenu républicain-démocrate-socialiste,

et pour tout de bon cette fois. Il ne me plaît pas de vous voir, vous, Marguerite Merluchard, jadis bergère, et aujourd'hui maîtresse de cette auberge; non, il ne me plaît pas de vous voir affectant des grands airs et une mine *rechignée* comme la vieille dame du château.



Je vous aime comme la prunelle de mes yeux, mère Simonne; tenez, celui qui vous regarderait de travers ou s'aviserait de vous manquer de respect, serait sûr de ne pas se coucher sans contusions. Mais au diable, si vous persistez à faire vos mines douloureuses et câlines aux prêtres et aux nobles, je vous prendrai en aversion; je vous détesterai comme l'eau. Et sur ce, à votre santé, père Mathurin.

LA MÈRE SIMONNE. Je ne pourrai donc plus aller à confesse?

LE PÈRE MATHURIN. Que dites-vous-là, mère Simonne ? *Liberté, libertas*, les démocrates respectent tous les cultes, et, en République, chacun doit être libre d'adorer son Dieu comme il l'entend.

LE PÈRE SIMON. C'est cela même.

LA MÈRE SIMONNE. Père Mathurin, vous êtes un *rouge*.

LE PÈRE MATHURIN. Oui, mère Simonne, je suis rouge, très-rouge, tout ce qu'il y a de plus rouge, puisque les royalistes ont donné ce nom aux républicains, aux hommes qui veulent le progrès par la *liberté l'égalité, la fraternité*.

LA MÈRE SIMONNE. M. le curé et M. le comte m'ont toujours dit que les rouges voulaient démolir les églises et brûler les châteaux.

LE PÈRE MATHURIN. Pure blague que tout cela, mère Simonne. Avons-nous empêché M. le curé de dire sa messe après Février ?

LA MÈRE SIMONNE. Non, ma finte, il est même venu avec eux pour arroser d'eau béate l'arbre de la liberté.

LE PÈRE MATHURIN. Ils étaient doux et câlins comme des petits agneaux ; je me souviens aussi qu'à la grande fête de la Fédération, les évêques bêchaient la terre au Champ-de-Mars avec les autres citoyens.





Mais je ne parle plus de cela ; les souvenirs me suffoquent comme le cauchemar. En fin finale, mère Simonne, vous irez à la messe, à confesse même, comme par le passé, si tel est votre bon plaisir, et aucun républicain du village n'a la moindre envie de brûler le château : d'ailleurs celui-là serait indigne du nom de démocrate.

**LA MÈRE SIMONNE.** Ah ben oui, puisque c'est comme ça, je vais crier comme mon mari : *Vive la République !*

**LE PÈRE SIMON.** *Une et indivisible !* comme nous tous, ma petite Marguerite. Vois-tu, le père Mathurin, qui est un brave homme, nous a rendu un fier service ce matin. Le petit peuple doit toujours penser le contraire de

ce que pensent les privilégiés. Gens entre gens, n'est-ce pas, père Mathurin ?

LE PÈRE MATHURIN. Parbleu, c'est clair comme l'eau de la fontaine. Les pies font leur nid au sommet des arbres les plus élevés, l'allouette dépose ses œufs au milieu des herbes, des blés. L'hirondelle vole bien haut, et la caille rase la terre. Que diriez-vous d'une caille qui voudrait suivre une hirondelle.

LE PÈRE SIMON. Ça ne se peut pas : je comprends le sens de l'apologue, père Mathurin.

LE PÈRE MATHURIN (pleurant de joie). *Vive la République !* Oui, je suis républicain, quoique ces mal appris de royalistes nous qualifient de gueux, de chiffonniers politiques.



LA MÈRE SIMONNE (portant une bouteille). En voici une qui date de quelques années... 1826, mes amis, récolte fameuse... Nous allons la vider à la santé du père Mathurin qui nous a convertis.

LE PÈRE SIMON, LA MÈRE SIMONNE. *Vive la République !*

Les électeurs reviennent de voter; le conseil dissous a été réélu et tout le monde dans l'auberge célèbre avec calme cette petite victoire de la démocratie. Le père Mathurin est porté en triomphe.

LE PÈRE MATHURIN. Enfants, je suis content de vous, comme disait Napoléon, celui de la redingote grise, oui je suis très-content de vous, ma journée a été bien employée, j'ai converti la mère Simonne.

Voilà pourtant ce que c'est que la *politique des paysans*.

## LA TAILLE ET LA CORVÉE.

Autrefois, parmi les diverses provinces de France, les unes étaient originairement des duchés indépendants qui, dans la suite des temps, avaient été réunis à la couronne par la conquête ou par des traités. Ces provinces gardèrent quelques-unes de leurs lois, après leur incorporation à la France (*Statistique de la France*, par Goldsmith). La plupart de ces lois étaient absurdes en elles-mêmes et ne cadraient nullement avec les intérêts généraux de la nation; cependant, telle est la force d'habitudes et de préjugés consacrés par le temps, que les populations leur demeurèrent fermement attachées, et résistèrent vigoureusement à toutes tentatives dirigées contre leurs lois et leurs privilèges, par les ministres ou les souverains, jusqu'à ce que le torrent de la révolution les engloutit dans son cours avec toutes les constitutions du royaume. Les privilèges dont nous parlons affectaient matériellement les impôts de la

France, dans leur nature comme dans leur mode de répartition. Quelques provinces étaient entièrement affranchies de certains impôts dont d'autres étaient surchargées, quelques-unes volaient elles-mêmes leurs impôts, d'autres étaient imposées par le gouvernement. Les impôts de la France, avant la révolution, peuvent être classés en deux catégories : les contributions directes et indirectes. Nous commencerons par les premières, qui comprenaient la *taille*, la *capitation* et les *vingtièmes*. Avant de préciser la nature de ces impôts, il est nécessaire de remarquer qu'alors la France était divisée en *généralités* au nombre de 32, composées de *pays d'état*, *pays d'élection* et *pays conquis*.

#### GÉNÉRALITÉS.

A la tête des généralités étaient préposés des intendants qui avaient sous leur inspection des receveurs-généraux, et transmettaient le montant de leurs recettes, dans chaque généralité, à un contrôleur-général; ils donnaient en même temps leur avis sur les réductions qu'il y avait lieu de demander au roi en son conseil des finances; et si la réduction demandée obtenait sa sanction, une ordonnance était rendue à cet effet.

#### PAYS D'ÉTAT.

C'étaient les provinces de Languedoc, de Provence, de Bretagne, de Bourgogne, d'Artois et de Flandre, auxquelles furent ajoutés les petits districts du pays de Foix, du comté de Bigorre, le pays de Marsan, le vicomté de Nebouzan, les Quatre-Vallées, le pays de Soules et de Labour, le Béarn et la Basse-Navarre. Les pays jouissaient, dans l'origine, du privilège de lever en leur propre nom les impôts demandés par l'Etat; mais plus tard ces impôts furent levés par les états-généraux.

## PAYS D'ÉLECTION.

Dans les premiers temps de la monarchie, chaque district choisissait un certain nombre d'officiers qu'il autorisait à déterminer la proportion de la *taille* qu'il aurait à payer. Ces officiers se nommaient *élus* ou les *élus*, et leurs districts s'appelaient *élections* et constituaient les subdivisions des généralités. Dans la suite, le souverain s'appropriâ le droit de nommer ces officiers, qui gardèrent cependant leur nom dans plusieurs districts. Il en résulta que les provinces où il n'y avait pas d'états-généraux furent appelées pays d'*élection* ; ces élections, après un certain temps, tombèrent en désuétude ; deux des principaux habitants payant la *taille* furent choisis dans chaque paroisse pour percepteurs de l'impôt, et toutes les discussions qui s'élevaient entre eux et les contribuables furent d'abord déferées à une espèce de tribunal nommé *élection*, dont on pouvait appeler devant la *cour des aides*.

## PAYS CONQUIS.

C'étaient les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, les provinces d'Alsace et du Roussillon, l'Artois, la Flandre française, le Hainaut et la Franche-Comté. Le système d'imposition de ces pays n'était pas le même : quelques-unes de ces provinces avaient le droit de voter leurs impôts par l'organe de leurs états-généraux, tandis que d'autres étaient imposées par la couronne ; mais toutes étaient exemptes de la *taille*.

## TAILLE.

La *taille* était ainsi appelée d'une marque que le percepteur conservait, semblable à celle qu'il délivrait au contribuable : cette *taille* était comme la quittance du paiement. On en distinguait de trois sortes :

- 1° La *taille* réelle, levée sur la propriété foncière.
- 2° La *taille* personnelle, sur les produits de l'industrie et du commerce.
- 3° La *taille mixte*, provenant de ces deux objets.

Les militaires étaient exempts de ces impôts, ainsi que les terres du clergé et de la noblesse, si elles n'étaient pas engagées dans le commerce ou le négoce.

#### MANIÈRE DE LEVER LA TAILLE.

Dans les pays d'état, le mode de prélèvement de la *taille* était uniforme : des lettres patentes étaient rendues par le roi en son conseil, et adressées au gouverneur de la province ainsi qu'aux officiers composant la direction des finances, pour les autoriser à régler la quotité demandée par le gouvernement : quand les états étaient d'accord sur les sommes demandées, la province était invitée à fixer sa quotité. Chaque province était partagée en diocèses et districts autorisés par les états à tenir des assemblées pour fixer pour chacun la quotité de la *taille*. Les sommes à payer par chaque diocèse ou district étaient déterminées par un tarif rédigé par un officier de la *cour des aides*, assisté d'inspecteurs et d'appréciateurs. Ce tarif contenait une estimation de la propriété dans chaque district.

Dans les pays d'élection, le mode de perception de la *taille* consistait en une ordonnance émanée du roi en son conseil, qui déterminait la somme totale à lever dans toutes les généralités, et la quote de chacune des provinces. Copie de cette ordonnance était envoyée aux intendants et officiers du bureau des finances dans les diverses généralités; ces officiers réglaient la répartition des contributions de chaque généralité, puis communiquaient leur décision au gouvernement, qui éditait des lettres patentes pour autoriser la perception des sommes fixées comme quote de chaque *élection*.

Les receveurs des contributions résidant dans chaque généralité visitaient les différentes élections pour s'informer de l'état et de la valeur probable des moissons : le résultat de leurs enquêtes, rédigé en due forme, était transmis au contrôleur-général. Les officiers de chaque election se rendaient annuellement, à tour de rôle, dans les diverses paroisses, pour prendre connaissance des moyens effectifs des habitants. La quote de chaque paroisse était fixée d'après leur rapport, ou une ordonnance rendue pour procéder à la perception.

Pour fixer la somme à laquelle chaque paroisse devait être imposée, on dressait d'ordinaire un tableau de la propriété foncière et des autres sources de revenu appartenant aux propriétaires; la somme totale demandée à chaque paroisse était appréciée d'après ces tableaux appelés rôles. Le plus grand soin présidait à la rédaction de ces rôles, et les rois de France avaient imaginé une foule d'expédients pour en assurer la justice et l'exactitude. Les intendants avaient ordre de faire dresser les rôles en leur présence, ou sous les yeux d'un commissaire nommé par eux : ce commissaire était tenu de visiter chaque paroisse, et de convoquer, au moins une fois l'an, une assemblée générale des habitants, pour dresser procès-verbal de l'état de la paroisse.

Ce procès-verbal contenait les déclarations des habitants sur leurs propriétés de toute espèce et sur les produits de leur industrie. Dans le cas où quelqu'un de ces habitants aurait fait une fausse déclaration de sa propriété personnelle ou réelle, une surcharge avait lieu dans les impôts de la paroisse l'année suivante; et ce surplus se compensait avec la contribution de la paroisse adjacente, qui obtenait de la sorte une diminution d'impôts. Ce règlement établissait en conséquence

une surveillance réciproque très-active entre les habitants d'une même paroisse intéressés à l'exactitude des déclarations de chaque habitant. Les commissaires, nantis de tous les documents nécessaires relatifs au produit réel de chaque paroisse, choisies parmi les paroissiens les plus riches payant la taille. Ces receveurs étaient responsables vis-à-vis du gouvernement : la paroisse l'était vis-à-vis d'eux.

On a calculé que si toutes les exemptions avaient été abolies, le revenu public aurait augmenté d'environ 30 millions par an : et cependant, prélevée, comme elle l'était, la taille ne produisait pas moins de 91 millions de francs.

#### LES VINGTIÈMES.

Cet impôt, établi pour la première fois en 1750, se levait sur toute espèce de propriétés ; mais en 1754, il cessa d'affecter le revenu provenant de l'industrie personnelle.

Le clergé était seul exempté absolument de cet impôt ; mais, en retour, les membres de ce corps augmentèrent leur *don gratuit* au gouvernement. Cet impôt produisait 76,500,000 fr.

#### TAXE DU POLL, OU CAPITATION,

Ces impôts se levaient sur tous les sujets de la France ; le clergé, la noblesse, le corps militaire même n'en étaient pas affranchis. Les moines mendiants, les pauvres et les individus ne payant pas une livre par an pour la taille, étaient les seuls exemptés. Le roi en son conseil réglait la somme à payer par chaque province, de même que pour la taille : cet impôt donnait 41,500,000 francs.

Après avoir développé les contributions directes,



nous allons donner un aperçu des contributions dites indirectes. Nous commencerons par

#### LA FERME GÉNÉRALE.

Cet établissement n'était ni plus ni moins qu'une société de riches capitalistes contractant engagement avec le gouvernement, pour affermer certains impôts. Ils payaient annuellement au trésor une somme convenue, moyennant quoi ils avaient le privilège de percevoir ces impôts, à la condition expresse que, quelle que pût être la recette versée à la société, la société ne devrait compte, dans tous les cas, au gouvernement, que de la somme stipulée. Cette condition constituait la différence entre la *Ferme Générale* et ce qu'on appelait la *Régie Générale*. Cette dernière n'étant conduite que pour compte du gouvernement, qui bénéficiait ou perdait, selon les profits ou pertes réels. Quelquefois, cependant, la Régie avait droit à une part dans les bénéfices; on disait alors que c'était une *Régie intéressée*.

Les revenus de la Ferme Générale étaient le produit d'un monopole dans la confection et la vente du sel et du tabac, du droit sur les exportations et les importations des marchandises et des produits coloniaux, et enfin, du droit d'entrée à Paris sur tous les objets, droits appelés *octroi*. On concevra facilement combien et quels énormes abus un établissement si hétérogène devait entraîner, quand on examinera que les intérêts publics et privés étaient livrés à la merci de quelques individus sans principes. La Ferme Générale était évaluée à 170 millions de francs.

Nous avons déjà expliqué comment les provinces françaises furent incorporées en un seul royaume, et comment quelques-unes retinrent leurs privilèges après la réunion. Quelques-unes étaient exemptes de certains impôts; d'autres, obligées de payer un droit sur

les marchandises exportées ou importées d'une province dans l'autre. De là l'établissement de bureaux de douanes au cœur même du royaume, de telle sorte que le commerce entre deux provinces était conduit comme s'il avait eu lieu entre deux pays étrangers.

A la fin, le célèbre Colbert, ministre de Louis XIV, tenta de réformer un système si préjudiciable au commerce intérieur. Mais, sentant qu'il ne pouvait détruire complètement des préventions si fort enracinées, il fut forcé de présenter à l'option des provinces, le choix d'un commerce libre : la plupart y accédèrent.

Quelques provinces, d'un autre côté, n'avaient jamais voulu laisser établir des bureaux de douanes, même sur les frontières communiquant avec des pays étrangers : le gouvernement établit des bureaux de douanes sur les frontières de ces provinces qui communiquaient avec le reste du royaume. Ainsi, les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et les provinces d'Alsace et de la Lorraine conservaient une libre communication avec les états étrangers, et l'on exigeait d'elles les mêmes droits d'importation et d'exportation que de tout autre pays n'appartenant point à la France.

#### RÉGIE GÉNÉRALE.

La régie comprenait la perception de tous les droits appelés *aides*, levés sur les liquides spiritueux et sur d'autres articles de consommation. Elle comprenait aussi la perception des droits imposés sur tous les articles façonnés en or et argent, sur le fer, les cartes à jouer, les plumes, le papier, et l'amidon, etc., etc. La recette de la régie était évaluée à 51,500,000 francs. Le *marc d'or* était un droit levé sur tous les individus promus à des fonctions publiques, et sur tous les actes qui exigeaient le sceau du chancelier.

## LA CORVÉE.

C'était un impôt excessivement onéreux pour les paysans. Il consistait en un certain nombre de journées de travail par an, d'hommes, de chevaux, bœufs et voitures, et était nominativement applicable à la construction et à la réparation des chemins publics : on évaluait son produit en argent à 20 millions de francs. Le paiement de l'impôt était au choix : en espèces ou en travail. Comme c'était un impôt local, il n'en revenait pas un sou au gouvernement.

Certes, ce tableau financier de la monarchie n'est point exagéré. Les documents sont empruntés à un auteur qui était plus disposé à en faire l'apologie qu'à le critiquer.

Contribuables, voyez et lisez, et félicitez-vous de n'avoir plus à redouter le bonheur imaginaire que leur promettent les trop fervents apôtres des restaurations royales !



## CONSEILS AUX AGRICULTEURS.

On ne saurait trop donner aux cultivateurs le conseil de veiller à ce que leurs enfants et leurs bergers ne prennent pas les nids d'oiseaux utiles, de ceux qui, comme les chouettes, les huppés, les mésanges, détruisent les insectes qui vivent aux dépens des récoltes.

Les rats, les mulots, les souris n'ont pas d'ennemi plus terrible que la chouette ou autrement le chat-huant. Plus habile que le chat, cet oiseau ne craint pas comme lui la dent des gros rats. Il voit pendant la nuit, c'est-à-dire lorsque cette mauvaise race sort des trous où elle se cache durant le jour.

Un cultivateur avait sa ferme infestée de rats; ils mangeaient le maïs sur la plante, ils gaspillaient les raisins sur la vigne, ils allaient jusqu'à creuser la terre pour y prendre les grains venant d'être semés. L'hiver arrivé, ils portaient le pillage dans les greniers; les pièges, les poisons ne faisaient que diminuer le mal. Tout à coup leurs ravages cessèrent; notre fermier ne savait à quel cause attribuer leur disparition subite, lorsque, pendant plusieurs soirs, il entendit sur les toits et autour de sa maison les cris plaintifs et lugubres d'une chouette. Il ne s'en effraya pas, et il pensa avec raison que ces cris n'étaient une menace de mort que pour les rats. En effet, deux ans après, des maçons qui réparaient la toiture trouvèrent la retraite de la chouette; elle contenait plus d'un boisseau de petits os et de peaux de rats roulés en pelotes.

Inutile de dire qu'on ne la détruisit pas.

Les huppés viennent et disparaissent en même temps que les chenilles qui leur servent de nourriture.

On a accusé les mésanges de détruire les bourgeons des arbres; ce reproche n'est pas mérité. Durant l'hiver,

elles cherchent sur les arbres les œufs de chenille ; elles en vident les nids. Au printemps, c'est avec les chenilles qu'elles nourrissent leurs petits, qui sont souvent au nombre de dix-sept par nichée. Chaque jour, elles donnent plus de 90 chenilles à chacun d'eux, de sorte qu'une paire de mésanges détruit plus de 40 mille chenilles en trois semaines.

Dans les années où ces insectes sont très-nombreux ; elles n'en mangent que les entrailles ; elles font de même pour les hannetons, lesquels produisent les vers blancs.

Peut-être, si on ne faisait pas la guerre aux mésanges, n'aurait-on pas, chaque année, l'ennui d'écheniller.

Prendre les nids des chouettes, des huppés, des mésanges, c'est d'ailleurs agir uniquement pour le plaisir de mal faire : leur chair n'est pas mangeable, et, à l'exception de la chouette, laquelle n'offre aucun agrément ces oiseaux ne vivent pas longtemps en cage. Il en est de même des rossignols, des fauvettes ou buchons, des bergeronnettes ou bergères, oiseaux ne mangeant que des insectes.

Épargnons donc les nids des chouettes, des mésanges et des rossignols.

A cette liste de quelques oiseaux utiles, il faut ajouter la cigogne et le canard, qui sont les ennemis les plus redoutables des limaces et des limaçons, à tel point qu'il suffit de faire séjourner une ou deux semaines quelques canards, ou bien une cigogne à laquelle on aura rogné les ailes, dans les champs, vignes ou jardins infestés de limaçons, de limaces, pour les en délivrer complètement.

La cigogne est encore précieuse pour détruire les serpents, couleuvres, lézards, etc., qui, s'ils ne nuisent pas aux produits agricoles, deviennent parfois très-incommodes dans les endroits humides ou pierreux, lors-

qu'ils s'y multiplient outre mesure. Une cigogne est alors le meilleur remède à prescrire contre un tel envahissement.

Des racines fraîches de renoncule bulbeuse pilées et mélangées à de la graisse forment un poison très-actif pour détruire les rats et les souris, et qui ne présente pas le même danger que les poisons minéraux. En étudiant ainsi les vertus et les propriétés de différents végétaux, qui abondent dans nos campagnes, on se débarrasserait sans périls et sans frais de la plupart des animaux et insectes nuisibles.



# RICHES ET PAUVRES.

## PERSONNES NON FORTUNÉES.

Dénûment, misère, pauvreté, pauvreté mitigée dans les villes et dans les campagnes (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories) :

Population totale,	26,369,000	} mendiants. et indigents.
Renferme,		
citoyens non classés,	7,500,000	

## PERSONNES FORTUNÉES.

Gêne et demi-aisance, aisance, richesse dans les villes et dans les campagnes (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> catégories) :

Population totale,	6,950,000	} aisées et riches.
Renferme, citoyens classés		
(4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> catégories),	77,000	

Population générale de la France en 1835 (chiffres ronds), 33,319,000

### PERREYMOND.

« D'après l'évaluation des revenus généraux de la France, 11 millions de Français ont, terme moyen, un revenu journalier qui varie de 15 francs à 75 centimes par tête ; les 22 millions d'autres Français ont, terme moyen de 35 centimes pour se nourrir, se vêtir et se loger ; sur ce nombre, 8 millions ne mangent que peu ou point de pain, et se nourrissent avec de l'orge, du seigle et de la bouillie de sarrazin, des châtaignes, des légumes secs, des pommes de terre et de l'eau. »

### MARC JODOT.

« La *pauvreté* est le degré intermédiaire entre la gêne et la misère ; elle conduit et confine à l'*indigence*, mais elle n'est point encore l'*indigence* même ; elle est un danger autant qu'une souffrance. Celui là est pauvre

qui n'a pas suffisamment le nécessaire, qui ne l'a qu'à moitié, qui ne l'a que strictement; celui-là est appelé pauvre qui n'a pas de quoi subsister convenablement, suivant sa condition. L'indigence est une pauvreté extrême; c'est la privation du nécessaire, c'est le dénûment absolu. Il suffit, pour être pauvre, de n'avoir rien en propre; ou même de ne posséder que peu de choses; il faut, pour être indigent, se trouver hors d'état de se procurer soi-même ce dont on manque. Le pauvre n'a pour subsister que ses bras; l'indigent n'a pas de quoi subsister. Le pauvre éprouve des privations, l'indigent est exposé à périr. Le pauvre a surtout besoin d'appui; à l'indigent, il faut des secours. On doit empêcher que la situation du pauvre ne s'aggrave; il est indispensable que celle de l'indigent soit soulagée.»

DE GÉRANDE, *De la Bienfaisance publique.*





## LA CHARTE DES PAYSANS.

Nous trouvons la Charte des Paysans dans un compte-rendu de l'opéra *le Prophète*, par le journal belge *la Nation*.

Quoique bien connus, elle est bonne à reproduire pour montrer à quel point le temps a fortifié les prétentions des « sauvages » anabaptistes.

« Voici, dit *la Nation*, la version la plus concise des douze articles de leur charte, version du seizième siècle :

« 1. L'Évangile doit être prêché selon la vérité et non selon l'intérêt des seigneurs et des prêtres,

« 2. Nous ne paierons plus de dîmes.

« 3. L'intérêt sur les terres sera réduit à 5 p. 0/0.

« 4. Toutes les eaux doivent être libres.

« 5. Les forêts reviendront à la commune,

« 6. Le gibier sera libre.

« 7. Il n'y aura plus de serfs,

« 8. Nous élirons nos autorités nous-mêmes.

« 9. Nous serons jugés par nos pairs,

« 10. Nos baillis seront élus et déposés par nous.

« 11. Nous ne paierons plus le cas de décès.

« 12. Toutes les terres communales que nos seigneurs se sont appropriées rentreront à la commune.

« Que fait le libretto de ce mouvement religieux et politique? Une jonglerie absurde, sacrilège, infâme, etc., etc. »

# QUELQUES ÉPISODES DE LA GUERRE DE HONGRIE,

PAR MAX-SCHLESINGER.

L'ouvrage qui vient de paraître sous ce titre en Allemagne justifie l'immense succès qui l'a accueilli. L'auteur, déjà connu par des travaux sérieux, est né en Hongrie ; mais les accidents de la fortune en ont fait un Allemand. Il a parcouru pendant plusieurs années les pays slaves avant de se fixer à Berlin, et a eu d'excellentes occasions d'étudier les hommes et les théories politiques qui se lient si intimement aux mouvements des esprits et des peuples dans l'Europe orientale. Son livre témoigne d'une profonde connaissance des mœurs et des singulières coutumes de son pays natal. L'idée qu'il nous donne des héros de la lutte récente est aussi juste que le résumé qu'il nous fait de leur histoire passée. C'est un tableau animé, qui nous permet de comprendre ce miracle d'une nation de six millions d'hommes au plus, se levant à la voix d'un grand génie politique contre le pouvoir organisé d'un des premiers empires de l'Europe, le secouant jusque dans ses fondements, et marchant avec enthousiasme, avec espérance, précédée de la croix, dont le rayonnement est le mot *Liberté*, contre les forces réunies de deux grands empires sous lesquelles elle succombe enfin, écrasée par la trahison, mais non vaincue. Nous voyons se dérouler dans ce récit imaginé tous les mystères de cette merveilleuse lutte, jusqu'au jour où, suivant la belle expression d'un de nos grands poètes, la destinée permit à un despotisme sans gloire d'attacher l'héroïsme au gibet. Nous nous familiarisons avec les

*Csikos*, ces intrépides chasseurs qui passent leur vie à la poursuite des chevaux sauvages, dans les immenses steppes de la Hongrie; avec les *Kanusz*, ces pittoresques et intelligents bergers des montagnes; avec les *Gulyas*, ces habitants des bruyères, si hospitaliers et si doux quand on ne les attaque pas, mais qui se changent en lions pour défendre leurs foyers. La patrie est le lien magique qui réunit en un faisceau ardent tous ces éléments si divers. Il faut de pareils hommes pour réaliser les étonnantes conceptions de Kossuth, et pour se former en un jour, sous le souffle de son génie, en armées résolues à vaincre ou à mourir. L'effet devient plus saisissant à mesure qu'on découvre les moyens employés pour obtenir ces immenses résultats; le mystère cesse, mais le miracle reste.

Les *Csikos* marchaient souvent à l'ennemi armés seulement du long fouet terminé par des balles de plomb dont ils ont l'habitude de se servir pour dompter les chevaux sauvages, et cette arme, dans leurs mains, quand ils avaient surtout la liberté de leurs mouvements, était terrible pour leurs adversaires. Un proverbe allemand, dont les Russes ont apprécié dans ces derniers temps la justesse, dit que le fantassin qui a déchargé son arme est perdu quand il se trouve vis-à-vis d'un *Csikos*; en effet, la balonnette dont le fantassin se sert contre un hussard lui devient alors inutile et toutes ses manœuvres ne peuvent le sauver du long fouet de son ennemi, ou de la corde terminée par un croc dont il se sert avec une égale adresse. Le cavalier isolé n'a guère plus de chances d'éviter un sort pareil; mais c'est surtout pour les avant-postes et dans les rencontres de nuit que le *Csikos* est redoutable; il est bien rare alors que la sentinelle perdue ne justifie pas son nom. Comment éviterait-elle ce cavalier rapide dont les mouvements échappent même en plein jour, qui fond sur elle avec la promptitude de la

foudré, lui lance le fatal crochet, et, sans ralentir sa course, l'emporte souvent au loin sans qu'elle puisse pousser un seul cri? Aussi les *Csikos* ont-ils souvent pour auxiliaire la terreur profonde qu'ils inspirent.

A Wieselburg, les impériaux mirent la main sur un de ces redoutables *Csikos*, et l'emmenèrent au camp comme un objet de curiosité. Le commandant et les officiers voulurent le voir en action, firent placer un homme de paille devant les tentes, et ordonnèrent au *Csikos* de montrer son adresse. Le jeune homme consentit, chercha des yeux un cheval capable de le seconder, s'arrêta à un de ceux du général, et, après avoir demandé l'endroit où il devait frapper, commença à voltiger autour du mannequin en agitant son fouet. Au troisième tour, à l'étonnement des assistants, les balles de plomb frappèrent juste à l'endroit indiqué. On lui fit recommencer cet exercice, qu'il exécuta trois fois de suite avec la même adresse. A la quatrième, au lieu de frapper le mannequin, il s'élança avec un cri sauvage au milieu de l'état-major, dont les cris d'applaudissement se changèrent en cris d'épouvante, frappa à droite et à gauche, et profita du désordre qu'il avait suscité pour s'enfuir, à travers champs, vers le Danube. On lui tira des coups de fusil, mais en vain, et il arriva sain et sauf au camp hongrois.

Il n'était pas difficile de faire des soldats avec de pareils hommes; mais il fallait de plus des généraux, des armes, des approvisionnements et de l'argent. Il fallait créer tout cela. C'est ici que l'on reconnaît le génie profond et pratique de Kossuth. Il mit son nom sur des morceaux de papier, que ses concitoyens prirent pour de l'or, donna ces morceaux de papier en échange de tous les billets de banque autrichiens, et envoya ensuite ceux-ci à Vienne même, d'où on lui rapporta de l'or. Kossuth, avec cet or des autrichiens, acheta des armes, de la poudre, des uniformes, et organisa le plus étonnant système de télégraphes qui ait jamais existé.

Personne jusqu'alors n'avait entendu parler de télégraphes en Hongrie, et voilà tout-à-coup que les armées impériales en furent enveloppées comme d'un immense réseau. On ne vit pas, il est vrai, sur les hauteurs et sur les églises des machines aux longs bras transmettre des signaux; on ne vit non plus, le long des routes, ni fils de fer ni batteries électriques; et, cependant, Kossuth avait ses télégraphes qui lui transmettaient instantanément toutes les nouvelles.

Arrêtez un peu vos regards sur la grande plaine de Bude; on y voit une foule immense qui s'agite; les aides-de-camp galoppent ça et là, les suivants du camp emballent leurs marchandises, le tambour bat et le cor sonne, les tentes s'abaissent, les soldats, sac au dos, se mettent précipitamment en ordre de marche et la colonne se déroule comme un immense serpent, repasse le pont de Pesth et prend la route de Szolmök.

Les habitants de Pesth se rassemblent en groupes silencieux et tristes. Les femmes, placées aux fenêtres, voient défiler ces soldats avec des regards de haine mêlés d'inquiétude. On n'aperçoit pas un signe d'encouragement pour ces soldats qui vont se battre, mais des milliers de prières s'élèvent en silence vers le ciel pour les ennemis qu'ils vont rencontrer.

Tels sont les adieux de la ville de Pesth à l'armée autrichienne et russe!

Mais, voici quelque chose d'étrange: Un officier de cavalerie, qui paraît appartenir à l'armée autrichienne, devance de quelques pas la colonne, et va sans dire un mot, allumer son cigare à la pipe d'un paysan qui a l'air de flaner près de la barrière. La pipe du paysan s'éteint, et, pour la rallumer sans doute, il court vers une petite éminence où se trouvent comme par hasard des morceaux de silex à côté d'un tas de paille. Il obtient à l'aide de son couteau quelques étincelles du silex, s'en

sert pour enflammer une poignée de paille qui se consume, sans qu'il puisse rallumer sa pipe, recommence tout aussi inutilement une deuxième fois, puis à la troisième laisse tomber, probablement par maladresse, sa poignée de paille à moitié consumée sur le tas qui s'enflamme; puis, il s'en va en brisant sa pipe de colère, comme si elle était la cause de sa feinte maladresse.

Voyez plus loin, au bout d'un instant, deux légères colonnes de fumée qui s'élèvent, suivies d'une troisième plus épaisse; et plus loin, d'autres encore exactement semblables à la première.

Un petit bohémien s'est occupé depuis le matin à ramasser des branches sèches le long de sa route; il jette tout à coup à terre le fagot qui lui a coûté tant de fatigues, et, nouveau Sardanapale, met le feu à son trésor.

Tournez maintenant vos regards du côté opposé : un jeune pâtre traverse en courant un village qu'on découvre de Pesth, un cavalier galope à travers la bruyère, un chien nage vers l'autre côté de la rivière; eh bien! cavalier et chien, pâtre et bohémien font tous partie, comme l'officier et le fumeur, de la grande chaîne télégraphique qui existe partout et qu'on ne voit nulle part.

Quelques heures après que l'armée impériale a quitté Bude, tous les généraux hongrois, et Kossuth lui-même, en quelque lieu qu'ils se trouvent, connaissent sa direction et prennent leurs dispositions en conséquence, tandis que le général autrichien ne peut, avec tout son argent, se procurer un seul espion.

On a beaucoup parlé de l'héroïsme des femmes dans cette guerre à outrance; en voici un exemple pris dans la classe élevée :

On frappe une nuit à la porte du château de <sup>\*\*\*</sup>, qui ne s'ouvre d'ordinaire à personne, car le propriétaire a suivi Kossuth de Pesth à Debreczin, et il ne reste plus au château que la femme et la sœur du comte, jeunes et belles

toutes deux, avec quelques domestiques. On s'empresse d'aller ouvrir, car le visiteur manifeste par des coups redoublés son vif désir d'être admis, et on introduisit devant les jeunes dames, qui se sont levées à la hâte, un cavalier couvert de sang et de boue ; c'est un jeune officier, ami du comte, qui s'est chargé, au péril de sa vie, de porter une importante dépêche à Vienne. La dépêche est intacte ; mais le cavalier ne peut aller plus loin ; une balle russe lui a fracassé le bras et il lui a fallu toute son énergie pour se traîner jusqu'au château. Les deux jeunes filles se sont regardées, et déjà leur résolution est prise : elles confieront le blessé aux soins éclairés du vieux médecin du château, et iront elles-mêmes porter la dépêche à Vienne. Deux heures après, malgré la nuit et l'orage, elles suivaient, à pied et déguisées en paysannes, la route de Presbourg le long du Waag. Souvent il leur fallut prendre de longs détours dans les montagnes pour échapper aux sentinelles ennemies ; souvent il fallut se tapir dans les buissons ou se coucher sur la terre froide et humide pour n'être pas aperçues par des hulans ou des cosaques qui passaient.

Un soir, en traversant un petit bois occupé par les Russes, un qui vive retentissant et le bruit d'un fusil qu'on armait, se firent entendre à quelques pas d'elles ; elles se jetèrent précipitamment dans un fourré sans répondre, le coup de feu partit, et la comtesse peu habituée jusque-là à de pareilles surprises, tomba évanouie de terreur ; sa sœur la crut morte, perdit connaissance à son tour, et les deux enfants restèrent ainsi couchées l'une sur l'autre jusqu'au jour. Les Russes avaient probablement cherché sans rien trouver, et avant l'aurore, ils avaient évacué la forêt. Quant à nos deux jeunes filles, le froid les ranima, et à moitié brisées ; mais pleines de confiance dans la providence qui les avait préservées, elles continuèrent leur route pour Vienne, où elles arrivèrent le surlendemain à demi mortes de faim.

On se rappelle que lorsque Windischgrætz arriva à Pesth, personne ne s'attendait à voir la guerre recommencer en Hongrie. Dans tout l'Ouest il n'y avait que Comorn qui résistât encore, et, le commandant de cette forteresse, croyant la guerre terminée, s'était laissé persuader, dit-on, de la rendre aux Autrichiens. On croyait impossible que Kòssuth eût pu communiquer avec une place si bien bloquée ; mais aussitôt que les armées impériales eurent transformé le blocus en siège, il ordonna au général Guyon de se jeter dans Comorn, avec autant de tranquillité, que s'il n'eût pas fallu pour cela traverser toutes les lignes ennemies. On a diversement raconté la manière dont l'intrépide Breton s'y prit pour accomplir ce tour audacieux. De certains hommes, rien n'étonne ; voici la vérité sur ce fait qui a été autant controversé par les Autrichiens que par les Hongrois.

Un juif sale et déguenillé se présente un jour aux portes de Baja, ville occupée par les Croates, et excite si peu de méfiance, qu'on ne lui demande pas même où il va. A peine entré dans la ville, il s'occupe de trouver une charrette à bon marché pour le transporter à Bonyhad. Selon la coutume des petits marchands de sa nation, il porte par dessus son habit en lambeaux une espèce de surtout encore plus malpropre et plus délabré. Il est chargé d'une boîte contenant des peignes, dont il ne paraît pas avoir l'habitude de se servir pour lui-même, des allumettes, des brosses et du cirage. Il offre sa marchandise au rabais, parce qu'il lui faut, dit-il, de l'argent pour continuer sa route. Des passants lui prennent pour un sou de marchandise, d'autres lui jettent une injure ; des écoliers qui sortent de l'école le couvrent de boue, et des Croates ivres qui sortent de la taverne lui volent son cirage et se mettent à cirer les pieds de la statue de saint Népomuk, qui se trouve tout près. Mais, rien ne décourage l'intrépide baronnet — car c'est lui — qui, pré-



voyant de plus grandes difficultés, veut s'affermir dans un rôle qui lui est nouveau, et surtout faire connaissance avec les Croates, qu'il s'attend à avoir pour compagnons de voyage. Le noble Breton sait que les marchands juifs ont le privilège de passer partout, il connaît leur langue et il compte sur son sang-froid et sa fortune pour arriver à son but. On n'a jamais su au juste combien de temps il joua ce rôle; on a appris seulement que les Autrichiens lui donnèrent à conduire un charriot de provisions, mission dont il s'acquitta avec autant de bonne volonté que d'intelligence, et qu'il était au mieux avec les Croates, dont il partagea souvent le diner. Le fait est qu'il entra dans Comorn, et que les assiégeants ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

Mais la trahison de Gergey devait rendre inutile tant d'héroïsme, et le moment approchait où ces hommes, qui ont tant de fois bravé la mort sur les champs de bataille, allaient expier sur un gibet infamant le crime d'avoir défendu leur pays. Un de ces hommes que les gouvernements sanguinaires trouvent toujours prêts à exécuter leurs vengeances, le féroce Haynau, qui semble à son insu avoir reçu mission de prouver que la révolution hongroise était juste, prélude à sa mission de sang par l'exécution de treize généraux hongrois. Avant de tirer le rideau devant ce long martyrologe, nous dirons un mot de quelques-unes des victimes.

Le chevaleresque et hospitalier châtelain du Banat, Ernest Kiss, dont le frère, nouveau Léonidas, avait glorieusement succombé dans le défilé de Rosenthurm, doit ouvrir cette marche funèbre. On lui accorde par faveur spéciale d'être seulement fusillé. Les soldats autrichiens, qui avaient tant de fois éprouvé sa valeur, tremblent devant leur victime sans défense, et sans s'être donné le mot, tirent tous à droite et à gauche de cette noble poitrine désignée à leurs coups. Stérile générosité! un second

peloton est forcé par Haynau de remplir la tâche du premier, et Kiss, atteint de deux balles, tombe pour ne plus se relever, mais ne rend le dernier soupir qu'au bout d'un quart-d'heure d'agonie, appuyé, comme Bayard, à un arbre près duquel l'avaient porté avec respect ceux qui l'avaient tué.

Poltemberg, ami et compagnon de Kiss dormait profondément au moment où celui-ci recevait la mort; il rêvait qu'il enfonçait un carré ennemi; le feu du premier peloton le réveille à moitié, il croit que c'est un signal qui l'appelle au secours de son avant-garde, s'élançe vivement de sa couche de paille en faisant résonner ses chaînes et se trouve en présence du prêtre, qui vient lui annoncer que c'est son tour de mourir.

Le comte Leinengen, le plus jeune de tous ces héros aurait pu fuir, on lui en avait offert l'occasion; mais il ne voulut pas séparer son sort de celui de ses compagnons de malheur. Au moment où on le menait à la mort: on aurait dû au moins nous offrir à déjeuner avant, dit-il, et comme un soldat qui l'entend lui présente sa gourde pleine de vin: « merci, répond le jeune général, je n'ai pas besoin de me donner du courage, cherches-moi seulement un verre d'eau.»

« Et Damianich, qui s'impatiente d'être le dernier à mourir, lui qui s'est toujours trouvé le premier au feu; et Aulich, dont la noble figure respire la sévérité au moment suprême, et qui meurt en pardonnant à ses bourreaux et en priant pour ses enfants! »

M. Schlesinger montre, sous leur véritable jour, dans son ouvrage, le bon et le mauvais génie de la Hongrie, Kossuth et Gœrgey. Il attribue avec raison l'ignoble trahison de Gœrgey, à l'envie et à la haine qu'il éprouvait contre Kossuth, son noble bienfaiteur: passions assez violentes chez lui pour lui faire sacrifier son pays, ses compagnons et sa propre renommée aux inspirations

désordonnées d'une vanité sans bornes et sans limites.

La Hongrie et l'Europe ont déjà jugé ces deux hommes. Kossuth exilé est encore une puissance redoutable pour l'Autriche; l'amour de ses compatriotes l'a suivi dans l'exil, et, si des événements qu'on peut prévoir le ramènent en Hongrie, il y sera accueilli avec des transports tels qu'un homme n'en a jamais inspiré à une nation.

AUGUSTE MATHIEU,  
26, rue Copeau.

## LE BUDGET DES COSAQUES.

Les royalistes, qui préconisent chaque jour l'invasion, qui appellent de leurs vœux les plus ardents les Cosaques leurs amis, se gardent bien de parler des désastres financiers qu'entraînerait une nouvelle occupation du territoire. Ils savent pourtant ce que coûta l'évacuation de la France à la fin de 1818; mais ils redoutent avec raison de soulever le voile qui cache le honteux budget des Bourbons. Ils n'ignorent pas qu'en éclairant le pays sur cette fatale époque ils susciteraient, à côté de l'honneur national, un nouveau motif de répulsion, celui de la misère publique, aussi se bornent-ils à énumérer, à mots couverts, les prétendus bienfaits de la monarchie, à calomnier le socialisme, qu'ils dépeignent comme un monstre aux innombrables têtes que les efforts combinés des barbares du nord pourront seuls écraser.

Quant à la paie des bourreaux, il n'en est pas question; le solde en paraîtrait effrayant et l'opinion publique se révolterait à l'idée seule de donner encore UN MILLIARD à ces bons alliés.

Puisqu'ils s'obstinent à rester claquemurés dans leur

prudence perfide, c'est un devoir pour nous de dire aux commerçants, aux boutiquiers, aux propriétaires, au peuple enfin, qui supporte toujours une lourde part des contributions de guerre, ce que coûterait une visite des Cosaques.

Les étrangers coalisés souillèrent le sol de la patrie en 1814 et 1815; l'aristocratie les reçut à bras ouverts; Louis XVIII rentra dans un de leurs fourgons. Pendant deux ans les hordes du nord occupèrent plusieurs de nos places fortes, vécurent aux dépens du budget national, et lorsque leur arrière-garde consentit à se retirer, le gouvernement des Bourbons fut obligé d'emprunter 240,910,718 francs pour lesquels il donna 16 millions de rente.

Un ami de M. de Villèle, un anglais, qui fut initié à tous les tripotages de la Restauration, M. Lews Goldsmith (1), dans son appréciation du budget de 1818, qu'il aurait dû appeler le *budget des Cosaques*, donne la statistique financière qui suit : Les royalistes ne contesteront pas les chiffres de M. Goldsmith, il était un des plus ardens fauteurs du royalisme.

La France eut donc à payer aux alliés dans l'année 1818 :

	FRANCS.
Pour le tiers des contributions de guerre,	140,000,000
Armée d'occupation,	141,940,530
Paie additionnelle aux troupes alliées,	26,666,667
En définitive, pour les deux derniers cinquièmes des contributions de guerre,	263,000,000
Paiement particulier à l'Angleterre, en vertu d'une convention à la date du 1 <sup>er</sup> septembre 1817, comme indemnité, pour les sujets anglais, des pertes éprouvées par eux en France,	2,200,000
	<hr/>
Total payé en 1818 aux gouvernements étrangers,	575,807,497

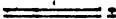
(1) Statistique de la France, p. 102.

La ville de Paris fut forcée de contracter un emprunt de 33 millions pour faire face aux frais d'occupation des armées étrangères de 1815 à 1818, et cette somme ne couvrit pas même toutes les dépenses.

Si nous ajoutons aux 575,807,197 fr. donnés aux étrangers en 1848, les sommes antérieurement versées, nous trouvons que l'invasion coûta à la France plus d'un MILLIARD, et que de cette époque désastreuse date l'accroissement de la dette publique.

Voilà ce que ne disent pas les journaux royalistes.

Un ministre du dernier règne, disait *que la France était assez riche pour payer sa gloire*; mais pour *payer la honte*, pas un français ne donnerait un écu, à moins qu'il ne compte dans sa famille un don Quichotte de 1815, un de ces marquis de Carabas, qui rentrèrent dans leur patrie en croupe des Cosaques.



***Le Sol et la Haute Banque***, OU LES INTÉRÊTS DE LA CLASSE MOYENNE, par l'auteur **COQ**, est une exposition remarquable de la constitution de la propriété en France, et de l'organisation du crédit.

Ce livre, que recommandent des aperçus tout-à-fait nouveaux fondés sur les meilleures données statistiques, peut être considéré comme un Manuel sur les besoins de l'Atelier agricole et sur le Travail. — L'histoire de la Banque de France, dont le mécanisme est expliqué avec détail, forme l'un des chapitres les plus intéressants de cet ouvrage. — Chez Boyron, libraire, rue Fontaine-Molière, 15. — Deux volumes in-32. Prix : 1 fr. 50 c.

## L'ALMANACH

OU L'AVÈNEMENT DU RÈGNE DE LA CAPACITÉ.

Cette brochure, qui se distingue par des conceptions ingénieuses, développe, en détail, la constitution de la souveraineté individuelle, dont un article, inséré dans cet Almanach, a dû donner une idée à nos lecteurs.

## PATHOGENÉRIE BRÉSILIENNE.

Cet ouvrage, résumé des travaux de l'école la plus avancée et la plus nombreuse de toutes celles qui ont adopté la doctrine de Hahnemann, contient tout un ensemble de doctrines nouvelles : Théories des doses, loi physiologique, machines pharmacotechniques, algèbre médicale, classification philosophique des médicaments et trente-six expériences pures.

EN VENTE, chez **DUTERTRE**, libraire-éditeur, passage Bourg-l'Abbé.

## HISTOIRE DE L'INQUISITION,

SEPTIÈME ÉDITION,

Format grand in-8°, orné de cinquante gravures,

5 Livraisons à 20 c. — 1 franc.

Les nombreuses éditions qu'a déjà eues ce livre si palpitant d'intérêt, et auquel les circonstances actuelles donnent un attrait plus puissant que jamais, nous dispensent d'en faire l'éloge. Traduite dans plusieurs langues, il ne manquait à l'HISTOIRE DE L'INQUISITION, pour devenir complètement populaire, qu'à être mise à la portée de toutes les bourses, par la modicité de son prix.

ATELIER DE BROCHURE

SATINAGE, ASSEMBLAGE ET ROGNURE

DE

**M<sup>me</sup> BERTRAND,**SUCCESSEUR DE M<sup>me</sup> GROSELIER,

rue du Petit-Carreau, 32, à Paris.

**SPÉCIALITÉ**

POUR

**LA BROCHURE DES ALMANACHS.**

Presse hydraulique pour le satinage.

Machines à rogner de Massiquot.

Collections d'illustrations typographi-  
ques pour toute espèce de publications.

---

**HISTOIRE**

DE LA

**CARICATURE POLITIQUE**

PENDANT

**LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.**

PAR J.-M CAYLA.

Prix de la livraison : 50 centimes.

**On trouve à la LIBRAIRIE DÉMOCRATIQUE  
les petits Livres du Peuple :**

**REVUE ANECDOTIQUE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES ;**  
par GILLAND, ouvrier serrurier, représentant du Peuple  
de Seine-et-Marne. 4 vol. in-18. — Prix : 50 c.

**DOCTRINE DÉMOCRATIQUE, TRAITÉ DES DEVOIRS DE  
L'HOMME ET DU CITOYEN ;** Par RICHE-GARDON, ancien  
fondateur et rédacteur en chef de *l'Observateur hellénique*.  
1<sup>er</sup> beau vol. in-18. — Prix : 2 fr. 50 c.

**LE DROIT DU TRAVAILLEUR, SON DOMICILE OU SUFFRAGE  
UNIVERSSEL ;** par RICHE-GARDON. Brochure : 40 c.

**SOCIALISME INVULNÉRABLE, SCIENCE SOCIALE DU PEUPLE,**  
par LE MÊME. Brochure : 40 c.

***Pour paraître en décembre :***

**LE FINANCIER DU PEUPLE,** par PAUL COQ.

**DE LA SOUVERAINETÉ,** par OTT.

**L'ASSOCIATION OUVRIÈRE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE ;**  
par L. FEUGERAY.

**DE LA DÉMOCRATIE ET DES LIMITES DU POUVOIR ;** par  
J.-G. COURCELLE-SENEUIL.

**DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE ;** par  
LE MÊME.

**NAPOLÉONISME ET BONAPARTISME ;** par RICHE-GARDON.  
4 vol. in-8°.



**EN VENTE, PASSAGE JOUFFROY, 44.**

**L'ARMANASE ou Règne de la Capacité ; par EUPHÉMIRE PARDÈS.**

Brochure. — Prix : 4 fr. 25 c.

**PANTAGÉNÉSIE BRÉSILIEUNE, ou Doctrine de l'École homœopathique de Rio de Janiero, contenant l'algèbre médicale et tous les progrès récents du nouvel art.**

Prix : 7 fr. 50 c.

**LE MÉDECIN DU PEUPLE, contenant le Traitement des maladies, et l'Art vétérinaire selon les principes de l'homœopathie, avec des notions sur l'Hydrothérapie, la Méthode Ling et le Magnétisme animal. — Edition compacte.**

Prix : 50 c.

Avec cet ouvrage, la Pharmacie Homœopathique centrale donnera une boîte du prix de 5 fr., garnie gratis en sus de *trente-deux* médicaments homœopathiques nécessaires, aux acquéreurs du MÉDECIN DU PEUPLE.

Prix : 5 fr.

**DISPENSARE CENTRAL HOMŒOPATHIQUE.**

Tous les matins, à huit heures, consultations gratuites.

Prix du médicament : 50 c.

Traitement par correspondance et visites aux ouvriers.

Prix : 1 fr.

Renseignements et instructions aux personnes qui veulent étudier l'Homœopathie, et aux émigrants qui veulent s'en faire une ressource dans le lieu de leur établissement.

Incessamment l'ouverture des Cours de la FACULTÉ FRANÇAISE D'HOMŒOPATHIE.

# LA SEMAINE,

## JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Cette *Encyclopédie* de la presse périodique doit le succès qu'elle a obtenu, depuis quatre ans qu'elle est fondée, à sa rédaction variée. On trouve réuni dans ce cadre, aux travaux économiques les plus sérieux, tout ce que la littérature et l'art offrent de plus attachant.

*Abonnement d'une année, pour Paris et les Départements,*

28 FRANCS.

Rue Sainte-Anne, n. 51 bis.

*Pour paraître prochainement :*

LE FINANCIER DU PEUPLE,

Par Paul COQ.

LA SCIENCE

DU

**DIABLE**

ALMANACH POUR 1851.

Neuvième Année. — 50 Centimes.

PARIS,

RUE DU PETIT-CARREAU, 52.